

**LA VALLÉE DE LA CHAUDIÈRE,  
GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE**

**Notes d'enseignement,  
par  
l'abbé Honorius PROVOST**

(droits réservés)

---

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE - BEAUCE

Séminaire de Québec

1970

# **LA VALLÉE DE LA CHAUDIÈRE, GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE**

**Notes d'enseignement,  
par  
l'abbé Honorius PROVOST**

(droits réservés)

---

ÉDITIONS DE LA NOUVELLE - BEAUCE

Séminaire de Québec

1970



TABLE DES MATIERES

<u>Présentation</u> .....	Page	3
Chapitre I - Géographie de la région .....		5
" II - La rivière Chaudière .....		9
" III - Nos inondations .....		15
" IV - Les Abénaquis sur la Chaudière .....		21
" V - La Beauce au temps des projets .....		27
" VI - Seigneuries établies sur la Chaudière .....		31
" VII - Débuts d'organisation civile .....		37
" VIII - Débuts d'organisation religieuse .....		40
" IX - La population .....		46
" X - Histoire militaire .....		55
" XI - Les cantons s'ajoutent aux seigneuries .....		64
" XII - Administration de la justice .....		69
" XIII - Histoire politique .....		75
" XIV - Institution des municipalités .....		81
" XV - Histoire scolaire .....		86
" XVI - Histoire économique .....		94
" XVII - Le grand chemin de la Beauce .....		102
" XVIII - Le chemin de fer .....		109
" XIX - Services d'utilité publique .....		117
<u>Appendice</u> - Fondation des paroisses (listes) .....		125
<u>Bibliographie</u> sommaire sur la vallée de la Chaudière .....	I-IX	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Situation géographique de la région de la Chaudière ..	6A
Photographie aérienne de Sainte-Marie .....	8A
Le réseau hydrographique de la Chaudière .....	10A
Communication de la Chaudière avec les riv. du Maine..	12A
Barrage Sartigan - Inondation à Sainte-Marie en 1951..	16A
Les fonds et les villages qui bordent la rivière .....	18A
Pays et villages des Abénaquis .....	22A
Cloche de Narrantsouac - Campement indien en forêt ...	24A
Fief Miville et concessions sur la Chaudière .....	28A
Seigneuries et routes primitives sur la Chaudière .....	32A
Emigration vers la Nouvelle-Angleterre ,.....	54A
Portrait du colonel Benedict Arnold .....	56A
Route d'invasion d'Arnold en 1775 .....	58A
Canon allemand ... à Bernières-sur-Mer (1944) .....	62A
La voie élevée du chemin de fer au Domaine (1875) .....	110A
Le <u>Québec Central</u> et ses embranchements .....	114A



## Présentation

Chers professeurs et étudiants,

Je suis né à Sainte-Marie de Beauce, en 1909. J'ai étudié à la petite école qu'il y avait alors, au centre du rang St-Gabriel. Mon institutrice s'appelait Melle Eugénie Turcotte. Ensuite, je suis allé au Séminaire de Québec, en vue de faire un prêtre. Et j'y suis resté, grâce à Dieu, avec les enseignements, les bons exemples reçus de mes parents, des prêtres de ma paroisse et de tous mes maîtres. Je tiens à les en remercier.

Après mon ordination, je suis demeuré au Séminaire de Québec pour enseigner à mon tour. Puis j'ai été mis en charge de toutes les archives de cette institution, c'est-à-dire des papiers, lettres ou registres écrits à la main, qu'on a ramassés depuis plus de trois cents ans et qui contiennent bien des informations utiles pour l'histoire. L'histoire, en effet, n'est que le récit des choses passées; on la trouve surtout dans les vieux papiers et on fait des livres pour la raconter.

Mais j'aimais à revenir dans la Beauce, voir mes parents et visiter une à une toutes les paroisses qui sont dans la vallée de la rivière Chaudière, depuis le fleuve Saint-Laurent, où elle se jette, jusqu'au lac Mégantic et à la frontière des Etats-Unis, où elle prend sa source. J'ai eu le temps de chercher dans tous les livres et les archives ce qu'on a écrit sur la Beauce et ses différentes paroisses. J'ai ramassé beaucoup de notes et j'ai rédigé à mon tour plusieurs livres, dont deux très gros, qui ont pour titre: Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce. C'est l'histoire dans les détails de ma paroisse. Mais beaucoup de chapitres concernent toute la Beauce et la vallée de la Chaudière. Avec d'autres notes prises ailleurs, je veux vous procurer un résumé convenable de la géographie et de l'histoire de cette région.

Vous avez appris déjà (ou vous apprendrez un jour) l'histoire et la géographie du Canada. Le Canada, c'est notre plus grande patrie; le Québec, c'est notre moyenne patrie, si l'on peut dire; mais la Beauce, la vallée de la Chaudière, c'est ici notre petite patrie. Et l'on doit commencer par bien connaître son village, sa paroisse, sa région, apprendre ce qui est arrivé là dans le temps passé, avant d'aller voir ailleurs et d'étudier tout le Canada. Pour être patriote et bon citoyen, il faut connaître et aimer son pays, en commençant par l'endroit où Dieu nous a fixés et souvent nous a fait naître.

Ensuite, vous visiterez la province de Québec et le Canada. C'est si facile aujourd'hui, avec les automobiles, les trains et les avions. Puis vous étudierez mieux toute leur histoire. Car, nous habitons un beau grand pays, qui a une histoire extrêmement intéressante.

Commençons donc par la géographie et l'histoire de toute la vallée de la Chaudière. Puis, pour compléter, nous ajouterons des pages supplémentaires pour ce qui regarde chaque paroisse en particulier. Ces notes seront parfois très courtes, pour les paroisses récentes. Mais, avant d'être fondées, elles appartenaient à des paroisses plus anciennes. La paroisse de l'Enfant-Jésus, par exemple, a été formée aux dépens de Sainte-Marie et en même temps de Saint-Joseph et son histoire commence avec elles.

J'espère que ce travail, même abrégé et imparfait, aidera les étudiants, stimulera les professeurs à se renseigner mieux, dans le même domaine, enfin provoquera des publications semblables dans d'autres régions. Le Ministère de l'Éducation et les commissions scolaires intéressées donneront sans doute leur encouragement à ce régionalisme de bon aloi dans l'éducation de la jeunesse.

Honorius PROVOST, ptre

## C H A P I T R E I

### Géographie de la région

La géographie, c'est la description de la surface de la terre. On peut la faire pour tout un continent, pour un pays, une province, une région, une paroisse.

On entend par région un territoire assez grand - il peut couvrir plus d'un comté - et surtout qui se distingue du reste par des caractères physiques, sociaux, économiques. Exemples: l'Abitibi, la Côte Nord, la Gaspésie, etc.

C'est ainsi que la vallée de la Chaudière, avec la Beauce comme partie centrale, constitue nettement une région de la Province, celle que nous allons étudier. Il y a là, évidemment, le comté de Beauce, mais aussi une partie des comtés de Dorchester et de Frontenac.

En fait, le comté de Beauce comme tel est borné au sud par la frontière des Etats-Unis; à l'ouest par les comtés de Frontenac, de Mégantic et de Lotbinière; à l'est et au nord par le comté de Dorchester; car celui-ci fait une équerre vers l'ouest, entre Beauce et Lévis, pour aller rejoindre le comté de Lotbinière, à la limite ouest de la paroisse Saint-Bernard.

Le comté de Beauce se répartit à peu près également sur les deux versants de la rivière Chaudière et toutes les grandes localités sont situées sur la rivière même. On voit tout

de suite la place importante de la rivière dans la région : elle en est comme l'épine dorsale. Mais nous réservons cette rivière comme telle, avec les autres rivières qui s'y jettent, pour la matière d'un prochain chapitre.

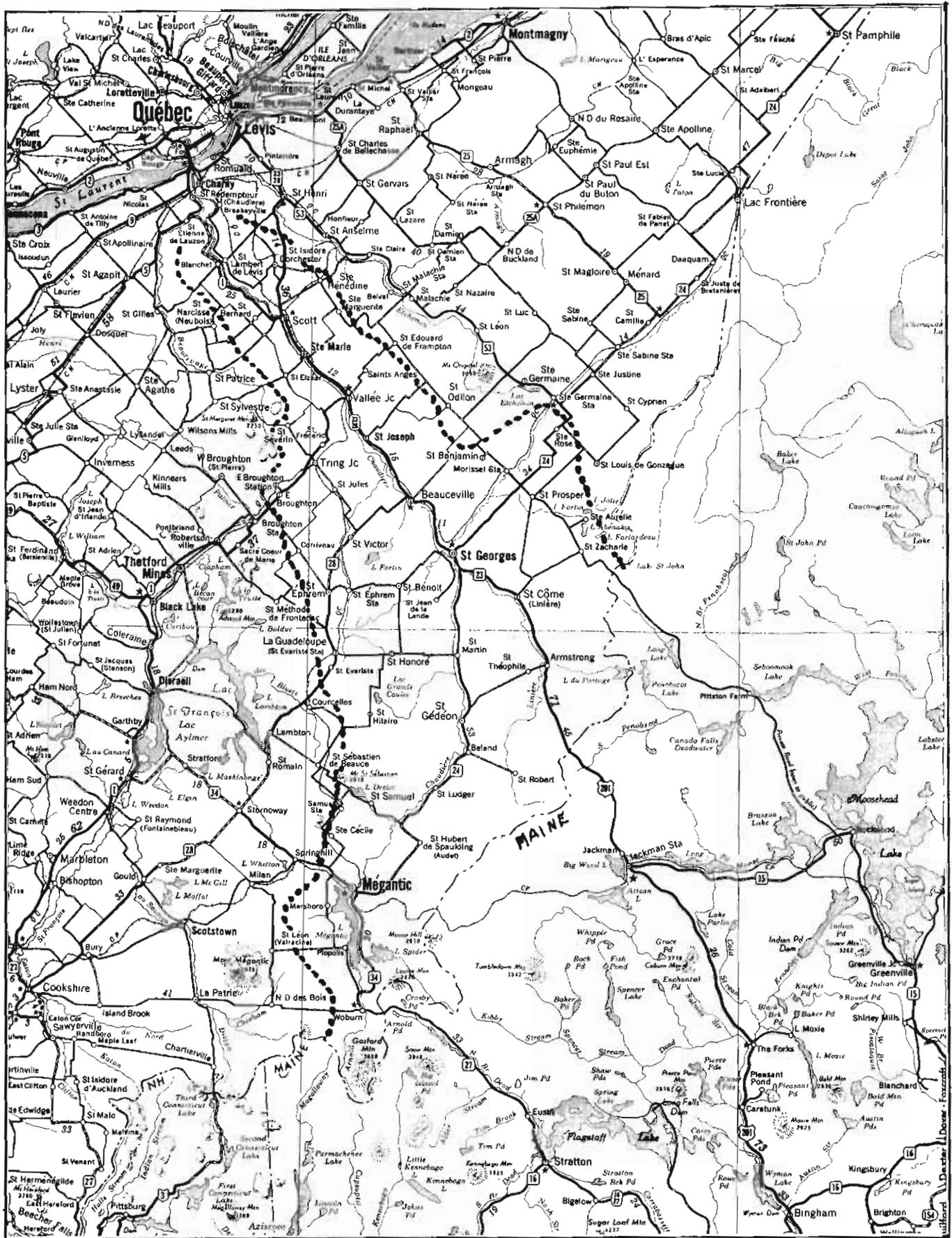
La Beauce, qui passe pour une région fertile, doit cette réputation surtout aux fonds plats, plus ou moins étendus, qui bordent la rivière Chaudière et qui furent les premières terres exploitées par les colons. Le reste du sol est loin d'être aussi avantageux. Ce n'est qu'une suite de collines et de vallons.

Le rocher solide est rarement à découvert; mais le sol est la plupart du temps rempli de cailloux roulés, mêlés avec de l'argile, laissés là par les anciens glaciers. Ailleurs, ce sont des buttes de sable ou de gravier, formées par le jeu des anciens cours d'eau.

En général, cependant, les collines montent en pente douce, à partir de la rivière. Il n'y a vraiment d'exceptions que près du Rapide du Diable, dans Beauceville, et plus haut, dans Saint-Hubert de Spaulding, où la rivière est encaissée entre des pentes très raides.

Les plus hauts sommets de la région se trouvent dans Broughton, Saint-Séverin et Saint-Joseph. Mais ce ne sont que des petites montagnes, ne dépassant pas 2,000 pieds de hauteur, qui n'ont pas empêché les chemins de s'y rendre ni les colons d'y défricher. Dans toute la région, il n'est resté de terrains en forêts que ce que les propriétaires ont bien voulu garder, soit comme érablières, soit pour le commerce du bois.

Ces petites montagnes dont nous parlons sont alignées en rangées, qui traversent la rivière Chaudière du nord-est au



Situation géographique de la région de la Chaudière  
(Le gros pointillé indique la vallée de la rivière)



sud-ouest. Elles appartiennent à la chaîne des Alleghanys, qui vient de la Gaspésie et se continue jusqu'aux Etats-Unis. Dans la province de Québec, on les appelait autrefois les monts Notre-Dame. Le mont Orignal, à Saint-Magloire, et la montagne du radar, à Saint-Sylvestre, en sont les plus élevés, autour de notre région. Aux Etats-Unis, leur continuation s'appelle les Montagnes Bleues, dans le Maine, les Montagnes Blanches, dans le New-Hampshire (le fameux Mont Washington, entre autres), les Montagnes Vertes, enfin, dans le Vermont.

Dans nos petites montagnes, qui s'élèvent graduellement, en formant des terrasses et des plateaux, avec nombre de petits cours d'eau, il n'y a pas beaucoup de place pour des lacs. Le lac Mégantic, source principale de la Chaudière, est le seul grand lac de toute la région: neuf milles de longueur par au plus trois de largeur. À part cela, il y a des petits lacs, entre autres: le Portage et le Metgermette, dans les bois, près des frontières américaines, derrière Saint-Côme; les lacs Poulin, Raquette, etc., dans la dépression située entre Saint-Benoît et Saint-Alfred.

Toutes les terres en culture, dans les campagnes, sont séparées par des clôtures et s'étendent comme de longs rubans, en moyenne trois arpents de front par 30 ou 40 de profondeur. Sur le devant, il y a toujours un chemin de front, nommé autrefois le "trécarré", et, ici et là, on rencontre des routes, qui montent d'un rang à l'autre. En avion, du haut des airs, les subdivisions agricoles et le réseau de chemins font ressembler le territoire à un damier.

La population de notre région, canadienne-française presque à cent pour cent, peut atteindre maintenant, sans aucun doute, 80,000 habitants. Le comté de Beauce seul comptait, au recensement fédéral de 1961, 62,664 âmes.

Les centres les plus peuplés sont devenus des villes et s'échelonnent tous le long de la Chaudière. En 1961, à partir du Lac Mégantic, avec 7,015 habitants, on rencontrait Saint-Georges (est et ouest), 11,873 habitants, Beauceville (est et ouest), 5,535, Saint-Joseph, 4,047, et Sainte-Marie, 5,600. Les paroisses principalement agricoles, où l'industrie et le commerce ne sont pas considérables, voient diminuer leur population sensiblement; et l'on se demande si, avec la rareté des prêtres, on ne devra pas fermer certaines églises ou les faire desservir par des curés voisins.



TERRES ET FORÊTS Service de la Photogrammétrie et de la Cartographie, Photo-carthothèque provinciale, Québec,  
Photographie aérienne de Sainte-Marie (1969) 1:40,000



## CHAPITRE II

### La rivière Chaudière

Nous avons dit que la rivière Chaudière est comme l'épine dorsale de toute la région. Après avoir servi de voie de communication depuis toujours, avec les sauvages Abénaquis, et depuis Samuel de Champlain, avec les blancs (explorateurs, missionnaires et militaires), elle est devenue une voie de pénétration pour les colons venus des alentours de Québec, pour défricher sur ses rivages fertiles.

La rivière Chaudière est un des principaux affluents du fleuve Saint-Laurent, sur sa rive droite, et l'un des mieux connus dans le Québec, à cause de ses inondations. Elle se dirige à peu près du sud vers le nord et légèrement vers le nord-ouest. Elle vient se jeter dans le fleuve à six milles en amont de Québec, après avoir traversé les comtés de Frontenac, Beauce, Dorchester et Lévis. Sa longueur, depuis la sortie du lac Mégantic, est de 115 milles environ. Mais on pourrait lui ajouter 24 milles, en comptant le lac lui-même et la rivière Arnold, qui s'y déverse, venant de la frontière du Maine, au sud, dans le canton de Woburn.

Son bassin total, c'est-à-dire le territoire qu'elle égoutte, a une superficie de 2,530 milles carrés. Au sud du Saint-Laurent, seules les rivières Richelieu et Saint-François

sont plus considérables.

En sortant du lac Mégantic, son niveau est de 1,271 pieds au-dessus de la mer. Il y a d'abord beaucoup de rapides, entre autres: le rapide des Trois Bouillons, à 6 milles du lac; puis les Grands Rapides, à 40 milles plus bas; le Rapide du Diable, dans Beauceville. De là jusqu'en bas de Scott, sur un parcours de 30 milles, il n'y a pratiquement pas de rapides; c'est la section des eaux-mortes. Ensuite, les rapides recommencent, pour se terminer, à deux milles de l'embouchure de la rivière, près du village de Charny, où se trouve la chute qui lui a donné son nom: le "Sault de la Chaudière". Quand l'eau est un peu haute, cette chute est une belle chose à voir; il y a là un barrage et un pouvoir électrique.

À partir de Saint-Georges, surtout dans la section des eaux-mortes, il y a plusieurs îles dans la rivière, dont quelques-unes sont assez grandes pour être cultivées. Mais elles ont beaucoup diminué de grandeur, rongées par l'eau et les glaces, et elles ont tendance à devenir des battures ou bancs de gravier. Du reste, on demande de les faire disparaître, parce qu'elles gênent toujours un peu le départ des glaces, à la débâcle du printemps.

À partir de Saint-Georges, aussi, la Chaudière reçoit des affluents importants, d'autres rivières qui viennent s'y jeter. D'abord, à droite, la rivière du Loup, qui vient de Saint-Côme, et la rivière Famine, qui vient de Saint-Froster. À gauche, la rivière Fozer. Dans Notre-Dame des Pins, il y a surtout la rivière Gilbert; dans Beauceville, la rivière du Moulin et le Bras de Saint-Victor; celui-ci est le principal affluent de la Chaudière. Dans Saint-Joseph, les rivières Calway et des Plantes, à





droite, et la rivière des Fermes, à gauche. Enfin, dans Sainte-Marie, la rivière Belair et la rivière Chassé ou du Domaine. Après cela, il resterait bien la rivière Beaurivage, qui vient se jeter en face de Charny; mais elle est alors si près de l'embouchure qu'on ne peut guère la considérer comme un affluent et que nous ne comptons pas son bassin avec celui de la Chaudière. Les géographes prétendent d'ailleurs qu'autrefois elle allait se jeter elle-même directement au fleuve, dans Saint-Nicolas.

La rivière Chaudière est très ancienne; car elle n'aurait pas réussi à couper de travers une chaîne de montagnes - comme nous le disions plus haut -, si elle n'était pas au moins aussi ancienne que ces montagnes. En sortant de cette traversée, aux limites de Sainte-Marie et de Scott, la rivière entre dans une autre formation géologique, qu'on appelle la plaine ou la plate-forme de Québec, et cela pour les derniers 25 milles, c'est-à-dire jusqu'au fleuve. Comme il y a moins longtemps que cette plate-forme a atteint son niveau actuel, en se relevant, par rapport aux formations voisines, la rivière Chaudière n'a pas encore eu le temps de s'y creuser un lit très profond. On voit le roc vif dans presque tous les rapides et dans les îlots qui sont restés au milieu de la rivière.

Quand cette plate-forme de Québec s'est relevée, elle a formé comme un barrage, en bas de Sainte-Marie; et la rivière Chaudière, autrefois étroite et profonde, s'est remplie d'eau, dans la section des eaux-mortes, pour former d'abord une série de lacs. Ensuite les petites rivières ont apporté de la terre et du sable au fond de ces lacs. Puis l'eau a baissé lentement; la rivière s'est creusé un nouveau lit dans ces terrains neuples,

laissant à sec quelques îles, ici et là, et tous les fonds plats parfois marécageux qu'on aperçoit de chaque côté.

--- 0 ---

avant l'avènement des grandes routes nationales et la popularisation de l'automobile, avant la construction du chemin de fer, on avait parlé de rendre la rivière navigable, en la creusant au besoin et en lui ajoutant des canaux. Aujourd'hui, on trouverait cela ridicule: dans les sécheresses, on voit le fond de la rivière, et à peu près les deux tiers de sa longueur ne sont qu'une succession de rapides. Tout au plus pourrait-on dire que la rivière était autrefois passablement canotable, surtout pour les canots d'écorce très légers des sauvages; et encore fallait-il faire des portages aux endroits les plus rapides.

Pourtant, quand il n'y avait pas d'autres moyens de voyager que les rivières, la Chaudière a été une voie de communication très fréquentée, parce qu'elle était la route la moins mauvaise et la plus directe en même temps, entre Québec, autrefois la capitale du Canada, et Boston, capitale du Massachusetts. Et les sauvages qui habitaient dans le Maine communiquaient avec Québec, parce qu'ils étaient les amis des Français, plutôt que des Anglais de la Nouvelle-Angleterre.

La rivière Chaudière était alors le meilleur chemin, sinon le seul, pour rejoindre les trois plus grandes rivières du Maine, qui descendent à l'océan Atlantique: les rivières Penobscot, Kennebec et Androscoggin. On rejoignait la première en remontant la rivière du Loup par Saint-Georges, Saint-Côme, jusqu'à Armstrong, puis la rivière et le lac du Portage; de là, en effet, on faisait un portage dans une branche nord-ouest de la rivière





Penobscot et quelques lacs, près de la frontière. On pouvait rejoindre les deux autres rivières, la Kennebec et l'Androscoggin, en remontant le lac Mégantic et la rivière Arnold jusqu'à la frontière; au-delà, il y a des bras de rivières et des lacs assez rapprochés. Ces voyages étaient très durs et dangereux; on y employait toujours des guides sauvages.

Samuel de Champlain a été le premier blanc à obtenir ces informations des indigènes, quand il avait exploré les côtes du Maine, en 1604 et 1605. Plus tard, après avoir fondé Québec, en 1608, Champlain envoya un de ses hommes en délégation auprès des Abénaquis du Maine, à l'été de 1629; ce fut bien certainement le premier voyageur blanc à naviguer sur les rivières Chaudière et Kennebec, aller et retour. Le 24 juin 1640, arrivait à Québec, par la même route, un capitaine anglais nommé Thomas (?) Young, guidé par des Abénaquis. Le gouverneur de Montmagny le considéra comme un espion possible, le fit prisonnier et le renvoya en Angleterre par les premiers vaisseaux. Viendront plus tard, en 1646, 1650 et 1651, les trois voyages du père Gabriel Bruilletes, jésuite, en mission chez les Abénaquis et en ambassade auprès des chefs de la Nouvelle-Angleterre. Ce serait ici trop long à raconter.

La rivière Chaudière a porté différents noms. Champlain avait cru que tous les sauvages du Maine étaient des Etchemins; c'est pourquoi il appela d'abord "rivière des Etchemins" celle qui conduisait depuis Québec jusqu'à leur pays. Mais bientôt après, ce nom fut transporté à la rivière Etchemin actuelle et remplacé, avant 1638, par "rivière du Sault de la Chaudière". Mais, d'aucuns l'appelèrent aussi, avec raison, "rivière Bruyante!"

Enfin, pour terminer la liste, les Abénaquis l'appelaient, dans leur langue, "Mechatigan" (plus tard "Sartigan"), qui signifie "rivière ombrée".

### CHAPITRE III

#### Nos inondations

C'est la rivière Chaudière qui a servi de berceau à la Nouvelle-Beauce (longtemps connue sous ce nom); c'est elle qui lui a donné ensuite de croître et de s'épanouir, dans une nature variée et pittoresque. Mais le nom seul de notre rivière évoque aussi des images sinistres d'inondations et de ravages. Dans l'esprit de bien des étrangers, cette triste réputation a été exagérée. Pour les habitants du pays, accoutumés à ces phénomènes saisonniers, quand ils n'ont pas trop à en souffrir, ils y trouvent de l'intérêt et un charme spécial, au point qu'on est un peu déçu, quand on ne les voit pas revenir.

La grande cause des inondations réside dans la constitution même du bassin et de la vallée de la Chaudière. C'est dans la section des eaux-mortes, 30 à 35 milles, entre Saint-Georges et Saint-Maxime de Scott, qu'elles se font surtout sentir. La rivière y traverse des terrains plats, les "fonds", et, comme les rivages immédiats sont plus bas, l'eau déborde facilement, s'il y a un surplus.

D'où vient le surplus? Il vient de tous les ruisseaux ou petites rivières qui se jettent dans la rivière principale, quand ils coulent tous ensemble, gonflés par de grosses pluies ou par la fonte des neiges trop rapide, au printemps. Et, par surcroît, la grande partie de ces affluents rejoignent la rivière dans la partie haute: Saint-Georges et Beauceville. Et la Chaudière ainsi

se remplit très vite, parce que son courant est lent et ne fournit pas. C'est comme si l'on faisait couler plusieurs robinets en même temps dans un bain. Celui-ci viendrait à renverser, car son renvoi ne suffirait pas.

Ce phénomène a toujours existé - et les inondations aussi -, car le territoire de la Beauce est constitué surtout de côteaux de plus en plus élevés et le sol y est naturellement imperméable: l'eau coule à la surface et on n'y peut rien. Les défrichements sur ces côteaux, en mettant plus de sol à nu, n'ont fait que rendre les inondations plus rapides et plus dommageables; c'est tout.

Il y a les inondations d'été (ou d'automne), qui sont plutôt rares, et les inondations de printemps (ou d'hiver), qui arrivent presque chaque année et se compliquent souvent par la présence de la glace, lors de la débâcle.

La partie haute de la rivière est vers le sud. Le climat étant un peu plus chaud, il arrive que la neige y fond plus vite, que la glace de la rivière faiblit et se met en marche avant la partie du bas. Mais elle est bloquée dans sa marche par certains obstacles, comme le Rocher, à Beauceville, ou simplement par des sections de glace plus solide qui ne veulent pas bouger. Alors, il se produit un empilage de morceaux de glace, qu'on appelle un embâcle. Derrière cette sorte de barrage, qu'on a de la peine à briser, même avec la dynamite, l'eau monte très vite, déborde et fait des dommages considérables, avec les glaces flottantes. Dans leur course bruyante et irrésistible, des blocs immenses, solides comme du cristal, se jettent orutalement sur tout ce qu'ils rencontrent et les constructions en reçoivent les coups.



Barrage Sartigan (1967) à Saint-Georges



Inondation à Sainte-Marie, avant la débâcle de 1951



Mais, à présent, la plupart des maisons riveraines sont protégées par de solides remparts de pierre ou de béton. Il resterait à craindre ce qui est arrivé déjà, qu'un niveau d'inondation plus élevé, avec les courants artificiels qui sont alors provoqués, ne vinssent à soulever et déplacer entièrement les constructions. Les inondations à l'emporte-pièce, si l'on peut dire, sont toutefois moins à craindre depuis qu'on a érigé, en haut de Saint-Georges, le barrage de Sartigan (1967), qui retient temporairement la glace et les surplus d'eau. On projette d'autres barrages semblables sur les petites rivières, en aval.

Les inondations d'été ou d'automne ont toujours été dommageables, en ruinant les cultures, en tout ou en partie, pendant la période de végétation. Quant aux inondations du printemps, elles ne seraient que bienfaitantes pour la terre, qu'elles enrichissent, à l'instar des inondations du Nil. Mais les inconvénients restent toujours par rapport aux constructions. Jadis, les premiers chemins, des deux côtés de la rivière, et toutes les fermes étaient situés sur la berge ou très près, donc constamment victimes des inondations.

Un voyageur du nom de Hugh Finlay remarquait la chose, dans son journal, à l'automne de 1773. Il n'y avait même pas alors un premier rang de terres complètement établi. "Quand la neige fond sur les hauteurs, au printemps, écrivait-il, les ruisseaux de ces hauteurs se gonflent en torrents, qui se précipitent dans la Chaudière. Cet excès d'eau la fait déborder sur ses rives et le chemin actuel, à cette saison, est inondé"...

Il faut croire que les anciens Beaucerons ne craignaient pas l'eau froide, puisque, malgré l'évidence, ils persistaient à

braver les inondations, avec leurs chemins et leurs édifices. La commodité et le charme de la rivière compensaient à leurs yeux pour ses inconvénients passagers. Ce n'est qu'assez tard et jusque dans le siècle actuel qu'on déplaça graduellement des tronçons de route plus exposés, après la plupart des maisons et des granges, dans les sections rurales. Mais les villages étaient trop imposants et trop denses pour se soumettre à un déménagement de la sorte.

Il y eut donc des inondations depuis le début de la Nouvelle-Beauce, on pourrait dire depuis toujours, même quand il n'y avait personne pour les signaler ni de journaux pour en donner les détails. Nous avons relevé assez de documents anciens pour le démontrer. Mais il serait trop long de les rapporter ici. Une exception intéressante, toutefois: quand la famille Taschereau, le 4 juillet 1778, demanda à Mgr Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, la permission de bâtir une chapelle régionale en l'honneur de sainte Anne, un des motifs invoqués était le suivant: "pour demander à Dieu par la protection de sainte Anne la préservation des accidents que causent les débordements de la rivière qui baigne toute la côte de la Nouvelle-Beauce". La chapelle de Sainte-Anne-de-Beauce est encore debout, spacieuse et pimpante, pour témoigner de la foi de ses fondateurs et de ceux qui leur ont succédé.

Au milieu d'août 1848, on nous signale une inondation d'été, qui gâcha une partie des foins dans les fonds et des morceaux de beau grain encore vert, sans parler des ponts sur chevalets, presque tous emportés, sur la grande rivière et les affluents. Une inondation d'automne est signalée à la Toussaint de 1851:



Studio Beauce  
RÉADRESSEMENT - Tél. 775

Les fonds et les villages qui bordent la rivière  
(vue aérienne, à Sainte-Marie)



il y eut des maisons renversées à Sainte-Marie, des granges emportées avec leur contenu de récolte, etc.

L'inondation printanière du 14 au 22 avril 1896 a été, au dire des témoins, la pire qu'on eût enregistrée jusque là et, proportion gardée, elle fut peut-être la plus longue et la plus désastreuse de toutes les annales beauceronnes. Il y en a des reportages élaborés dans les journaux du temps et on en a conservé des photographies à chaque paroisse inondée. Il y avait des pertes de vie; tous les ponts et nombre de maisons étaient ruinés.

L'été de 1917 est demeuré tristement célèbre par deux inondations consécutives. La première, du 17 au 19 juin, ravagea surtout à Sainte-Marie, où la rivière était littéralement bouchée par le bois de pulpe de la Brown Corporation; n'empêche que l'eau avait monté aussi de 17 pieds à Saint-Joseph.

La seconde inondation survint le 31 juillet, à l'échelle de toute la Chaudière. L'eau s'éleva au plus haut niveau jamais constaté antérieurement ni depuis lors. Et c'était dû à une pluie diluvienne, surtout dans les hauts de la Chaudière: à la station météorologique de Beauceville, on avait enregistré une précipitation de 5.42 pouces de pluie en moins de 24 heures, dans la journée et la nuit du 30 juillet. Un ingénieur de la commission des Eaux courantes de Québec, A.-O. Bourbonnais, était sur les lieux pour les constatations de la première inondation. Il fut témoin oculaire de la seconde; et il eut deux longs rapports à rédiger, cette année-là. Dans chaque cas, il a donné des listes détaillées des dommages aux chemins, aux terrains et aux bâtisses. Il proposait comme seul remède de démunager les villages sur les côtes, en entier ou en partie.

Le 18 juin 1922, eut lieu une dernière inondation d'été vraiment importante, de Saint-Georges à Scott inclusivement. Après de fortes pluies dans toute la région, encore une fois, l'eau monta de 25 pieds à Saint-Joseph. Et, de nouveau, à Sainte-Marie, le bois de pulpe compliqua la situation. Mais les barrages ne purent retenir une grande partie de ce bois, qui descendit jusqu'au fleuve, autour de Québec. Cette perte considérable de la Brown Corporation et le procès en dommages intenté par le conseil municipal du village Sainte-Marie amenèrent la Compagnie à cesser ses opérations forestières dans la vallée de la Chaudière et à fermer son gros moulin de Sainte-Marie.

Les inondations d'été et d'automne ne devraient plus se produire maintenant, avec les barrages qu'on a entrepris de construire dans les hauts. Et les débâcles du printemps devraient diminuer aussi d'intensité, surtout si l'on fait disparaître les obstacles principaux dans le lit de la rivière.

## CHAPITRE IV

### Les Abénaquis sur la Chaudière

Les Abénaquis étaient apparentés, par la langue et les usages, avec les Etchemins, les Malécites et les Micmacs des provinces maritimes; même avec les Montagnais du Saguenay et les Algonquins du Saint-Maurice. C'étaient des alliés qui se fréquentaient et qui faisaient cause commune contre les Iroquois, leurs ennemis, même avant l'arrivée des Français sur les bords du Saint-Laurent.

Leur ruse, leurs méthodes de guerre, leur cruauté étaient d'ailleurs les mêmes. Et, si la Nouvelle-France eut tant à souffrir des incursions sanguinaires des Iroquois, les guerres des Abénaquis contre les colons de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'à Boston et au-delà, furent plus sanguinaires et plus prolongées encore, encouragées par les autorités françaises, comme les Iroquois l'étaient par les autorités anglaises. Une différence, toutefois: les Iroquois, habitants de l'Etat de New York, n'étaient pas troublés chez eux par les Français; ils venaient les attaquer sur les bords du Saint-Laurent, en descendant par le lac Champlain et la rivière Richelieu. Tandis que les Abénaquis étaient troublés chez eux par l'avance croissante de la colonisation anglaise, sur les côtes du Maine et le long des rivières, surtout la Kennebec.

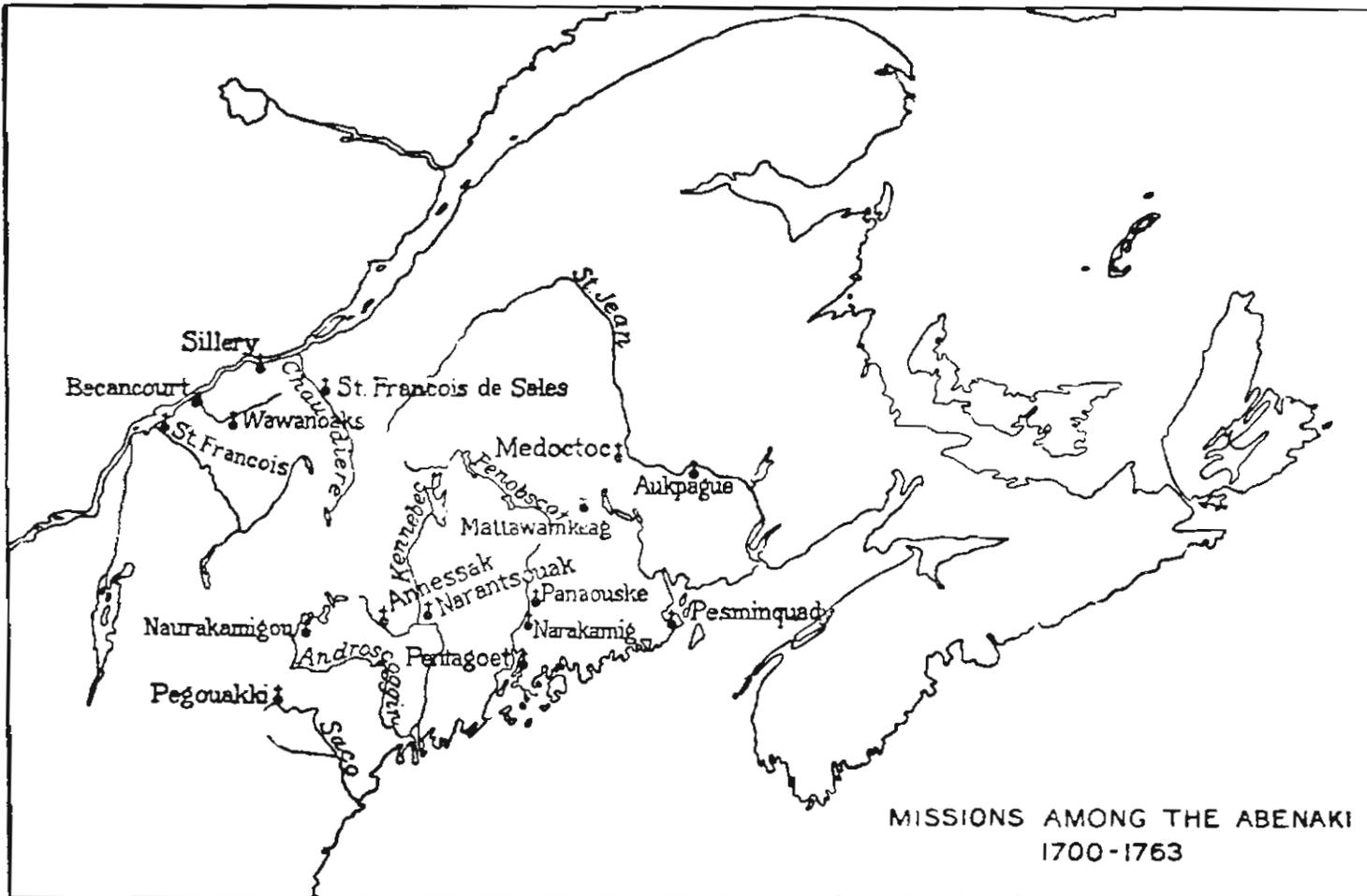
Les Anglais protestants auraient pu quand même devenir leurs amis, s'ils avaient été loyaux et délicats, s'ils s'étaient intéressés à leur évangélisation, comme le firent de bonne heure les

Jésuites français, en les recevant à la mission de Jillery, près de Québec, puis en allant fonder une mission chez eux, avec le Père Bruilletes, à partir de 1646. Déjà, alors, les Abénaquis étaient devenus des alliés fidèles des Français et devaient le rester toujours.

Mais quel était donc le pays des Abénaquis? On a prétendu qu'ils habitaient d'abord la Beauce et les cantons de l'Est, ou, si l'on veut, le versant nord-ouest des monts Alleghany. Il y a là des noms géographiques qui sont d'origine abénaquise: rivière Mechatigan (Chaudière), lacs Mégantic, Magog, Massawipi, etc. Cela prouve que les indiens ont connu et fréquenté ces endroits, puisqu'ils les ont nommés. Mais on n'a jusqu'à présent aucune preuve documentaire ni archéologique qu'ils y aient séjourné de façon permanente, du moins à la période historique, c'est-à-dire depuis le jour où Champlain les a rencontrés la première fois, dans ses explorations du Maine, en 1604 et 1605.

Déjà ils habitaient les bords des grandes rivières du Maine. Et leur principale résidence, la capitale de leur royaume de Kennebec, était le village de Narrantsovac, près de la petite ville actuelle de Madison. D'ailleurs, si l'on examine la carte du Maine, aujourd'hui, presque tous les noms géographiques sont dérivés de la langue abénaquise, ce qui prouve davantage que le Maine était leur vrai pays de résidence, plutôt que le côté canadien, avec seulement quelques rares noms abénaquis.

Ces indiens vivaient de l'agriculture, de la chasse et de la pêche. L'été, près de leurs villages, ils cultivaient le blé d'Inde et les citrouilles; c'était surtout la tâche des femmes. Il est rapporté aussi qu'ils entaillaient les érables,



Pays et villages des Abénaquis



pour boire de l'eau sucrée, bien que ce soit les Français qui aient réussi à en fabriquer du sucre. Les hommes flânaient ou faisaient la pêche. L'hiver, saison de la chasse, ils allaient rencontrer le gibier dans les montagnes, sur le haut des rivières. Plusieurs familles accompagnaient les chasseurs pour cette saison et les villages se vidaient presque complètement. C'était un problème pour les missionnaires, dont les chrétiens étaient ainsi éparpillés dans les immenses forêts pendant plusieurs mois.

Après le troisième voyage du Père Druillettes sur la rivière Kennebec, en 1651, on refusa d'envoyer d'autres missionnaires tout de suite, à cause de cette raison et aussi des difficultés et des risques affrontés dans les voyages. Du reste, ce fut bientôt la guerre ouverte entre la Nouvelle-Angleterre et les Abénaquis, avec leurs tribus alliées. Les indiens furent décimés, chassés de leurs villages, et se réfugièrent en partie près de Québec.

Les autorités civiles leur permirent de s'établir sur la rive sud du Saint-Laurent; on leur accorda des terres pour les aider à vivre. C'est ainsi que prit naissance la mission de Saint-François de Sales, en 1683, à l'embouchure de la Chaudière. Plus tard, d'autres Abénaquis allèrent s'établir à Saint-François du Lac (Odanak), et à Bécancour. Ces deux missions subsisteront jusqu'à nos jours, alors que celle de la Chaudière sera abandonnée au bout de quelques années, la terre n'étant plus fertile pour la culture du blé d'Inde.

Avec le temps, tous les Abénaquis étaient devenus catholiques. Plusieurs retournèrent dans leurs anciens villages du Maine; il fallut leur fournir des missionnaires. Mais, à cause de l'état de guerre presque continuel avec les Anglais, les Pères n'avaient

pas la tâche facile. Le père Sébastien Rasles, en particulier, résidant à Narrantsouc depuis 1695, finit par tomber sous les balles ennemies, dans une attaque surprise, le 25 août 1724. Il y eut profanation des objets du culte, pillage et incendie. La Société historique du Maine, à Portland, conserve dans son musée la vieille malle du Père Rasles et la cloche de sa chapelle.

Les sauvages et leurs missionnaires continuaient donc de circuler par la Chaudière. On a prétendu qu'ils avaient eu un village dans la Beauce, à "Saint-François"; mais on n'en a donné aucune preuve sérieuse. On a prétendu pareillement qu'il y avait eu une mission d'Abénaquis à Mégantic. L'historien de l'endroit, Mgr Albert Gravel, a soutenu la chose au début; mais il s'est rétracté par la suite: il avait fait confusion entre le nom de Mégantic et celui d'Amesoquanty, village situé dans le Maine.

Après l'installation des colons dans la Beauce, à partir de 1738, et jusque vers le milieu du 19ième siècle, des Abénaquis continuèrent de fréquenter les parages de la Chaudière, leurs territoires de chasse étant toujours dans les forêts voisines du Maine; et il n'est pas impossible qu'ils aient chassé un peu dans le territoire même de la Beauce.

Mais ce n'étaient que des groupes nomades restreints, souvent de simples familles ou individus. Ils s'arrêtaient pour camper, à leurs endroits familiers; et la présence des Français, leurs alliés, ainsi que des prêtres, était même de nature à les y attarder davantage. Les registres des trois premières paroisses de la Beauce contiennent un bon nombre d'actes qui les concernent. Les sauvages en question venaient de leurs réserves, à Saint-François du Lac et Bécancour, ou bien "du village de l'Acadie"



Gloche de la chapelle de Warrantsouac, prise en 1764  
(conservée par la Société historique du Maine, à Portland)



Campement indien dans la forêt  
(d'après une gravure de W.H. Bartlett)



(d'autrefois), c'est-à-dire d'un village qu'ils avaient conservé dans le Maine, sur la rivière Penobscot, et qui est devenu aujourd'hui la réserve d'Old Town, pas loin de Bangor.

Ces indiens migrants paraissaient ne pas voir souvent de missionnaires. Car, à leur passage dans la Beauce, ils en profitaient pour faire baptiser d'un seul coup jusqu'à trois ou quatre de leurs plus jeunes enfants, pour contracter ou régulariser leurs mariages. Ils apportaient pareillement au prêtre les corps de leurs compagnons décédés en cours de route, quelquefois depuis longtemps, pour leur procurer des funérailles chrétiennes. C'est là aussi une preuve que les familles d'Abénaquis ne résidaient pas dans la Beauce.

Exceptionnellement se rencontre la mention de quelques indiens domiciliés dans la région. Par exemple, c'est un sauvage nommé Pierre-Athanase Makatagondo qui vendit, le 5 octobre 1782, l'île aux Hiboux et une terre de trois arpents, pour la construction de la seconde chapelle et du presbytère de Saint-François (Beauceville). Pareillement, dans un procès-verbal pour le chemin de la Beauce, en juillet 1785, se trouvent encore deux autres sauvages propriétaires de terres dans la paroisse du haut, mais aucun dans Saint-Joseph ni dans Sainte-Marie. Quand on parle des "Abénaquis de Saint-François", on veut donc dire ceux de Saint-François du Lac et non de Saint-François de Beauce.

Les Abénaquis n'ont pas laissé de descendants dans la vallée de la Chaudière. C'est par les actes de mariages qu'on les retracerait. Or, le Frère Eloi-Gérard a dressé un Recueil de Généalogies des comtés de Beauce, Dorchester et Frontenac (en 11 volumes)

et il n'a relevé aucun mariage entre blanc et sauvage dont les enfants se soient à leur tour mariés dans la région. S'il y a eu des descendants, ce seraient seulement des illégitimes, qui n'auraient pas été identifiés dans les registres.

Les sauvages, disparus à tout jamais de nos contrées depuis environ un siècle, y ont cependant laissé plusieurs souvenirs. Nous en avons rapporté nous-même quelques uns dans notre histoire de Sainte-Marie (tome II, pages 15 et 16). Il doit s'en trouver dans les autres paroisses anciennes de la Beauce. Il faudrait les faire raconter aux anciens citoyens qui s'en souviennent, pour les enregistrer sur ruban magnétique. Et, s'il y a, dans les vieux greniers, des objets de fabrication indigène, ils méritent d'être conservés précieusement et placés dans les musées.

## C H A P I T R E V

### La Beauce au temps des projets

En plus des Abénaquis et de leurs missionnaires, il passa très souvent par la Chaudière d'autres voyageurs: aventuriers, messagers, trafiquants de fourrures et même des militaires. En effet, pour stimuler ou secourir les Abénaquis dans leur guerre contre les Anglais, leurs voisins, on leur envoya maintes fois des miliciens canadiens, entraînés aux durs voyages et habitués à la "petite guerre", selon la manière préférée des sauvages.

L'envoi le plus important de militaires s'effectua durant l'hiver de 1689 à 1690, quand le gouverneur Frontenac voulut venger sur les colonies anglaises le massacre du village de Lachine, près de Montréal, commis par les Iroquois avec l'encouragement des Anglais. Ce fut un exploit célèbre, dirigé par l'officier canadien René Robineau de Bécancour, baron de Portneuf. Avec 110 Canadiens et Abénaquis, il parcourut sur la neige les vallées des rivières Chaudière et Kennebec, pour aller surprendre la colonie anglaise de Casco (Portland), dans le Maine, et la ravager complètement. On en revint l'été suivant, après quelques mois d'absence, ramenant des prisonniers importants.

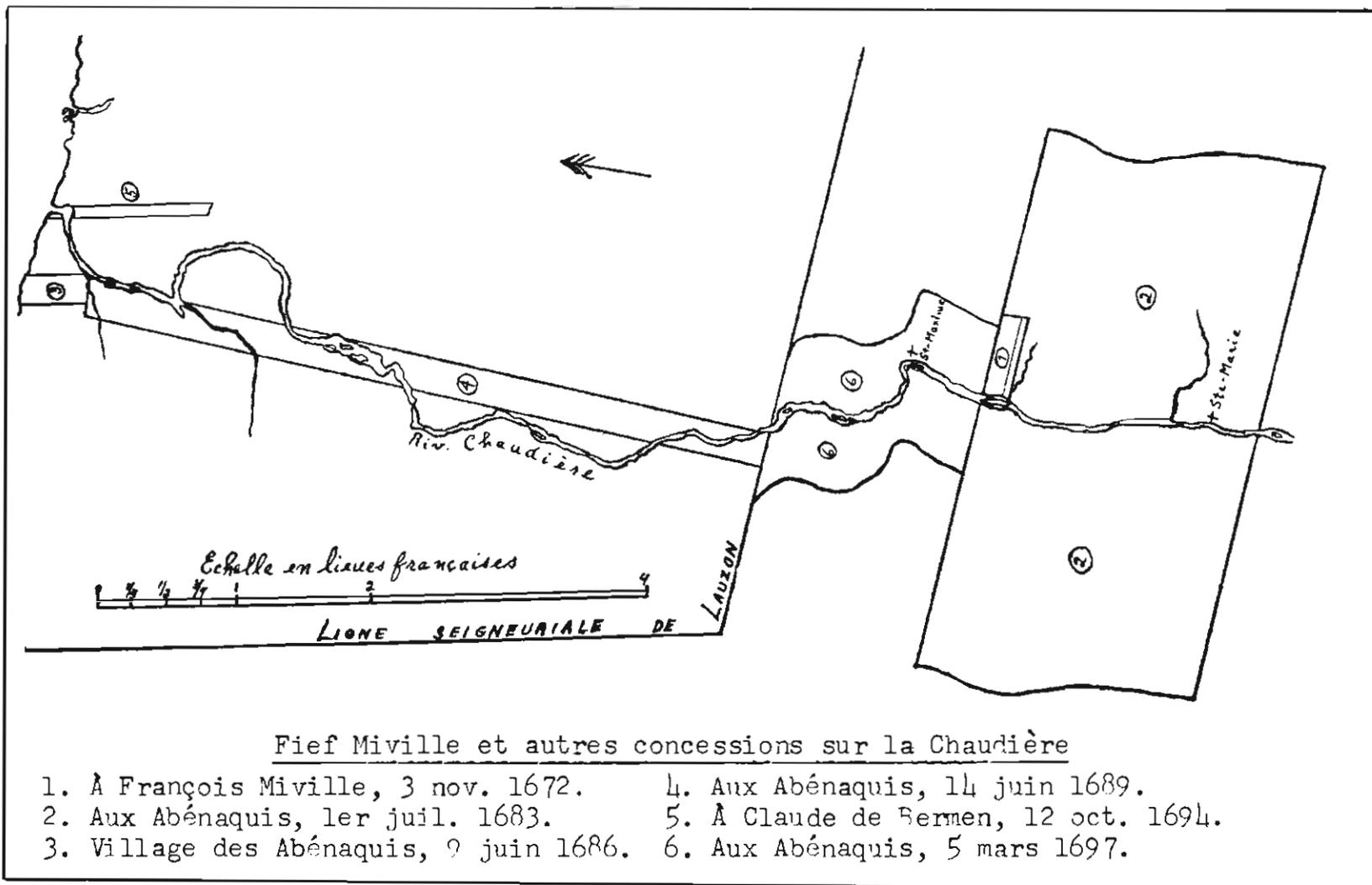
Cependant, c'est à l'intendant Jean Talon que remonte le premier projet d'occupation ou d'exploitation de la vallée de la Chaudière. L'idée lui était venue de faciliter les communications, par une chaîne de postes, de distance en distance, le long des rivières Chaudière et Penobscot, entre Québec et

Pentagoët (aujourd'hui Castine, Maine), qui était alors la capitale de l'Acadie continentale.

Le 3 novembre 1672, l'Intendant concédait donc à François Miville, dit le Suisse, l'étendue de "seize arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur la rivière Chaudière, avec l'isle Fortunée qui est au-devant". Nous avons réussi à localiser avec certitude cette concession, appelée le fief Miville, à quelque vingt-cinq milles du fleuve, à la limite nord-ouest de la paroisse Sainte-Marie actuelle; et l'île Fortunée n'était autre que l'île Perrault (ou Lessard) d'aujourd'hui. François Miville dénomma son fief "la Bonne Rencontre". Cette installation, qui constituait un poste de traite avantageux avec les Abénaquis, fut occupée durant plusieurs années. Le tenancier avait droit "de mettre ses bestiaux pacager dans l'Isle", ce qui permet de présumer qu'il y eut un début d'agriculture, dans ce premier établissement de la Beauce.

Par la suite, quand les Abénaquis, chassés de leur pays, vinrent fonder un village à l'embouchure de la Chaudière, en 1683, ils eurent besoin de terres pour cultiver. Et le Gouverneur leur accorda, par le soin des Pères Jésuites, quatre concessions distinctes mais consécutives. Si bien qu'à la fin, ils occupaient les bords de la Chaudière depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux deux tiers de la paroisse Sainte-Marie, près de l'île Vachon actuelle (voir le plan ci-contre). Mais ils ont cultivé bien peu et peut-être pas du tout. Vers 1700, ils abandonnaient leur village de Saint-François de Sales sur la Chaudière.

Avant d'en venir à l'établissement définitif des colons canadiens sur la Chaudière, la Nouvelle-Beauce a encore été





l'objet de deux autres projets de seigneuries.

le 15 octobre 1696, le gouverneur Frontenac concédait à un militaire, François Desjardy de Cabanac, "deux lieues de terre de front sur quatre de profondeur, le long de la rivière du Sault de la Chaudière, le dit front à prendre depuis le lieu appelé les Aunez, du côté du sud-est en lieux non concédés". Ce fief des Aunaies, qui ne touchait pas aux autres concessions déjà faites sur la Chaudière, nous fait penser spontanément aux grands fonds de la paroisse Saint-Joseph, ce que les vieux appelaient le "temps-perdu", où il devait bien pousser des aulnes en abondance. Mais l'endroit n'a pas d'importance, puisque cette seigneurie, n'ayant pas été exploitée, fut supprimée par le Roi de France et réunie aux terres de la couronne.

L'autre projet de seigneurie est d'un caractère plus pittoresque, bien qu'il ait échoué, lui aussi. Il aurait pu s'appeler la seigneurie des "boeufs illinois". Les explorateurs du centre des Etats-Unis y avaient rencontré des troupeaux de bisons à l'état sauvage, animaux excellents pour leur viande et aussi, croyait-on, pour leur peau et leur lainage. Vers 1730, un spéculateur original, nommé François-Etienne Cugnet, proposa aux autorités de la Nouvelle-France d'en tenter l'élevage au Canada. Il s'associa avec un voyageur, coureur de bois, pour apporter vivants quelques jeunes bisons jusqu'à Québec. On n'y put réussir, les bêtes étant mortes en chemin, de faim et de misère.

Mais, en prévision de succès, Cugnet avait besoin de terres en prairies naturelles, comme celles de l'Ouest, pour faire vivre ses bisons, et il demandait, "à titre de fief et seigneurie ... la concession de l'étendue de pays qui se trouve sur la rivière

du Sault de la Chaudière en suivant la dite rivière ... depuis la ligne où finit ... la seigneurie de Lauzon jusqu'à l'endroit nommé le Rapide du Diable. Cette terre, disait-il, est propre à faire des prairies et sera d'autant plus commode pour élever des boeufs illinois qu'elle est à sept lieues de Québec, dans la profondeur des terres, ni trop éloignée ni trop près de cette ville. Le défrichement de ces terres qui ne sont occupées par personne ne peut que contribuer à l'établissement de la colonie". Tout cela était beau dans l'imagination et sur le papier. L'insuccès des jeunes bisons régla le sort du projet de seigneurie.

Mais bientôt, on allait voir, et presque tout d'un coup, non pas une, mais au moins six seigneuries nouvelles sur les bords de la Chaudière, jusqu'en haut de Ville Saint-Georges. Bien plus tard viendraient ensuite les cantons: Jersey, Marlow, Linière, etc., la vraie colonisation.

## CHAPITRE VI

### Seigneuries établies sur la Chaudière

Pour la concession des terres aux colons, le territoire de la province de Québec a d'abord été divisé en grandes sections, qu'on appelait fiefs ou seigneuries, du temps de la Nouvelle-France, et plus tard cantons (townships), sous le régime anglais.

Le régime seigneurial permettait aux colons d'obtenir des terres gratuitement au début, à condition de payer ensuite une légère rente perpétuelle au seigneur du lieu, d'aller faire moudre les grains à son moulin "banal", de lui rendre certains honneurs particuliers.

Les seigneurs étaient parfois de la noblesse, ou simplement des fonctionnaires ou des militaires que le roi de France tenait à récompenser. Ils se réservaient généralement pour eux-mêmes une des plus belles terres, qui s'appelait le domaine, sur laquelle ils se construisaient une riche maison, appelée le manoir.

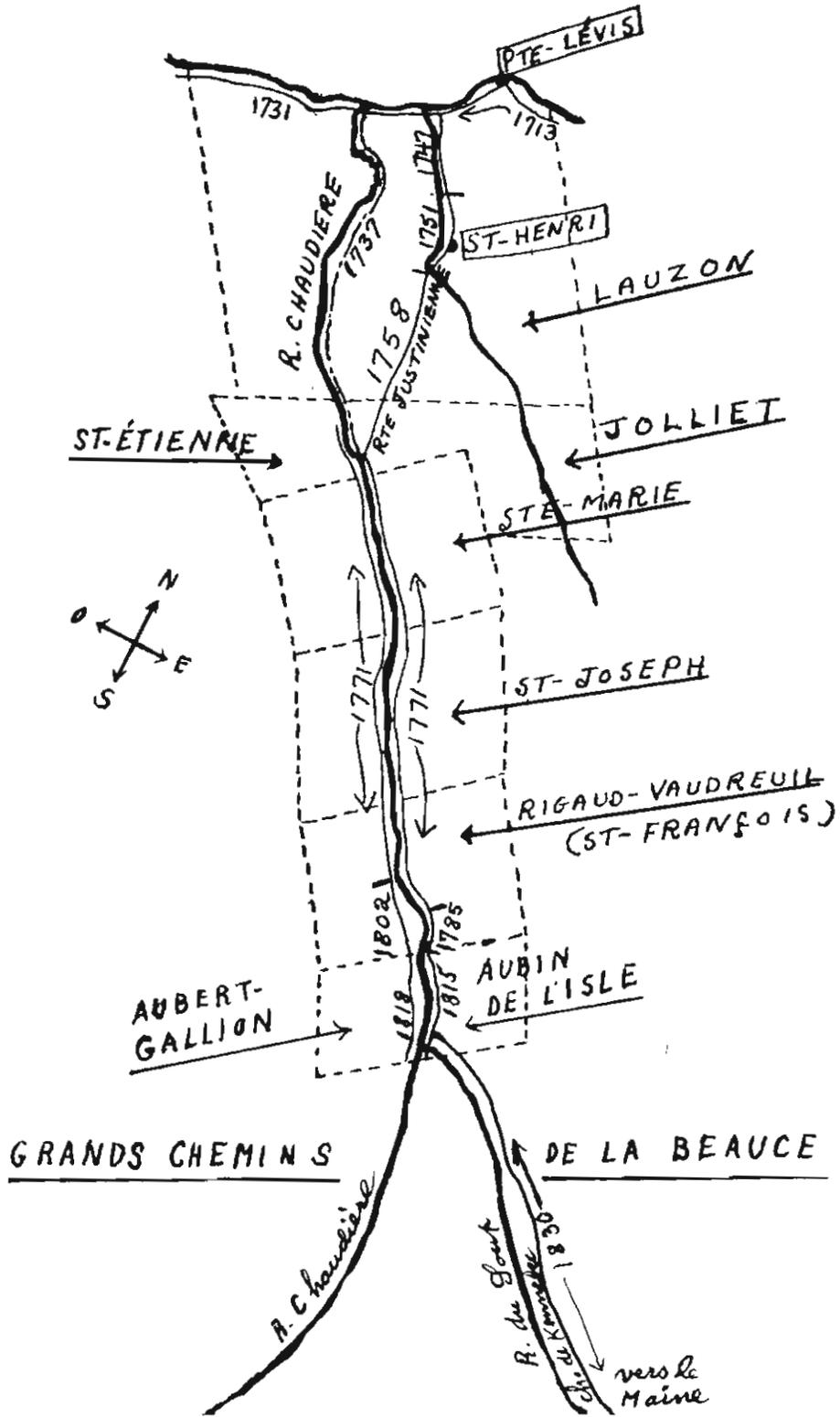
Les "habitants" s'appelaient alors censitaires, parce qu'ils payaient les "cens et rentes" au seigneur chaque année, et les terres qu'ils avaient reçues du seigneur s'appelaient les concessions. Et, tant qu'il y avait encore des terres non concédées dans la seigneurie, on ne permettait pas d'établir un village, c'est-à-dire de partager les terres en petits emplacements avec des maisons. Il n'y avait au centre de la seigneurie que les édifices publics: l'église, avec le presbytère, et peut-être tout au plus un magasin ou une auberge. Les villages sont venus plus tard, avec l'accroissement du commerce et des métiers

spécialisés: maçons, menuisiers, forgerons, etc.

Sur les rives de la Chaudière, depuis le début de la colonie, il y avait d'abord la seigneurie de Lauzon, très grande (18 milles de front par autant de profondeur), mais qui n'était défrichée et habitée encore que près du fleuve Saint-Laurent. On compte aujourd'hui dans ce territoire, entre autres, les paroisses de Charny, Saint-Rédempteur, Breakeyville, Saint-Lambert et, en partie, Saint-Bernard et Saint-Isidore, qui touchent toutes à la rivière Chaudière.

Ensuite, il y avait la seigneurie Jolliet, accordée au découvreur Louis Jolliet, en 1697. Elle n'avait pas encore été colonisée. Elle n'était même pas mesurée exactement. Après la mort de Jolliet, son gendre, Joseph Fleury de la Gorgendière, surveilla cependant les droits de la succession. Et son petit-fils, Gabriel-Elzéar Taschereau, sera le premier à accorder des terres dans cette riche seigneurie, qui comprend aujourd'hui, en tout ou en partie, depuis la Chaudière en allant vers l'est, les paroisses de Saint-Maxime, Saint-Isidore, Saint-Anselme, Sainte-Ménéine, Sainte-Marguerite et Sainte-Claire, toutes dans le comté de Dorchester.

Les choses en étaient là, au moment des autres projets d'établissement manqués dont nous avons parlé au chapitre précédent. On prétend aussi que les autorités de la Nouvelle-France préféraient laisser le plus de distance et de forêt possible entre elle et la Nouvelle-Angleterre au sud. Mais, depuis 1713, la paix régnait entre les deux colonies et semblait devoir se prolonger. Plusieurs seigneuries s'ouvrirent à la colonisation le long des principales rivières de la Nouvelle-France.



Seigneuries concédées le long de la Chaudière



C'est alors que naquit la Nouvelle-Beauce, ainsi nommée dès 1739, par relation avec l'ancienne Beauce, une riche province agricole de la France. Cette naissance officielle s'est opérée presque d'un clin d'oeil, en continuant l'attribution des deux rives de la Chaudière, à la suite des seigneuries de Lauzon et Jolliet. Elle fut d'abord essentiellement l'entreprise d'une famille, c'est-à-dire de Joseph Fleury de la Gorgendière, dont nous parlions plus haut, et de ses deux gendres, Thomas-Jacques Taschereau et Pierre Rigaud de Vaudreuil.

Trois seigneuries furent donc concédées le même jour, 23 septembre 1736, par le Marquis de Beauharnois et Gilles Hocquart, respectivement gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, et le Roi de France devait ratifier leur concession dans un même acte, le 30 avril 1737. Cet acte de ratification royale de 1737 mérite d'être conservé et lu en entier, dans le style et l'orthographe du beau vieux français. C'est d'ailleurs l'acte de fondation officielle de la Beauce, du moins dans son corps principal:

Ratification d'une Concession sur la Rivière du Sault de la Chaudière en faveur des sieurs Thomas-Jacques Taschereau, Pierre Rigaud de Vaudreuil et Joseph Fleury de la Gorgendière (extrait des Journaux de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, 1853, Appendice HHHH, pages 106s.)

Aujourd'huy trente avril mil sept cent trente sept, le Roy étant à Versailles, voulant confirmer et ratifier une concession faite le vingt trois septembre mil sept cent trente six, les Sieurs Marquis de Beauharnois, Gouverneur et Lieutenant Général en la Nouvelle France et Hocquart Intendant au dit pays au sieur Thomas Jacques Taschereau conseiller au Conseil Supérieur de Québec, d'un terrain de trois lieues de front sur deux de profondeur des deux côtés de la rivière de la Chaudière avec les lacs, Isles et Islots qui sont dans la rivière dans l'espace des dites trois lieues en remontant la dite rivière à commencer de l'endroit appelé l'isle au sapin inclusivement qui est dans la dite Rivière en remontant laquelle étendue de terre d'un et d'autre côté n'a point encore été concédée pour par luy la tenir à titre de fief et seigneurie; autre concession accordée par les mêmes et le même jour au sieur Pierre Rigaud de Vaudreuil, capitaine dans les troupes entretenues au service de Sa Majesté dans le dit pays d'une pareille étendue de terrain des deux côtés de la dite rivière avec les lacs, Isles et Islots à commencer de la fin de la dite concession accordée au dit sieur Taschereau au même titre

de fief et Seigneurie, et autre concession accordée par les mêmes et le même jour au sieur Joseph Fleury de la Gorgendière d'une pareille étendue de terrain des deux côtés de la dite rivière, avec les lacs, Islets et Islots à commencer de la dite concession accordée au dit sieur Rigaud de Vaudreuil et pareillement à titre de fief et Seigneurie; Sa Majesté a ratifié et confirmé les dites concessions, veut en conséquence que les dits sieurs Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et Fleury de la Gorgendière, leurs héritiers ou ayant cause jouissent à perpétuité comme de leur propre des dites terres à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice et droit de chasse de pesche et de traitte avec les Sauvages dans l'étendue des dites Seigneuries suivant et conformément aux dites concessions sans que pour raison de ce ils soient tenus de payer à Sa Majesté ni à ses successeurs Roys aucunes finances ni indemnité, desquelles à quelque somme qu'elles puissent monter, Sa Majesté leur fait don et remise; à la charge de prêter foy et hommage au chateau de Saint-Louis de Québec, duquel les dits fiefs relèveront et des autres redevances accoutumées suivant la coutume de Paris suivie au dit pays et que les appellations des juges qui y seront établis ressortiront en la justice royale de Québec, à la charge aussy de conserver et faire conserver par leurs Tenanciers les bois de chesne propre pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté, de donner avis à Sa Majesté ou aux Gouverneur et Intendant du dit pays des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans les dites seigneuries; de mettre en valeur les dites seigneuries et d'y tenir et faire tenir feu et lieu par leurs tenanciers à faute de quoy elles seront réunies au domaine de Sa Majesté; de laisser faire les chemins nécessaires pour l'utilité publique et de faire faire en outre conjointement et solidairement un grand chemin roulant de charette à prendre du bord du fleuve St Laurent à continuer au travers des terres appartenantes aux héritiers Charest et aux héritiers Jolliet sans interruption jusqu'au devant du dit Islet au Sapin, même de faire faire des ponts aux endroits où il sera jugé nécessaire pour la commodité des habitans qui voudront aller s'établir tant dans toutes les dites concessions que dans celles qui seront faites au dessus, le tout ainsi qu'il est porté dans les titres de concessions expédiés aux dits sieurs Taschereau, Rigaud de Vaudreuil et Fleury de la Gorgendière: à la charge encore de laisser les graves libres à tous pescheurs à l'exception de celles dont ils auront besoin pour leur pesche, et en cas que dans la suite Sa Majesté ait besoin d'aucune partie des dits terrains pour y construire des forts, batteries, places-d'armes, magasins, et autres ouvrages publics, elle pourra les prendre aussi bien que les arbres qui seront nécessaires pour les dits ouvrages et le bois de chauffage pour la garnison des dits forts, sans estre tenue d'aucun dédommagement; Et aux autres clauses, charges et conditions expliquées dans les dits titres de concession à eux expédiés et pour témoignage de sa volonté elle m'a ordonné d'expédier le present brevet qui sera enregistré au greffe du conseil supérieur de Québec pour y avoir tel recours qu'il appartiendra, Et qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses Commandemens et finances.

(signé) "LOUIS"

Et plus bas

" "PHELYPEAUX",  
(avec paraphe).

Il y avait donc tout de suite trois seigneuries de même grandeur, trois lieues (9 milles) de front, le long de la Chaudière, par deux lieues (6 milles) de profondeur, de chaque côté de la rivière: en tout 27 milles par 12. Et cela commençait, par en bas, au bout de l'islet au Sapin, appelé maintenant l'île Ferrault ou Lessard, qui marque aussi la limite entre Scott et Sainte-Marie. Et c'était, encore une fois, daté à Québec le 23 septembre 1736.

Dès le lendemain, l'élan étant donné, on poussait encore plus loin vers le sud en concédant deux demi-seigneuries, de deux lieues de front (6 milles), l'une sur la rive sud-ouest de la Chaudière, à Thérèse de Lalonde-Gayon, veuve de François Aubert de la Chesnaye (cette seigneurie se nommera Aubert-Gallion, dans Saint-Georges-Ouest); l'autre en face, au nord-est de la rivière, à Gabriel Rubin de l'Isle (Saint-Georges-Est).

Enfin, le 15 avril 1737, stimulé par les autres, François-Etienne Cugnet, qui avait déjà lorgné les bords de la Chaudière, avec son projet d'élevage des "boeufs illinois", s'en vient cueillir le reste du gâteau, et on lui concède la seigneurie de Saint-Etienne, faisant le pendant à la seigneurie Jolliet, sur la rive opposée de la Chaudière, pour combler le vide entre l'arrière de la seigneurie de Lauzon et le commencement de la seigneurie Taschereau. On croyait alors qu'il y avait environ trois lieues de front; mais on découvrira plus tard qu'il n'y avait guère qu'une lieue et demie, c'est-à-dire 4 milles et demi. Ce territoire constitue la partie ouest de Saint-Maxime de Scott et une partie de Saint-Bernard.

Les nouveaux seigneurs amenèrent l'arpenteur Noël Beaupré pour faire le bornage des seigneuries et en prendre possession légalement. Ils partirent de Québec le 8 décembre 1737, pour cette opération, qui dut être assez longue. On marchait sur la glace de la rivière plutôt que dans les bois et les broussailles de ses bords, pour faire le chaînage et placer des bornes chaque côté de la rivière.

Disons aussi qu'à partir de ce bornage, il y eut un échange de seigneuries entre de la Gorgendière et Rigaud de Vaudreuil, qui sera terminé devant notaire le 5 janvier 1747, donnant au beau-père la seigneurie de Saint-Joseph et au gendre la seigneurie de Beauceville.

## CHAPITRE VII

### Débuts d'organisation civile

L'organisation des seigneuries de la Beauce n'a pas tardé. Mais, pour pouvoir s'y transporter avec leur petit bagage de colons, les premiers habitants ou défricheurs avaient besoin d'un chemin, sur la distance d'au moins 22 milles de forêts qu'il y avait à traverser. C'est pourquoi les premiers seigneurs avaient offert de faire eux-mêmes conjointement ce chemin, du fleuve jusqu'à la première seigneurie, celle de Sainte-Marie; et les autorités du pays avaient eu le soin d'inscrire cette sage condition dans la concession des seigneuries.

De fait, la correspondance officielle entre le Gouverneur du Canada et la cour de France nous apprend que la condition du chemin a été exécutée dès 1737, l'année où l'on a appris à Québec la confirmation du Roi à l'ouverture des nouvelles seigneuries sur la Chaudière. Au printemps suivant, le Ministre des Colonies se dit satisfait que les seigneurs aient fait "faire un chemin de charrette depuis le bord du fleuve jusqu'à l'Islet-au-Sapin, et qu'ils aient pris les autres mesures nécessaires pour l'exploitation de cette concession".

Nous savons par ailleurs que ce premier chemin de la Beauce suivait de près la rive droite de la rivière Chaudière. Mais il nous est permis de rester sceptiques sur la valeur "roulante" de cette voie rudimentaire, à travers bois et savanes, qui dut être abandonnée une vingtaine d'années plus tard. Le 1er mars 1747, on inhumait à Saint-Joseph la femme de Pierre Joint, dont

le corps avait été trouvé gelé dans la route de la nouvelle Beauce". C'est une preuve que cette route n'avait pas de sécurité bien grande pour les voyageurs, surtout en hiver, et dix ans déjà après son érection.

Après avoir fixé les bornes de leurs seigneuries, comme nous le disions au chapitre précédent, les seigneurs devaient distribuer des terres aux premiers colons qui voudraient y aller et, pour cela, les faire arpenter. C'est sous la direction de Joseph Fleury de la Gorgendière, en son nom et au nom de ses deux gendres, que se sont faits les premiers arpentages connus dans la Beauce: le 17 décembre 1737, le domaine et neuf terres dans Saint-Joseph; le 10 mai 1738, huit autres terres au même endroit; les 17 et 18 novembre suivants, le domaine et treize terres dans Sainte-Marie; le 25 juin 1739 et jours suivants, plusieurs terres dans les seigneuries Rigaud et Saint-Joseph; enfin, le 25 juin 1740, treize nouvelles terres dans "Ste Marie de la Nouvelle Beauce". Ce nom apparaît, en effet, pour la première fois, pour témoigner que, dès les débuts, on établissait une paroisse à part et indépendante.

Comme nous le voyons, sous l'initiative du seigneur de la Gorgendière, la colonisation a commencé presque simultanément dans les trois grandes seigneuries de la Beauce, avec seulement quelques mois d'avance à Saint-Joseph. Et nous pourrions donner les noms de tous les premiers colons, en les extrayant des arpentages. Bien que plusieurs de ces colons n'aient pas persévéré, s'il faut en croire un "état de la population du Canada", dressé à l'automne de 1739, qui se trouve aux Archives de Paris, la Nouvelle-Beauce et la rivière Chaudière (on s'exprime ainsi)

ont déjà 262 habitants de population.

Après avoir eu leur terre sur promesse ou sur simple oillet du seigneur, les censitaires obtenaient un délai parfois assez long avant de payer leurs redevances seigneuriales et d'obtenir du seigneur un acte de concession notarié et définitif. Les cinq premiers actes de concession dans le territoire de Sainte-Marie sont de l'année 1741. Il y en avait eu un dès 1739 dans la petite seigneurie de Saint-Etienne. Quant à Saint-Joseph et Saint-François (ou Rigaud de Vaudreuil), nous n'avons pas de dates précises à rapporter; mais il est à présumer que ce fut vers le même temps.

## C H A P I T R E VIII

### Débuts d'organisation religieuse

En même temps qu'il présidait à l'organisation civile de la Nouvelle-Beauce, le seigneur de la Gorgendière pourvoyait à son organisation religieuse, sans attendre qu'il y eût beaucoup de population. Dans les grands fonds de sa seigneurie de Saint-Joseph, côté sud-ouest, il aménagea, dès 1733, une petite chapelle et la garnit des objets du culte les plus nécessaires, pour faire oublier un peu aux nouveaux colons les belles églises qu'ils venaient de quitter sur l'Île d'Orléans et la Côte de Beaupré. C'est lui aussi qui obtint de Mgr Dosquet, évêque de Québec, dès 1737, à ce qu'on dit, un missionnaire, dans la personne du Père François Carpentier. C'étaient les Pères Récollets qu'on chargeait habituellement des paroisses débutantes ou plus pauvres. Nous aurons ainsi plusieurs de ces religieux, successivement missionnaires dans la Beauce, et ils s'attribueront parfois le titre de "curé".

En 1740, apparaissent les noms de deux paroisses, de deux centres religieux distincts: Saint-Joseph et Sainte-Marie. Mais cette séparation datait tout-à-fait du début. Elle s'explique par la condition primitive des lieux. Les premiers défrichements dans Sainte-Marie se sont faits dans les plus belles terres du centre et du bas de la seigneurie, se prolongeant dans le premier rang de la seigneurie Saint-Etienne et, un peu plus tard, dans celui de la seigneurie Jolliet; cela faisait déjà un groupe homogène relativement nombreux. Par contre, le haut de Sainte-

Marie et le bas de Saint-Joseph, moins favorables au défrichement, demeureront pendant au moins 25 ans à l'état de forêt primitive et seront durant ce temps comme un mur de séparation entre les deux localités.

Du reste, les premiers documents civils et religieux de Sainte-Marie signalent implicitement cette autonomie dès le début. Dans le cahier-terrier du seigneur Taschereau, on rappelle que le Père Carpentier a desservi Sainte-Marie de 1737 à 1743 et qu'il était logé, lorsqu'il y venait, "dans la maison du Domaine". Et l'on a écrit, en tête du premier registre des baptêmes: "Il est à remarquer, dans le cas de la recherche de quelque extrait, que cette paroisse, quoiqu'établie dès l'année 1737"... Mais si, au sens large du mot, la paroisse de Sainte-Marie remonte à 1737, en pratique l'organisation religieuse fut retardataire durant quelques années.

L'organisation fut plus rapide du côté de Saint-Joseph, où le seigneur du lieu, plus entreprenant et probablement plus libre que le seigneur Taschereau, pouvait s'y donner davantage.

Le missionnaire ne résida pas d'abord dans la Beauce et le premier voyage qu'il y fit, relevé dans les documents, serait de janvier 1739. À l'été de 1738, un premier "jarret noir" était né, un garçon d'Etienne Raymond, colon de Sainte-Marie, dont la terre se trouvait au sud-ouest de la rivière Chaudière, juste à l'opposé de l'église actuelle. Survint le Père Jacques Le Sueur, jésuite, en voyage de mission chez ses indiens abénaquis du Maine, qui en profita pour ondoyer l'enfant, par précaution, "à l'absence du curé", le 2 août 1738. Mais, le 6 janvier 1739, le premier registre des baptêmes de Saint-Joseph s'ouvre par

l'acte suivant, extrêmement révélateur, où apparaissent pour la première fois les noms de "Saint-Joseph" et de "Nouvelle-Beauce":

L'an mil sept cent trente-huit, le second jour du mois d'août est né Joseph-Marie, fils d'Etienne Raimond et de Marie-Cécile Mignot, ses père et mère, lequel a été ondoyé par le Révérend Père Lesueur, Jésuite, à l'absence du curé, et le sixième jour de janvier de l'année suivante, le dit enfant ayant été apporté à l'église, je soussigné curé missionnaire ay fait les cérémonies accoutumées dans le baptême. Le parrain a été Joseph Fleury messire de la Gorgendière, agent de la compagnie des Indes et seigneur de la terre de Fleury de la Nouvelle-Beauce, paroisse de St-Joseph, et la marraine Catherine Terrien, lesquels, le parrain excepté, ont déclaré ne sçavoir écrire ni signer.

Nous pouvons reconstituer l'événement de la façon suivante. On commençait à utiliser le chemin que les seigneurs de la Beauce s'étaient engagés à ouvrir depuis le fleuve Saint-Laurent. Mais il devait être plus praticable sur les neiges, en hiver, que durant les autres saisons. On pouvait alors en faire des ponts sur la glace de la rivière et, bien sûr, c'était alors le seul moyen de communication entre Sainte-Marie et Saint-Joseph, dans l'intervalle inhabité. Le seigneur de la Gorgendière et le père Carpentier sont donc venus de Québec par le chemin d'hiver. Ils ont traversé la seigneurie Sainte-Marie ou Taschereau et visité au passage les colons, entre autres Etienne Raymond, le premier rendu sur les lieux avec sa famille. Celui-ci décida alors de les accompagner avec son enfant de cinq mois, qu'il n'avait pu encore faire recevoir liturgiquement dans l'Eglise.

On a donc l'impression nette que s'inaugure officiellement, le 6 janvier 1739, avec la présence du seigneur, qui a dû pourvoir au nécessaire, le service public religieux. Et, comme c'était la fête de l'Epiphanie, on a dû assister à la première messe célébrée en un lieu sacré dans le territoire de la Beauce. Ce lieu sacré, on affecte même de l'appeler déjà une "église". maintenant,

le site en est indiqué par une croix commémorative, installée en 1938.

Ce ne sera pas pour autant un ministère continu. On le voit en poursuivant la lecture du premier registre de Saint-Joseph. Durant son règne, le Père Carpentier ne fit que des visites périodiques, comme "missionnaire (ou curé) de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce". Mais, en allant et revenant, il traversait toujours Sainte-Marie et devait donner les secours spirituels à ses colons, trop éloignés pour être assidus aux offices à Saint-Joseph.

Durant l'hiver de 1741, le seigneur Maschereau fit enfin fabriquer à Paris des vases sacrés et acheta tous les ornements nécessaires aux offices, dans son manoir de Sainte-Marie ou la maison de son fermier. Avec l'arrivée de plusieurs nouveaux colons, sur les entrefaites, on dut apprécier davantage le bienfait d'un culte public mieux organisé.

Mais, jusqu'à novembre 1745, où l'on commença à tenir un registre distinct, le missionnaire se retirant toujours à Saint-Joseph, où il devint finalement résident, les colons de Sainte-Marie continuèrent de s'y transporter pour les baptêmes solennels, les mariages et les sépultures. Il n'y eut, d'ailleurs de cimetière inauguré à Sainte-Marie que le 7 janvier 1748. Et, pour signaler la première sépulture inscrite au registre commun de toute la Beauce, le 24 octobre 1739, elle eut pour objet, comme le premier baptême, une personne de Sainte-Marie:

L'an mil sept cent trente-neuf, le vingt et un du mois d'octobre est décédée en cette paroisse Julienne Pernay, femme de Nicolas Comiré: sans avoir reçu aucun de ses sacrements, n'ayant pu avoir un assez prompt secours; son corps a été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans le cimetière de cette paroisse, le vingt-quatre du dit mois et an; en foy de quoy j'ay signé / Fr. François CARPENTIER, Récollet, missionnaire de Saint-Joseph.

En même temps qu'on inaugurait un registre distinct pour Sainte-Larrie, donc à l'automne de 1745 ou l'hiver suivant, les habitants de la localité commencèrent à aller chercher le missionnaire à Saint-Joseph et à le reconduire chez lui tous les quinze jours, pour les offices religieux. Ce régime dura jusqu'à l'automne de 1766, alors que le premier curé en titre, l'abbé Jean-Marie Verreau, décidait que c'était bien au tour de Sainte-Marie d'avoir le prêtre résident. Il en sera ainsi jusqu'à l'arrivée d'un second curé, dans la personne de l'abbé Joseph-Maurice Jean, nommé en 1783, pour résider à Saint-Joseph, avec desserte de Saint-François (Beauceville).

Cette troisième paroisse, érigée dans la seigneurie Rigaud de Vaudreuil, n'avait pris corps qu'à l'été de 1763. On y établit alors une chapelle et un cimetière, avec un service religieux sur semaine seulement. Ce régime dura à peine quatre ans, jusqu'à ce que l'abbé Verreau, "curé des trois paroisses de la Beauce", nouvellement installé à Sainte-Marie, s'entendit avec l'évêque de Québec, Mgr Briand, pour fermer cette paroisse. Et les habitants se remirent, en 1767, à aller faire leur religion, comme par devant, à Saint-Joseph, dont on n'était pas très loin. La paroisse de Saint-François ne ressuscita qu'après l'arrivée d'un autre curé résident à Saint-Joseph, en 1783; et elle n'aura le sien qu'en 1810. Voici maintenant la liste chronologique des missionnaires et du premier curé de toute la Nouvelle-Beauce, quand il n'y avait qu'un prêtre pour la desservir:

Père François Carpentier, Récollet,	1737-1743;
Père Hyacinthe Amiot, "	1744-1745;

Abbé Alexis Leclerc, séculier,	1745-1747;
Père Alexis DuBaron, Récollet,	1747-1750;
Père Bonaventure Carpentier, Récollet,	1750-1753;
Père Justinien Constantin, "	1753-1760;
Père Didace Cliche, "	1760-1761;
Abbé Jean-Baptiste Gatieu, séculier,	1761-1762;
Père Théodore Loiseau, Récollet,	1762-1766;
Abbé Jean-Marie Verreau, séculier,	1766-1785.

## CHAPITRE IX

### La population

Nous avons mentionné déjà que les colons de la Nouvelle-Beauce venaient principalement de l'île d'Orléans et de la Côte de Beaupré. Mais il en vint aussi de Beauport, de Québec, de la Pointe-Lévy, etc. Après 1755, il vint s'installer plusieurs Acadiens, revenus de leur dispersion par les Anglais; voici quelques noms d'Acadiens implantés dans la Beauce, soit à cette époque lointaine, soit vers 1886, quand il vint tout un contingent d'anciens Acadiens, émigrés d'abord sur la Côte Nord du Saint-Laurent, pour s'établir à Saint-Zacharie et Saint-Théophile: Bourque, Cormier, Cyr, Hébert, Landry, Thibodeau, etc.

Un dénombrement de 1759, signalé plus haut, donnait déjà une population de 262 habitants à la vallée de la Chaudière. Nous sommes toutefois d'avis que le chiffre est exagéré, à moins qu'il ne comprît toutes les familles non encore établies, mais décidées à le faire. Car les premiers colons, en général, se rendaient travailler à leur terre de la Beauce, sans y demeurer à l'année et sans y amener tout de suite leur famille. Et cette statistique est la seule que nous ayons pour le régime français.

Un mot du caractère des premiers Beaucerons. Tous ces gens étaient essentiellement des défricheurs et pas nécessairement de la meilleure catégorie. Ayant la vie très dure, travaillant comme des mercenaires, ils acquéraient un tempérament trempé comme de l'acier: leurs qualités ou leurs défauts prenaient des plis inaltérables. Et, naturellement, les défauts surtout sont rapportés par les observateurs.

L'abbé Gatien écrira au Vicaire-Général, à Québec, en 1761, qu'ils ont la tête dure et ne veulent pas se laisser conduire. Ils sont économés jusqu'à la mesquinerie et font des calculs pour s'exempter de leurs dîmes; ils veulent que le missionnaire se transporte à ses frais d'une paroisse à l'autre. Ils sont chicaniers et batailleurs. Il n'y a pas plus de deux ans que la chapelle de Saint-Joseph est en service, et l'Intendant est obligé d'intervenir par une ordonnance défendant, sous peine d'amende "de s'injurier et de se battre sous quelque prétexte que ce soit au devant de la dite église et pendant le service divin". Enfin, il y a des mauvaises langues parmi les femmes. En 1761, le Père Didace Cliche écrit qu'il a interdit pour six mois l'entrée de l'église à la femme de Pierre Jacques et à sa fille, de Saint-Joseph, pour insultes à son égard. À Sainte-Marie, ce n'est pas mieux, car la femme d'Etienne Farent lui-même, arpenteur et notable de l'endroit, essuie la sanction du missionnaire: trois mois sans admission à l'église: "Tous les dimanches que j'ai été à Sainte-Marie dans juillet et août elle a excité des querelles et même frappé une femme à la porte de l'église. Depuis ce temps, tout le monde est tranquille". C'était le temps où les autorités religieuses recouraient souvent aux grands moyens.

Sous le régime anglais, il nous est resté d'abord, en 1761, un état global de la population beauceronne, qui se monte alors à 685 âmes.

Mais, l'année suivante, en 1762, le gouverneur anglais James Murray a fait faire dans les paroisses un grand recensement des personnes et de l'agriculture. C'est le premier recensement nominal pour la Beauce. Sainte-Marie avait alors 294 âmes, compris cinq ou six familles établies alors dans la seigneurie St-Etienne,

partie sud-ouest de Scott d'aujourd'hui. Saint-Joseph avait beaucoup plus de monde, 436 personnes, mais en comprenant une vingtaine de familles de la seigneurie Rigaud, site d'une future paroisse.

Nous avons ensuite les recensements de 1765 et de 1790, qui nous permettent de constater les progrès respectifs des paroisses de la Beauce, pour un nouveau quart de siècle. Cette fois, la paroisse Saint-François est comptée séparément, avec 518 âmes; Saint-Joseph en a 813 et Sainte-Marie a grimpé à 1,128, en incluant un nombre respectable de cultivateurs établis dans les seigneuries Saint-Etienne et Jolliet, en descendant vers Québec.

Avant d'aller plus loin, il est temps de signaler l'introduction dans la vallée de la Chaudière d'un certain nombre d'immigrants. Jusque là, nous n'avions que des Canadiens français, assaisonnés de quelques Français de naissance: Bonneville, Carette, Comiré, Normand dit Pouville, etc. Mais, vers la fin du 18ème siècle, on commence à voir arriver des gens de nationalités étrangères. Et ceux qui ont fait souche dans la Beauce ont fini par s'y assimiler à peu près complètement avec la majorité, comme on peut le constater à présent, surtout dans les plus anciennes paroisses.

Les premiers immigrants étrangers, assez curieusement, furent des Allemands. Pour défendre le Canada, durant la guerre d'indépendance américaine (1775-1783), l'Angleterre avait engagé plusieurs milliers de jeunes Allemands, commandés par des officiers de leur nation. Après leur temps de service, plusieurs ne retournèrent pas en Allemagne, mais préférèrent rester au Canada, où ils se dispersèrent dans presque toutes les campagnes, trouvant facilement à vivre au moyen de leur instruction ou de leurs métiers. Nous pouvons signaler, dans la Beauce, Charles Reussner, chirurgien, Jean-François Nappert, tailleur et huissier, Godfroid Nacké, meû-

nier, Nicolas Hamann, brasseur, etc.

Nous aurons aussi, dans nos vieilles paroisses, dès que les recensements permettront de les distinguer, un nombre surprenant d'anglo-protestants, qui avaient des cimetières, des lieux de culte (meetings, devenus "mitaines") et des ministres pour les visiter. Ce fait-là s'explique par le voisinage des cantons à forte proportion anglo-protestante: Leeds, Broughton, Cranbourne, etc. Dans la paroisse de Saint-Goerges, il y aura toute une colonie d'Anglicans, comme il y avait eu d'abord une colonie d'Allemands.

Mais l'immigration étrangère qui a été la plus nombreuse chez nous a été celle des Irlandais catholiques. Pauvres et persécutés dans leur pays, ils commencèrent à déferler sur Québec, à pleins bateaux, un peu avant 1820, nous apportant leur pauvreté et plusieurs fois les épidémies. Décimés par le cholera ou le typhus, ils nous laissaient en grand nombre leurs orphelins. Le gouvernement s'en mêla; le clergé se dévoua sans compter et les Canadiens français les accueillirent comme des frères. Les Irlandais furent nombreux dans Frampton, Saint-Sylvestre, Saint-Patrice, etc. Mais les recensements nous révèlent leur présence en nombre appréciable dans toutes les paroisses de la région.

Après avoir donné le recensement de 1762, vu son intérêt très spécial, nous résumerons en tableaux, pour nos paroisses, les divers recensements fédéraux depuis 1825. Nous ne gardons que les trois paroisses-mères et la principale fille de St-François, i.e. St-Georges, qui est devenue la métropole de la vallée. Il est intéressant de comparer leur croissance ou recul respectifs. Quant aux autres paroisses de la vallée, l'intérêt étant moindre pour la comparaison, nous donnerons les recensements, quand nous aurons l'occasion de parler de chacune séparément.

LE RECENSEMENT DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1762

STE-MARIE

Noms	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Bœufs	Vaches	Taureilles	Moutons	Chevaux	Cochons
Made Tacheroau, seigr.																	
Augustin Turcot, cap.	1	1	3	3						3	30	2	2	3	4	1	1
Franç. Perrani, major.	1	1	2	3	4					7	30	2	4	1	5	2	4
Charles Landry, sergt.	1			1	2					3	3						1
Jean Morissette, id.	1	1		4	2					6	20	2	1	2	2	1	1
Nicolas Comiré.	1	1		3	1					6	12		1		1		2
Etienne Rémond.	1	1	1	4	4					3	10	2	1	1	2	1	2
Ignace Gagnon.	1	1	1	2	3					3	15		2	2	3	1	2
Augustin Faucher.	1			1	1					3	10	1	1	1	2	1	1
Pierre Cloutier.	1	1		3	1				1	3	5		1			1	2
Claude Faucher.	1	1		3	3					6	12		2	2	4	1	2
René Meneux.	1	1		1	5					3	15	2	2	1	4	2	2
Joseph Gomond.	1	1		3	3					3	12		1	1	2	1	3
Pierre Deblelois.	1	1		2	3					3	12		1		1	1	1
Pierre Langelier.	1	1		2						5	13		2	1	1	1	3
Jean Jacques.	1	1		1						3	15	1	2		1	1	2
Joseph Marcoux.	1	1		1	2					3	15	2	1		1	1	1
Pierre Grigné.	1	1								3	15		2	1	1	1	2
Louis Marcoux.	1	1		1	4					3	24	2	4	2	6	1	4
Etienne Vachon.	1	1		3						3	20	4	5	2	5	2	3
Joseph Proulx.	1	1		3						4½	14		1		1	1	2
Pierre Vallée.	1	1		1						3	13		1	2			1
Pierre Marcou.	1	1		2	1					3	15	2	2	2	2	1	2
Pierre Boisvin.	1	1		3	2					3	15		2	4	5	1	4
Louis Grégoire.	1	1		6						4	15	2	3	2	3	1	5
Bapte Grigné.	1	1			2					4	18	2	3	2	4	1	2
François Halé.	1	1			1					3	13		2	2	2	2	2
Joseph Fournier.	1	1		2	1					2	3						
Claude Patris.	2	1						1		4	12	1	1	1	1	1	3
Louis Feuilloteau.	1	1		2	1												
Etienne Voyer.	1	1		3	3					3	9	1	2	2	3	1	1
Jean Gagnon.	1	1		1	3					3	11	2	1	1	3		2
Jean Bilodeau.	1	1	2	1	4					6	30	4	3	2	6	2	3
Jacques Pudeville.	1	1	1	2	2					3	20	1	2	2	4	1	2
Augustin Labé.	1	1		2	1	ferm. de M. ade.				12	15	2	3	2	4	1	3
François Vallée.	1	1		3	3					8	20	2	3	1	4	1	3
Julien Landry.	1	1		3	2					4	7		1		2		2
Joseph Daniel.	1	1		1						4	2					1	1
Jacques Parent.	1	1		2	1	1				3½	30	2	3	4	2	2	4
Louis Dupont.	2	2			2					4	25	1	2		2	1	3
Pierre Malbœuf.	1	1	2						1	6	7½			2	1	1	1
Jean Lefèvre.	1	1			1					6	20	2	2		6	1	3
Joseph Cobeille.	1	1	1		3					3		2	2		2	1	2
Joseph Gagné.	1	1		6	2					3	25	2	3	1	5	1	4
Jean Barde.	1	1		1	2					4	6		1			1	2
Alexis Bdulet.	1	1		2	3					3							
Pierre Deblelois.	1	1		1	5					3			1		1	1	
Etienne Parant.	1	1	4		2		1	1		10	35	2	4	2	6	2	6
Ante Barthélemy.	1	1			2					3	6		1			1	1
<i>Réfugiés —</i>																	
... Lamothe.	1	1			1												
Alexis Haulain.	1																
Totaux	52	48	17	83	88	1	2	1	2	104	674½	50	84	64	115	47	103

ST-JOSEPH

Mr de la Gorgendière, seigr.																	
François Lessard, cap.	1	1	1							6	30	4	3	3	8	2	4
Pierre Bureau, lieutenant.	1	1		1	3		1			5	30	2	4	4	7	2	3
Jean Dolion, major.	1	1		1	3	1				4	20	2	3	3	5	1	2
Augustin Huard.	1	1		1	5					5	25	4	4		5	2	3

Louis Paré.....	1	1							3	3						1	1
Vincent Handard.....	1	1					1	1	6	17	2	4	4	3		2	4
François Chapé.....	1	1		1					3			1				1	2
Joseph Pérôtux.....	1	1	1	4	2				3	6		1	2	2	1	1	
Alexandre Blanchard.....	1	1	2	1	1				3	1		1			1	4	
Charles Cloutier.....	1								3	7					1	1	
Antoine Vachon.....	1	1							3	14	2	3	1	3	1	2	
Vve Noël Vachon.....			3	2	1				5	35	2	3	3	5	1	4	
Joseph Vachon.....	1	1		2	3		1		3	8	2	2	1	3	1	2	
Nicolas Lacaille.....	1	1		3	2				6	18		1		1	1	2	
Michel Lemoine.....	1	1			1				3	3	8	1	1	1	1	1	
Vve Estiers.....		1	3	2	2				7	10	2	2	2	4	1	2	
Charles Amiot.....	1	2		3	3				6	12		1	1	1	1	3	
Jacques Ducharme.....	1	1						2	3½	14	2	3	2	2	1	2	
Joseph Lagne.....	1	1		1					6	15	2	2	1	2	1	2	
Pierre Boulet.....	1	1		1	1				3	12	1		2	2	1	2	
Pierre Lessard.....	1	1	1		4				7	10	2	3	3	3	3	3	
Louis Gagné.....	1	1		2					3	12		4		4	1	2	
Charles Goulet.....	1	1		3	1				4	16		2	2	1	1	3	
Augustin Cloutier.....	1	1		3	4				5	30	2	4	3	7	2	4	
Etienne Paré.....	1	1		2	5				0	22		1	1	3	2	2	
Pierre Guilon.....	1	1		2	2				1½						1	1	
Charles Gilbert.....	1	1	1	2	3				4½	30	2	4	5	7	2	5	
Jean Dupuy.....	1	1	1	4	4				6	35	2	4	3	6	3	3	
Athanaxo Poulin.....	1	1		4	1				3	6		1	1	1	1	2	
Claude Poulin.....	1	1		2	2				6	12		2	2	2	1	2	
Pierre Jobin.....	1	1			4				3	4½				1	1	2	
François Labarre.....	1																
Joseph Poulin fils.....	1	1		1	1				6	10	2	1	1		2	2	
François Fortin.....	1	1		3	1				6	18	2	6	2	8	2	4	
René Védieu.....	1	1							3	15		1	1	1	1	2	
Guillaume Létourneau.....	1	1		4	4				6	17	2	2	2	3	2	4	
Jean-Bte Gacien.....	1	1		1		1			9		2	3	2		2	3	
Joseph Roy.....	1	1	1	3	4				9	40	2	2		2	2	2	
François Quirion.....	1	1			4	1			3	10	2	2	1		1	3	
Ignace Quirion.....	1	1		1	2				3	10		4	2		1	2	
Augustin Védieu père.....	1	1	2	1	2				3	20	2	2	1	2	1	4	
Jean Busqué.....																	
Jean Gagnon.....																	
Joseph Rancour.....	1	1		3					4	3			1			1	
Charles Doyon.....	1	1		2	3	1			6	25	2	3	2	4	1	3	
Jean Rodrigue.....	1	1	2						7½	20	2	4	2	1	2	3	
Joseph Fortin.....	1	1		4	3				9½	17	1	1	4	4	1	4	
Zacharie Bolduc.....	1	1		4	1				6½	14	1	2	4	7	1	4	
Augustin Lessard.....	1	1		5	3				3	23	4	5	1	3	2	4	
Vve ... Poulin.....				1	3				3	8							
Joseph Grondin.....	1	1		3					3	7	2	2	1	2	1	2	
Zacharie Cloutier.....	1			2	4				8	15½		2	1	2	1	3	
René Grondin.....	1	1			4	1			8	30	2	4	4	6	1	4	
Charles Maheny.....	1	1		2	2	1			1½	9	2	2	2	1	1	3	
Louis Roberge.....	1	1	1	2	3				6	12		1	1	5	1	4	
Thomas Roy.....	1			2	1	1	1		3	16	2	4	4	0	1	4	
Joseph Poulin.....	2	1	2	2	7				3½	30	4	7	4	6	2	4	
Pierre Poulin.....	1	1		3	2				3½	25	2	8	4	5	2	4	
Vve Laurent Poirié.....				2	2				3	4		1					
Vve Pierre Labrea.....			1	1	1				4	6		1					
Pierre Jacques fils.....	1	1		1	2				6	18		1	2	3	1	3	
Joseph Boulet.....	1	1		1	2				3	8	1	1	1	3	1	2	
Gabriel Bissonet.....	1	1							3½	7				1	1	1	
François Dubois.....	1	1		1	3				3	8		1	2	3	1	2	
Jean Maheux.....	1	1		3	1				3	11		1	1	3	1	1	
Joseph Gagné.....	1	1	1		1				3	12	2	3	2	0	1	3	
Pierre Jacques.....	1	1	1		1				6	18	2	2	2	4	3	4	
Jean Gousse ferm. de Mr de la Gorgentière.....																	
Pierre Cottard.....	1	1	1		5				3							2	
Ignace Gosselin.....	1	1		2					3	4						1	
Pierre Mateau.....	1				1				3								
Joseph Dulac.....	1			1	1				3								
François Nadeau.....	1	1		3	4		1		5	6		2	2		1	4	
Nicolas Pouliot.....	1	1			1				3								
Michel Labé.....	1	1		1					3	4			1	1	1	1	
Joseph Bissie.....	1	1							3			1				2	
Réfuégiés —																	
Pierre Provot.....	1	1			1												
Pierre Gagné.....	1	1	1	1	2												
Totaux.....	71	70	26	114	140	7	2	4	2	320	907	86	146	110	181	84	175

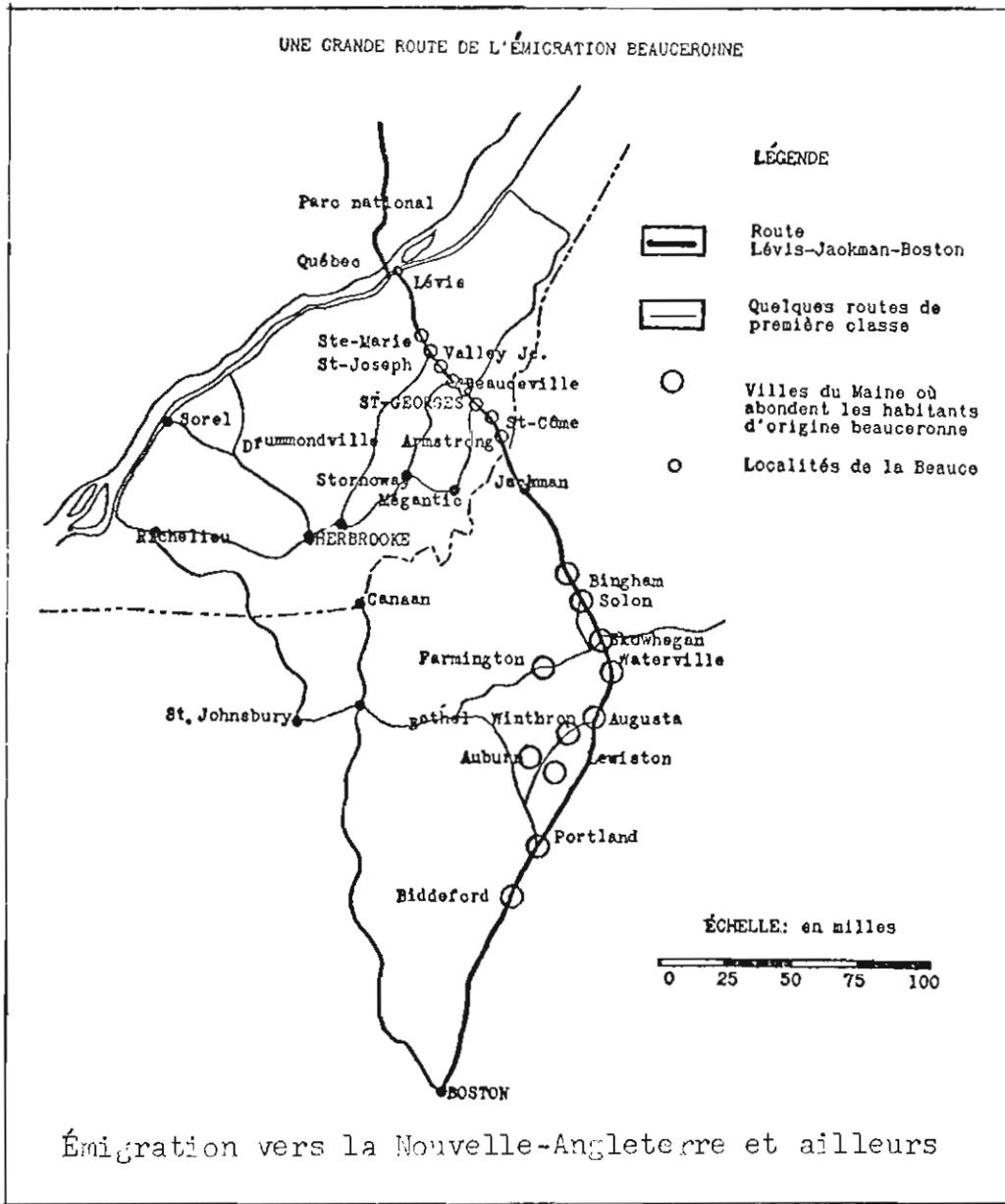
Année	Recensement	Ste-Marie	St-Joseph	St-François	St-Georges
1825	Chefs de familles Population	778 4,137	307 1,175	360 2,041	
1831	Maisons habitées Propriétaires Population Sourds et muets Aveugles Insensés Protestants Catholiques	348 787 5,113 2 5 10 24 5,089	312 285 2,098  1 4 1 2,097	420 404 2,531 3 4 4 161 2,370	
1844	Maisons habitées Propriétaires Population Origine française Origine britannique Protestants Catholiques Vivant du commerce Vivant d'aumônes Ecoles Ecoliers	473 415 3,095 3,010 65 27 3,048 6 2 20 517	452 418 2,979 2,948 31 10 2,969  43 10 210	344 242 2,213 2,200 3  2,203 2 10 4 127	
1851	Population Canadiens français Canadiens non français Anglais Ecoisais Irlandais Allemands et autres Catholiques Protestants Maisons de pierre Maisons de bois	3,263 3,165 56 8 29 3 2 3,224 39 3 451	2,565 2,533 19 3 9 1 2,559 6 350	2,874 2,864 1 1 8 1 2,873 1 3 392	1,394 1,155 120 22 16 52 29 1,262 132 186
1861	Population Canadiens français Canadiens non français Américains Irlandais Anglais Allemands et autres Catholiques Protestants Maisons en bois En pierre ou brique Voitures d'agrément	3,395 3,320 51 20 2 2 3,370 25 436 11 806	3,079 3,033 30 2 9 5 3,074 5 403 13 292	3,302 3,253 32 16 1 1 2,297 5 451 17 696	1,770 1,560 149 4 29 23 5 1,657 113 258 1 250

1871	Population	3,166	2,981	3,992	2,080
	Familles	553	473	691	365
	Français	3,104	2,957	3,091	1,880
	Anglais	9		42	66
	Ecossais			12	1
	Irlandais	42	24	21	98
	Allemands et autres	11		6	35
	Catholiques	3,152	2,980	3,929	1,958
	Protestants, etc.	14	1	53	122
1881	Population	2,782	2,839	4,181	2,745
	Familles	574	483	777	481
	Français	2,763	2,817	4,131	2,509
	Anglais	5	1	13	83
	Ecossais			8	
	Irlandais	14	19	26	125
	Allemands, etc.		1		29
	Catholiques	2,776	2,824	4,159	2,615
	Protestants, etc.	6	14	22	131
1891	Population	2,897	3,163	4,022	3,099
	Familles	560	519	741	544
	Maisons de bois	461	481	617	516
	Maisons de brique	18	2		3
	Maisons de pierre	1	1		
	Catholiques	2,885	3,163	4,011	2,943
	Protestants, etc.	2		11	156
1901	Population	2,539	3,227	4,535	3,287
	Familles	464	571	826	581
	Français	2,508	3,278	4,507	3,087
	Anglais	5	9	20	49
	Irlandais	26	9	6	132
	Autres		1	2	19
	Catholiques	2,539	3,297	4,522	3,169
	Protestants			13	118

POPULATION, AUX DERNIERS RECENSEMENTS

Municipalités	1911	1921	1931	1941	1951	1961
Sainte-Marie, paroisse		1,170	1,183	1,368	1,489	1,938
Sainte-Marie, village		1,311	1,598	1,736	2,431	3,662
Sainte-Marie, total	2,555	2,481	2,781	3,104	3,920	5,600
Saint-Joseph de Beauce	1,832	1,560	1,500	983	299	1,058
Saint-Joseph des Erables				540	511	505
Saint-Joseph, village	1,440	1,445	1,625	1,892	2,417	2,484
Saint-Joseph, total	3,272	3,005	3,125	3,415	3,927	4,047
Saint-François de Beauce	3,261	3,264	3,040	1,745	1,391	1,282
Saint-François-Guest				1,502	1,021	1,282
Beauceville	1,677	1,469	707	599	1,149	1,645
Beauceville-Est			975	1,251	1,573	1,920
Total	4,938	4,712	4,722	5,397	5,134	5,535
Saint-Georges-Est	2,622				2,427	1,127
Saint-Georges, vil.	1,410	1,058	1,543	1,945	2,657	4,033
Saint-Georges-Ouest					2,691	4,755
Aubert-Gallion		3,756	4,098	3,990	891	734
Saint-Georges, total	4,102	4,834	5,641	5,935	8,666	10,695

Malgré le nombre croissant des paroisses et des habitants dans la vallée de la Chaudière, notre population n'a pas manqué d'émigrer à l'étranger, dès les années 1820, 1830. Les seigneuries étant alors entièrement concédées, on commença à émigrer dans les Cantons de l'Est, d'abord aux voisinages des seigneuries, puis en arrière: Broughton, Tring, Forsyth, Aylmer, Lambton, Jersey, Linière, Metgermette, Langevin, Buckland, Somerset, etc. Puis on émigra en masse dans les états de la Nouvelle-Angleterre, surtout le Maine, pour trouver du gagne dans les chantiers, les moulins, les industries textiles. Enfin, notre région a éparpillé ses gens un peu partout au Canada, surtout dans les villes, mais aussi dans l'Abitibi, le nord de l'Ontario, les plaines de l'Ouest, même dans l'Ouest américain et jusqu'en Californie.





## C H A P I T R E X

### histoire militaire

On peut concevoir l'histoire militaire d'une région sous deux aspects différents: l'aspect passif, les invasions, les batailles dont elle a été le témoin ou le siège; l'aspect actif, sa contribution à la défense du pays en général ou à des guerres étrangères. Ce seront les trois parties de ce chapitre.

La vallée de la Chaudière avait une importance stratégique spéciale, ayant toujours servi de communication entre Québec et la Nouvelle-Angleterre, d'abord pour les voyageurs ordinaires, mais aussi pour les maraudeurs, les espions et les déserteurs. En temps de guerre, elle devenait une voie d'invasion possible. Il en fut maintes fois question, après l'expédition du baron de Portneuf à la baie de Casco, en 1689; et les Anglais y ont pensé plus souvent que les Canadiens, parce que ceux-ci connaissaient mieux les difficultés de communication entre les rivières Chaudière et Kennebec, dans les montagnes de la frontière.

Quoi qu'il en soit, au début de la guerre d'indépendance américaine, en 1775, le général en chef George Washington autorisa le colonel Benedict Arnold, de Boston, à lever une armée d'environ 1100 hommes, pour envahir le Canada par cette route, rapidement, croyait-on, et venir surprendre la ville de Québec. C'est ce qu'on a appelé l'invasion des "Bastonnais", l'unique fois que la Beauce a vu de vrais soldats étrangers traverser son territoire. Le gouvernement canadien, prévenu de la chose, n'avait pas alors de militaires à y envoyer et c'est en vain

qu'il demanda aux Beaucerons, comme aux autres Canadiens français, de s'organiser en compagnies de milice. Les gens ne voulaient pas se battre et préféraient rester neutres.

La terreur inspirée par l'annonce des envahisseurs, que l'imagination populaire transformait en géants bardés de fer, fit bientôt place à la pitié, quand on les vit sortir du bois, le 1er novembre et les jours suivants, en désordre, déguenillés et criant famine. Les premières habitations qu'ils rencontrèrent, près de la rivière Famine, à Saint-Georges - c'est là sans doute l'origine de ce nom - n'étaient que de pauvres cabanes de sauvages et de colons ou de chasseurs. Ils les saluèrent comme leur délivrance et demandèrent en premier de quoi manger...

Leur marche à travers la Beauce, ceux qui n'étaient pas morts ou n'avaient pas rebroussé chemin déjà, n'eut donc rien de désastreux. Ni d'un côté ni de l'autre on avait envie de se battre. D'ailleurs, le colonel Arnold avait reçu défense formelle de molester les populations et ordre de payer à leur pleine valeur les provisions qu'il lui faudrait pour continuer.

Les circonstances mêmes de l'invasion imposaient cette règle de conduite. On venait offrir aux Canadiens l'indépendance à l'égard de l'Angleterre et les inviter à se joindre aux Américains venus pour cela. Mais, si Arnold trouva les Beaucerons disposés à lui vendre, moyennant bel argent comptant, il ne put s'en faire des partisans et personne ne prit les armes sous son commandement. Après avoir passé l'hiver devant Québec, sans réussir à s'en emparer, les Bastonnais retournèrent chez eux en passant par le Saint-Laurent et la rivière Richelieu. Mais, avant de partir, ils envoyèrent un émissaire piller et vendre à l'encan,



Le Colonel Benedict ARNOLD



le 14 février 1776, les effets et les bestiaux du manoir de Sainte-Marie, parce que le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau s'était mis au service du gouvernement canadien pour défendre Québec.

Tant que cette guerre américaine ne fut pas finie (en 1783), on craignit une seconde invasion par la Chaudière et le gouvernement maintint quelques soldats réguliers, anglais ou allemands, casernés dans la Beauce. Il y eut même, à la limite des établissements, dans le haut de Beauceville ou dans Saint-Georges, un blockhaus fortifié, entouré de palissades.

--- 0 ---

Mais, bien avant ces incidents, la Nouvelle-Beauce avait eu le temps de connaître un peu le régime militaire, avec l'établissement de la milice des campagnes. Dans chaque paroisse, dès la période française, tous les hommes valides, c'est-à-dire capables de porter les armes, devaient former une compagnie de milice, dirigée par des officiers et un capitaine de l'endroit. Même s'ils n'avaient pas tous un fusil, ils en apprenaient le maniement, effectuaient quelques exercices, paradaient dans les processions et subissaient une revue solennelle chaque année. C'était tout, en temps de paix. Le capitaine de milice était un personnage notable, rivalisant avec le seigneur du lieu. Il avait droit à un banc dans l'église et des honneurs spéciaux. C'est lui qui communiquait aux gens les avis du gouvernement, arbitrait les chicanes, surveillait le bon ordre et, au besoin, exécutait les sentences et arrestations.

Durant la guerre de la Conquête (1755-1760), il est fort probable que plusieurs Beaucerons durent se rendre combattre

à différents endroits de la Nouvelle-France. Après leur défaite, ils durent remettre leurs armes, pour la plupart, et les milices des campagnes furent dissoutes pour quelques années. Des baillifs remplacèrent les capitaines dans chaque paroisse.

À l'approche de la guerre d'indépendance américaine (1775), pour éprouver leur loyauté à l'Angleterre, on obligea les Canadiens français à prêter le serment d'allégeance et à reconstituer leurs milices. Mais ce ne fut pas facile, surtout dans la Nouvelle-Beauce: quand le seigneur Taschereau vint mettre à exécution la proclamation du gouverneur, il y eut des contestations dans les trois paroisses et l'un des révoltés fut amené prisonnier à Québec pour servir de leçon.

Cependant, après la défaite des Américains, il fut plus facile, en 1776, de compléter la réorganisation de la milice. Les collaborationnistes de 1775 avaient perdu la face. Une commission nommée par le gouverneur Carleton et composée de François Baoy, Jenkin Williams et Gabriel-Elzéar Taschereau lui-même, eut la mission de "réformer" les milices, en enquêtant sur leur conduite et en punissant publiquement les principaux rebelles.

Et la milice sédentaire, comme on l'appelait, continua de fonctionner dans les paroisses, avec quelque mécontentement, ici et là, contre cette loi tracassière. Le nombre des miliciens augmentant forcément avec la population, en 1796, on était rendu à trois compagnies, avec autant de capitaines, pour Sainte-Marie. Tous les miliciens de la Beauce faisaient encore partie, en 1807, du Second Bataillon de la Ville de Québec, partie des campagnes, dont le premier officier était toujours le "colonel" Gabriel-Elzéar Taschereau.





En 1803, nouvelle loi sur la milice, autorisant le Gouverneur, en temps de guerre, à appeler des militaires sous les drapeaux, pour combattre partout où il serait besoin. Cela se ferait par tirage au sort. Même en temps de paix, le Gouverneur commencerait à lever, tous les ans, 1,200 garçons de la Province, de 13 à 25 ans, pour un entraînement obligatoire et salarié de 28 jours, dans un camp organisé: c'était le début de ce que l'on a dénommé ensuite la "milice d'élite et incorporée", par opposition à la milice sédentaire des paroisses. On vint faire ce recrutement pour la première fois dans la Beauce en septembre 1807, et chaque paroisse se prêta sans difficulté à fournir une vingtaine de volontaires.

Alors survint la guerre de 1812-1815 contre les Américains, et l'on appela sous les armes ceux qui avaient suivi l'entraînement spécial de 28 jours. On procéda cette fois par tirage au sort, chaque paroisse ayant son quota à fournir, selon sa population d'âge militaire. Il était permis, toutefois, à toute recrue désignée par le sort de se trouver un substitut, en l'engageant à ses frais. Un rapport officiel déposé en Chamore en 1819 donnera, pour la Nouvelle-Beauce, durant cette guerre, un total de 349 miliciens. Un très petit nombre, si toutefois il y en eut, prirent part à quelque bataille. Ils étaient affectés à différents bataillons; mais la très grande partie appartenaient au "premier bataillon", dont le commandant était le lieutenant-colonel Thomas-Pierre-Joseph Taschereau, fils de Gabriel-Elzéar et seigneur aîné de Sainte-Marie. La plupart de ces militaires actifs de 1812-15 réussirent, au cours des 25 années suivantes, à obtenir des lots de terres dans les cantons, récompense votée par une loi de l'état.

Revenant à la milice sédentaire, les campagnes furent enfin détachées de Québec, en 1815, pour former des divisions nouvelles, entre autres la division de Sainte-Marie, pour toute la Beauce, avec la paroisse de Sainte-Claire; et l'on eut à sa direction deux lieutenants-colonels: les frères Thomas-Pierre-Joseph et Jean-Thomas Taschereau, et tous les officiers inférieurs nécessaires dans chaque paroisse. Tous ces officiers reçurent, en 1821, le mandat de policiers, pour le maintien de la paix publique.

En 1825, un ordre de l'Adjudant-général des forces armées divisa ce qui était alors le comté de Dorchester en trois bataillons de milices: Lauzon, Sainte-Marie et De Léry (Saint-François). La milice avait pris de la vogue: les promotions aux grades, conférées chaque fois par un beau grand parchemin signé du Gouverneur, étaient convoitées et se multipliaient à l'excès. En 1828, il y eut au moins cinq revues générales pour le bataillon de Sainte-Marie, qui enregistrait 2,004 hommes; c'était le plus fort bataillon de tout le district de Québec, à l'exception de la ville même.

Durant les troubles de 1837-38, il n'y eut pas de rébellion proprement dite dans la Beauce: seulement deux capitaines de milice, à Sainte-Marie et à Saint-Joseph, furent destitués "pour désobéissance aux ordres". Mais des déserteurs importants s'enfuirent aux Etats-Unis par la Beauce et le chemin de Kennebec, frontière moins étroitement surveillée: on signale entre autres Louis-Joseph Papineau, le chef suprême des Patriotes, l'abbé Etienne Chartier, leur "aumônier", qui passèrent à Sainte-Marie incognito, le soir du 5 janvier 1838, précédés de Lafontaine et de Duchesnay. Il passa aussi deux patriotes du Haut-Canada, Dodge et Theller, évadés de la prison de Québec, où ils attendaient leur

pendaison pour haute trahison. À la fin de 1833, pour arrêter ce flot de déserteurs, on leva une compagnie de volontaires à salaire, surtout de Sainte-Marie, qu'on installa dans des casernes, de distance en distance, sur le chemin de Kennebec. Après ce premier hivernement, on plaça dans les cantonnements des soldats réguliers des garnisons anglaises, et cela au moins jusqu'à la fin de 1844.

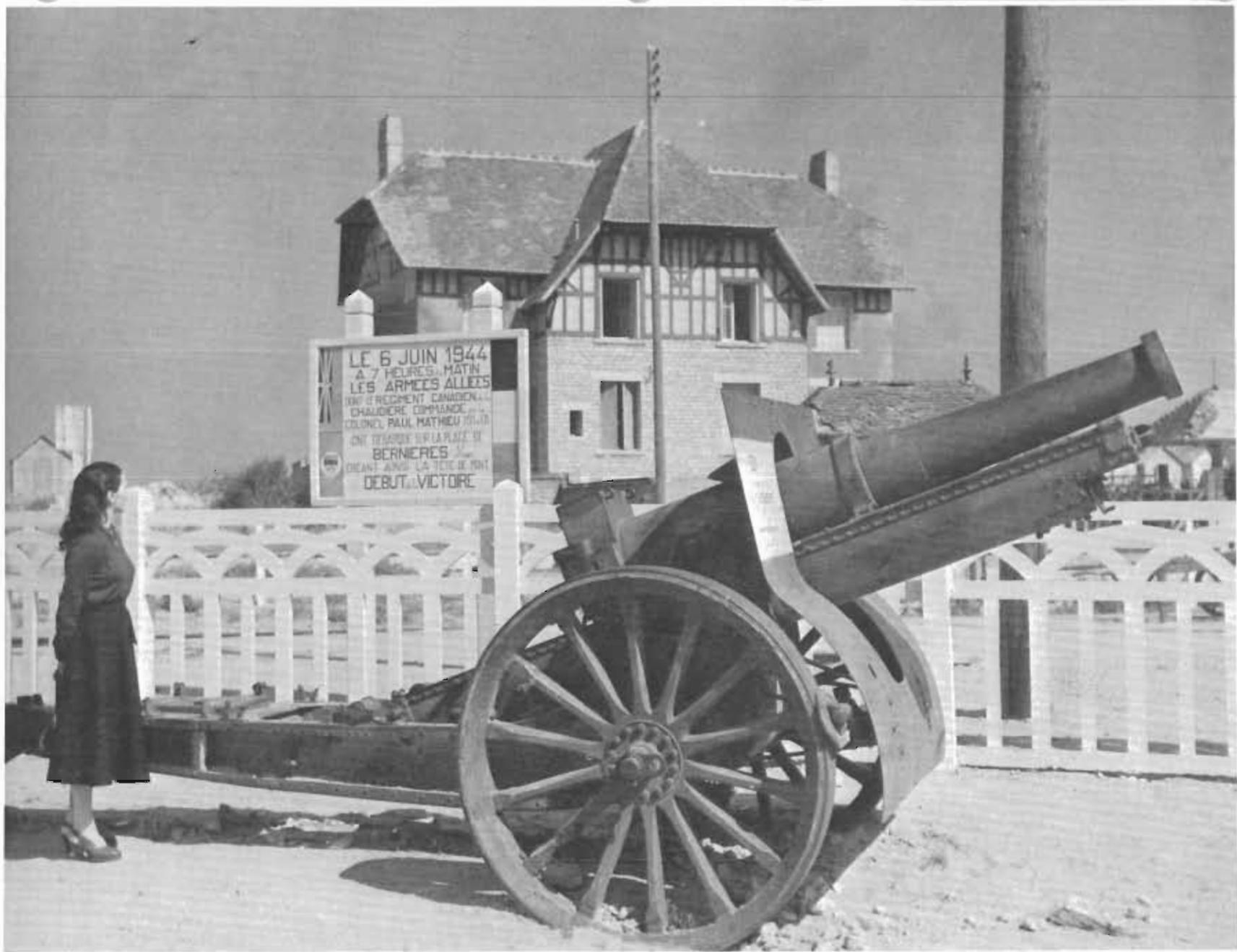
La milice sédentaire continuait d'exister mais perdit graduellement de sa popularité, pour disparaître en pratique en 1863. Le gouvernement intensifia entre temps la milice active, soit par volontariat, soit par tirage au sort. On commençait à créer de la sorte une force permanente de réserve, avec des soldats possibles pour les besoins futurs. Leur entraînement fut plus tard réduit à 16 ou 8 jours par année, et un certain temps à Sainte-Marie même, où s'établissait un camp provisoire, ensuite au fort de Lauzon. Il s'ouvrit aussi à Québec une véritable école militaire et l'on voit, de 1865 à 1867, plusieurs miliciens de réserve de la Beauce prendre des grades comme officiers de carrière: des Taschereau, des Duchesnay, des Barbeau, des Lacroix.

Après la Confédération, après le départ des garnisons britanniques, une armée permanente nationale s'organisa, avec des ramifications dans les campagnes, sous forme de bataillons de réserve. Un ordre du quartier-général, du 9 avril 1869, détachait ainsi du 17<sup>ème</sup> bataillon de Lévis le 25<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie, dénommé ensuite le "régiment de Beauce", avec son quartier-général à Sainte-Marie, d'abord, et le lieutenant-colonel Charles Taschereau, en tête de cinq compagnies de différentes paroisses. On eut aussi dans la région des exercices de cavalerie et d'artillerie et un corps de signaleurs.

En 1900, le 23ième bataillon est transféré en Ontario et nos militaires beaucerons passent au 92ième, appelé régiment de Dorchester, quartier-général à Saint-Isidore. En 1921, on revient au régiment de Beauce, quartier-général à Beauceville, avec quatre compagnies: Saint-Georges, Saint-Joseph, Sainte-Claire et Saint-Isidore. En 1932, nouvelle fusion, pour former le régiment de Dorchester et Beauce, qui, en 1936, s'adjoignait un corps moderne de mitrailleurs, le "5th Machine Gun". Ils prirent ensemble un nouvel insigne régimentaire et l'on adopta enfin un nom voué désormais à la gloire: le Régiment de la Chaudière, avec quartier-général à Sainte-Claire, puis au Lac Mégantic.

Le 1er septembre 1939: déclaration de la seconde guerre mondiale. Le Chaudière est immédiatement mobilisé et va s'entraîner à Valcartier puis à Sussex, Nouvelle-Ecosse. Le 21 juillet 1941, les "Chaudrons" s'embarquent pour l'Angleterre. Suit l'entraînement rigoureux préparatoire aux débarquements sur les plages de Normandie. C'est le village de Bernière-sur-Mer que les gars de la Beauce ont pour mission de libérer de l'occupation nazie, dès le début de l'invasion de la France par les alliés. Ils y prennent pied le 6 juin 1944 et continuent victorieusement leur avance, dans les campagnes de France, de l'Escaut et de la Hollande.

Ils étaient rendus là, au début de mai 1945, lors du jour VE, reddition sans condition des Allemands. Le 15 janvier suivant, revenu au Canada, le régiment était démobilisé et versé à la milice de réserve. Les majors Armand Ross et Michel Gauvin ont publié la Geste du Régiment de la Chaudière (179 pages), à Rotterdam, Hollande, en 1945.



Canon allemand capturé après le débarquement du Régiment de la Chaudière,  
à Bernières-sur-Mer, en Normandie, le 6 juin 1944.



Chaque paroisse de la région de la Chaudière avait fourni plusieurs soldats à ce régiment et la plupart y ont enregistré quelques victimes de la seconde guerre mondiale.

Mais de nombreux Beaucerons avaient naguère participé à d'autres guerres, après celle de 1812-1815, dont nous avons déjà parlé. La guerre civile américaine, de 1861 à 1865, attira plusieurs jeunes gens de nos paroisses, puisque, de Sainte-Marie seulement, il y eut quatre victimes recommandées aux prières par le curé. En 1870, il partit des volontaires comme zouaves, pour aller en Italie à la défense des Etats du Pape. En 1885, le soulèvement des Métis de l'Ouest attira plusieurs miliciens du régiment de Beauce. Il y en eut aussi pour aller à la guerre des Boërs, au Transvaal, Afrique du Sud, de 1899 à 1902. Enfin, la première guerre mondiale, de 1914 à 1918, avec la première loi de conscription forcée, avait entraîné dans la tourmente, sous le drapeau du Royal 22ième Régiment, beaucoup de jeunes de notre région, et il y avait déjà eu là des victimes. Des monuments aux morts des deux grandes guerres s'élèvent partout dans nos villes et villages.

## CHAPITRE XI

### Les cantons s'ajoutent aux seigneuries

Les huit seigneuries que nous avons vues s'échelonner le long de la Chaudière n'en recouvraient pas tout le bassin, loin de là. Elles constituaient sans doute un important noyau; mais il avait l'allure d'un simple ruban géographique, de 12 milles de largeur et de moins de 60 milles de longueur, à compter du fleuve Saint-Laurent. Un jour viendrait nécessairement où il faudrait élargir et prolonger ce domaine, pour loger le surplus de population et accueillir les demandes de terres qui viendraient aussi de l'extérieur.

On n'attendit pas pour cela que les seigneuries fussent entièrement peuplées ni défrichées; et toutes les terres n'y étaient pas également attirantes. Ce qui provoqua d'abord ce besoin nouveau, ce fut l'arrivée au Canada des Loyalistes américains; puis vint l'immigration en masse des Iles Britanniques, Angleterre, Ecosse et Irlande. Les Loyalistes étaient traversés au Canada pendant et après la guerre d'indépendance américaine (1775-1783), parce qu'ils préféraient, comme la plupart des Canadiens, rester fidèles à l'Angleterre. Il s'en établit un grand nombre en Ontario et au Nouveau-Brunswick; mais plusieurs demandèrent à rester plus dans le voisinage de leur première patrie, soit dans la province de Québec.

Pour leur procurer un moyen de vivre, le gouvernement décida de leur donner des terres gratuitement, en franc et commun socage,

comme on disait alors, suivant le régime qui prévalait en Angleterre. Depuis la conquête, le gouvernement anglais du Canada n'avait accordé que deux ou trois seigneuries. On en voulait à ce régime et les Loyalistes, nouveaux venus, le refusèrent catégoriquement. C'est alors qu'on s'organisa pour donner des terres en dehors des seigneuries et qu'on institua un régime plus large, celui des cantons. C'est l'acte constitutionnel de 1791 qui a donné naissance aux cantons; et dès lors commencèrent à s'établir, en premier lieu, plusieurs des Cantons de l'Est.

Ces cantons étaient découpés, de forme géométrique, souvent carrée, dans les terres non concédées de la Couronne. Ils avaient une superficie d'au moins 100 milles carrés, autant que bien des seigneuries. On les divisait en rangs de lots d'au moins 100 acres chacun, mesurés non plus en arpents et perches, mais en chaînes et chaînons (mesures anglaises).

On se mit donc à faire arpenter des cantons et des lots, à l'intérieur de ces cantons, dès 1792. Mais la distribution des terres se fit tellement mal et, la plupart du temps, au profit de spéculateurs anglais, favoris du gouvernement, que l'établissement effectif des nouveaux cantons prit plusieurs années à réussir. On finit toutefois par obtenir des lettres patentes un peu plus rapidement. Il suffisait de se faire donner par l'agent des terres de la région un certificat comme quoi on avait défriché au moins quatre acres et construit une maison, disons plutôt une cabane de bois rond.

Mais une grande partie des premiers concessionnaires de lots n'y mettaient même pas les pieds, payaient des engagés pour faire le peu d'ouvrage nécessaire et, dès qu'ils avaient leurs patentes,

vendaient leurs lots à des commerçants de terres ou encore à leurs chefs de cantons, ceux qui avaient fait les démarches et les dépenses importantes pour les arpentages et l'ouverture des chemins; ceux-ci avaient aussi la priorité dans le choix et l'étendue de leurs concessions personnelles à l'intérieur de leur canton. C'est de cette façon qu'ont été ouverts graduellement les Cantons de l'Est, tous avec des noms anglais (et l'on comprend pourquoi), même si, dans les cantons voisins de la Chaudière, les premiers colons furent tout de suite des Canadiens français en grande partie.

Les cantons qui entourèrent graduellement nos seigneuries de la Chaudière sont, dans le comté de Dorchester: Frampton, Cranbourne, Watford et Metgermette; ils n'appartiennent qu'en légère partie au bassin de la Chaudière. Broughton, comté de Mégantic, reprend la ceinture, à l'extrémité ouest; puis il y a Tring, Forsyth, Shenley, Dorset, Gayhurst, à l'ouest de la Chaudière; Jersey, Marlow, Risborough, Spalding et Ditchfield, à l'est; enfin le canton de Linière, à l'est de la rivière du Loup, le long du chemin de Kennebec (ou route du Président Kennedy).<sup>(1)</sup>

Le canton Jersey et presque tous les autres sur le versant ouest de la Chaudière ont été bornés et arpentés dès 1792, par les "bourgeois" qui les convoitaient du gouvernement. Les cantons de Tring et de Linière sont les seuls à avoir eu au départ des promoteurs de langue française. Enfin, le premier de nos cantons à recevoir son érection officielle fut celui de Dorset, qui, assez paradoxalement, est demeuré le moins défriché et le moins peuplé jusqu'à nos jours. Il est occupé surtout par des limites à bois.

Le peuplement et le progrès des cantons, où les propriétaires de terres devenaient assez vite indépendants financièrement,

(1) Localiser les cantons sur la carte de la page 12A.

contribuèrent à jeter le discrédit sur le régime seigneurial.

La conduite et les manières de certains seigneurs y furent aussi pour quelque chose, en plus, évidemment, des redevances seigneuriales, qui apparaissaient plus sensiblement comme un esclavage: le droit de banalité pour les moulins, les rentes à payer chaque année, les lods et ventes (1/12 du prix) que tout acquéreur d'immeuble devait verser en premier lieu. Tout cela passait avant les autres dettes et ne souffrait jamais de prescription.

Les Loyalistes et les immigrants britanniques voyaient là un odieux vestige de la féodalité; des Canadiens français de plus en plus nombreux souhaitaient aussi l'affranchissement et plusieurs requêtes se faisaient au gouvernement. Mais les seigneurs avaient tout de même des droits acquis, garantis par la loi, et ils étaient, tous ensemble, influent sur les autorités civiles. On ne pouvait donc pas s'attendre qu'ils seraient dépouillés de leurs privilèges sans compensation et il n'y aurait pas d'autre moyen que de leur voter une indemnité monétaire.

En 1854, on réussit enfin à faire adopter en parlement l'abolition partielle de la tenure seigneuriale, mais à la condition qu'une cour de justice spéciale, après une enquête sérieuse, étudiat à leur mérite les réclamations de chaque seigneur. Cela prit plusieurs années de travail. Mais, à la fin, le gouvernement, par le moyen d'emprunts et d'impôts, réussit à indemniser les seigneurs de la plupart de leurs droits lucratifs, à l'exclusion de leurs droits purement honorifiques, par exemple celui d'avoir un banc seigneurial en évidence dans les églises.

Il resta toutefois à la charge des censitaires de payer précisément les mêmes cens et rentes qu'auparavant, chaque année,

tel que spécifié dans le contrat de concession primitif de chaque terre. Ce n'était pas très cher, heureusement, souvent à peine un dollar par trois arpents de front. Chacun, cependant, pouvait désormais s'en libérer une fois pour toutes, en rachetant le capital de sa rente, calculé sur la base de 6% d'intérêt. Mais il fallait payer cela comptant, avec les frais de la quittance chez le notaire.

C'est pourquoi la plupart des cultivateurs et emplacements préférèrent, par habitude, continuer à payer une somme insignifiante chaque année, et cela jusqu'à ce qu'une nouvelle loi d'abolition fût adoptée en Chambre, en 1935. Avec un emprunt spécial, garanti par le gouvernement, on a commencé, en novembre 1940, à rembourser les seigneurs directement des capitaux qui leur étaient dûs. Les municipalités, par ailleurs, continuent de collecter, avec les taxes ordinaires, des contribuables qui n'avaient pas encore racheté leurs rentes, le même montant qu'ils payaient antérieurement aux seigneurs. L'amortissement de l'emprunt provincial était prévu, par ce moyen, dans un délai de 41 ans au plus. À toutes fins pratiques, on peut donc affirmer que le régime seigneurial est entièrement disparu, ou à la veille de l'être.

## CHAPITRE XII

### Administration de la justice

La plupart des petits conflits qui ont pu s'élever dans nos campagnes, tant sous la fin du régime français que sous les débuts du régime anglais, se sont réglés à l'amiable, devant le seigneur, le curé ou un notable de l'endroit, choisi comme arbitre. On le savait déjà: le pire des arrangements est préférable au meilleur des procès. Dans les cas plus graves, mais ce fut exceptionnel, on a recouru aux cours de justice de Québec, en particulier à celle de l'Intendant. Pendant plusieurs années après la Cession, les juges furent tous anglais et l'autorité religieuse déconseillait de s'adresser à eux.

Par contre, le gouverneur Murray institua dans chaque paroisse des officiers ou représentants de la justice nommés baillis. Six noms choisis annuellement par la population devaient être transmis à Québec, sur lesquels le Gouverneur en conseil choisirait un bailli et deux sous-baillis. La première liste de ces nominations parut le 24 juin 1765. Pour Saint-Joseph (avec Saint-François): Jean Bolduc, bailli; Pierre Bureau et Pierre Poulin, sous-baillis. Pour Sainte-Marie: Claude Patris, bailli; Etienne Pommerleau et Jacques Farent, sous-baillis. Et cela se continua jusqu'à l'invasion des Américains, en 1775, et le rétablissement des officiers de milice, que les baillis avaient temporairement remplacés.

La même ordonnance de Murray, de 1764, instituait à Québec des tribunaux réguliers, entre autres la Cour des Plaidoyers communs, dont les dossiers sont conservés aux Archives de Québec.

En parcourant ces dossiers, on retrouve quelques procès pour la région de la Chaudière, surtout à partir de 1770, où, pour faciliter les recours au tribunal, un des juges daigna sortir de la ville pour parcourir les campagnes, deux fois l'année, et siéger dans les principales paroisses du district; c'étaient les Tournées de la Cour. Dans la Beauce, elles s'inaugurèrent à Sainte-Marie, salle publique du presbytère, le 5 mars 1771.

En 1793, une loi du parlement modifia les triounaux du Bas-Canada. La cour des Plaidoyers communs étant disparue, remplacée par la Cour du Banc du Roi, les tournées disparurent aussi, mais de nom seulement. On les remplaça aussitôt par des cours de Circuit, pour les petites causes, dans certaines localités centrales, où un juge de la Cour du Banc du Roi devait aller siéger une fois par année, durant l'été. Les causes criminelles et les causes civiles dont le montant dépassait \$40. continuaient de se plaider à Québec, devant la même cour, à un étage supérieur. Enfin, toujours à Québec, une cour des Sessions de la Paix avait dans ses attributions d'émettre les permis, entre autres ceux des aubergistes, même dans les campagnes. Dans le seul registre de cette cour qui soit conservé, de 1809 à 1814, elle accorda un nombre incroyable de permis de vente de boisson aux aubergistes de la Beauce. On était loin du régime de prohibition!

Quant à nos juges de paix, fonction qui existe encore, pour faire prêter les serments officiels requis par les lois, ils commencent à figurer dans nos campagnes vers 1800 et il y en eut généralement plusieurs en même temps dans chaque paroisse. Ils servaient parfois de coroners; en 1813, le notaire John Walsh, de Sainte-Marie, préside comme tel l'enquête sur le corps d'un noyé.

Pour revenir à la Cour de Circuit de Beauce, on avait affaire désormais à des juges de langue française, au moins dans la plupart des cas. On peut suivre les procédures dans les registres de cette cour, qui sont conservés au complet à Québec, jusqu'à 1841 inclusivement. Le 8 août 1794, l'honorable Jean-Antoine Panet inaugurait cette seconde série d'audiences, dans la salle publique, au presbytère de Sainte-Marie. Les sessions annuelles, par la suite, devaient durer deux ou trois jours, selon le nombre des causes, et on commençait parfois à siéger à 6 heures du matin.

Quant aux genres de procès, il y avait de la variété: des parts de clôtures non entretenues, des bornes de terrains déplacées, des dommages causés par les bestiaux des voisins, des salaires non acquittés, des marchandises prêtées et non rendues, etc. Un exemple tiré de la première audience, en 1794: Adrien Langevin s'en prenait à Pierre Deblois, à qui il avait prêté de la laine, un harnois et douze madriers de pin. Pour la laine, le défendeur jura qu'il l'avait rendue; quant au reste, il promit de le rendre le lundi suivant, à condition que le demandeur, de son côté, rendît ce qu'il lui devait, à savoir, un demi-minot de blé et un fer à cheval.

Durant cette période apparaissent les premiers huissiers: François Nappert, en 1807; Jean-Marie Garon et Michel Bégin, en 1809; Jean-Marie Bégin, en 1814; Charles Parent, en 1819; enfin Louis Demuth, de 1829 à 1841. On commence aussi, en 1831, à voir des avocats plaider devant la cour.

En 1821, un acte du gouvernement établit en plus des cours de commissaires, pour la décision sommaire des petites causes ne dépassant pas \$25. Ces cours siégeaient au besoin, quelquefois

toutes les semaines. Et surtout, leurs juges ou commissaires étaient trois notables de chaque région, nommés à la discrétion du Gouverneur. La présence d'un seul était suffisante et les décisions étaient sans appel. Le demandeur formulait sa réclamation, enregistrée aussitôt par un greffier assermenté. Si l'accusé n'était pas présent, et qu'il n'y avait même pas de documents ni de témoins, l'unique preuve requise était la déclaration assermentée. Si l'accusé était présent et contestait la réclamation, à défaut encore une fois de preuves documentaires ou de témoins à qui se fier, le juge recourait au serment décisoire: l'accusé était mis en face de sa conscience seule et, à peine de se parjurer, devait faire serment publiquement à l'encontre de la réclamation. Il ne coûtait rien pour poursuivre; celui-là qui perdait payait tous les frais de cours, souvent plus élevés que le montant de l'action.

Le siège d'une cour de Commissaires fut fixé à Sainte-Marie, pour un district s'étendant jusqu'à Sainte-Claire, Frampton, Saint-François et Saint-Sylvestre. Les noms des commissaires qui sont conservés appartiennent aussi à des notables de Sainte-Marie. Ce qui reste des dossiers et registres de cette cour, de 1828 à 1839, est conservé, partie aux Archives de la Province, partie au greffe judiciaire de Saint-Joseph, pour le district de Beauce. Il y aurait des choses drôles ou cocasses à relever là, encore une fois.

À la suite des troubles de 1837-38, le gouverneur Colborne enleva aux cours de commissaires leur juridiction et la transféra temporairement aux cours de Circuit, de 1839 à 1841, sous le nouveau nom de cours des Requêtes. Pour la première fois, la cour

pour la Nouvelle-Beauce fut fixée à Saint-Joseph, avec le notaire Thomas-Jacques Taschereau comme greffier.

À la veille de l'Union, en 1840, la province de Québec, appelée jusque là le Bas-Canada, fut divisée en 22 districts judiciaires, régime qui dura à son tour seulement trois ans. Le chef-lieu du district de la Chaudière, assez étrangement, était fixé à Leeds, sans doute parce que c'était une localité anglophone. Mais il y avait deux sous-divisions: à Sainte-Marie et à Saint-François; ce fut donc le régime des cours de districts et de divisions. Un juge était assigné à notre district, nommé Jean-Casimir Bruneau, et devait venir de Québec, trois fois par année, siéger à chacune des trois cours. Le greffe judiciaire de Saint-Joseph conserve encore le registre inachevé de ces séances de cour.

Dès 1844, en même temps qu'on rétablissait les anciennes cours de commissaires, pour les réclamations ne dépassant pas \$25., on rétablissait aussi, d'une façon, les anciennes cours de Circuit. Le circuit de Beauce eut, encore une fois, son siège à Sainte-Marie, avec la visite d'un juge de Québec pour une semaine, en février, juin et octobre de chaque année. Cette cour, déménagée à Saint-Joseph au bout de 14 ans, porte aujourd'hui le nom de cour de Magistrat. Sa juridiction a monté avec le temps jusqu'à \$200.

Enfin, vint le grand changement, d'après lequel fonctionne encore la justice actuellement. À la session de 1857, Georges-Etienne Cartier fit adopter une loi qui divisait la Province en 19 districts judiciaires avec chefs-lieux, autant de petites capitales adaptées au nouveau régime municipal. À chaque endroit,

désormais au même titre, siégerait la Cour Supérieure, tant au criminel qu'au civil; on pourvoyait, du reste, à l'érection de palais de justice et de prisons dans les chefs-lieux. Depuis le 10 juin 1857, le district supérieur de Beauce a donc commencé d'exister, avec juridiction pour les comtés de Beauce et de Dorchester, tels qu'ils étaient délimités dans le temps.

Le palais de justice s'est construit à Saint-Joseph et on a commencé d'y siéger en 1858. Le choix venait du gouvernement même ou d'influences que nous ignorons. Saint-François (Beauceville), déjà le siège du conseil municipal de comté de Beauce, demanda en vain le chef-lieu. Sainte-Marie surtout protesta fortement, par la voix de son personnage le plus éminent, l'honorable Elzéar-Henri Juchereau-Duchesnay, nouveau conseiller législatif. Il invoquait l'importance de sa localité, surtout du village, ses facilités de communications et la tradition qui en avait fait jusque là le siège des cours de justice ( Cette requête, extrêmement documentée sur tout le district, est citée au long dans Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, tome II, pages 310 à 312).

C H A P I T R E XIII

Histoire politique

Les relations de notre population avec les autorités civiles s'effectuaient, avant le régime parlementaire, ou bien directement, ou bien par des mandataires occasionnels (par exemple les seigneurs ou les curés), ou bien par des officiers constitués, les baillis et les capitaines de milice. Quant à la répression des abus, elle a toujours été confiée aux cours de justice, nous venons de le voir au chapitre précédent.

La politique est entrée dans nos paroisses ou, plus exactement, dans nos comtés avec l'Acte constitutionnel de 1791. C'est une proclamation du lieutenant-gouverneur, du 7 mai 1792, qui distribua les divisions électorales dans la province de Québec, désormais appelée le Bas-Canada, avec droit à deux députés par division ou comté. Le comté de Dorchester comprenait les comtés actuels de Lévis, Dorchester, Beauce et même partie de Lotbinière. En termes de seigneuries, le comté couvrait toutes celles de la Nouvelle-Beauce, plus Jolliet, Saint-Etienne, Lauzon et partie de Saint-Gilles.

La première élection, en juin 1792, n'eut rien de retentissant pour Dorchester, puisque les deux candidats furent élus par acclamation: Gabriel-Elzéar Taschereau et Louis de Salaberry. Taschereau, devenu impopulaire par une loi sur les chemins, ne pourra pas se faire réélire député. Mais son fils Jean-Thomas, avocat, père du premier cardinal canadien, viendra à sa relève en 1800 et, par la suite, pas moins de cinq autres Taschereau,

dans les générations suivantes. Les Taschereau issus de Sainte-Marie ont presque tous été des juristes ou légistes éminents: ils ont compté trois juges de la Cour Suprême du Canada et un premier ministre de la Province de Québec, de 1920 à 1936, l'hon. Louis-Alexandre Taschereau, un neveu du Cardinal.

Jean-Thomas Taschereau, élu député à 22 ans - le plus jeune peut-être de toute l'histoire du Canada, s'allia au parti nationaliste, fonda le journal Le Canadien, en 1806, et, dans sa lutte contre le parti du gouverneur James Craig, eut l'honneur d'être emprisonné pour sédition, pendant trois mois, en 1810, et libéré sans procès. Il devint plus tard juge et conseiller législatif.

Une loi de 1829 détachait du comté de Dorchester, pour former le nouveau comté de Beauce, les seigneuries de Jolliet, de Saint-Etienne, celles de la Beauce, les cantons de Frampton, Cranbourne et les autres vers la frontière des États-Unis, à mesure qu'ils se peuplaient. La Beauce avait quand même droit à deux députés. Mais, chose étrange, les deux seuls polls de votation étaient, le premier, à la séparation entre Sainte-Claire et Sainte-Marie (sur la Grande Ligne), et à la limite entre Saint-Joseph et Saint-François. Aux élections qui suivirent, en 1830, deux Taschereau, l'oncle et le neveu, gagnèrent presque à l'unanimité et on les reconduisit en triomphe depuis le poll de Sainte-Claire jusqu'à Sainte-Marie.

Dans l'acte d'Union du Canada, le 23 juillet 1840, on lit: "Les comtés de Dorchester et de Beauce seront réunis et ne formeront qu'un seul comté, qui sera nommé le comté de Dorchester et ... sera représenté par un membre dans l'Assemblée législative". Cette mesure rétrograde pour nous, qui réduisait à un le

chiffre de quatre députés, pour un même territoire et une population en progrès rapide, laisse bien voir qu'un des objectifs de l'Union était de faire taire les réclamations du peuple canadien-français, en les étouffant par une majorité adverse.

Une représentation plus juste s'effectua treize ans plus tard. Une loi de 1853 détachait de Dorchester les comtés de Lévis et de Beauce, à peu près comme on les a encore aujourd'hui. Elle statuait aussi qu'il y aurait un poll d'élection au centre de chaque paroisse ou canton. Cela multipliait les occasions d'irrégularités, de violences et autres désordres, d'autant plus qu'on n'avait pas encore adopté le scrutin secret: on votait en public, verbalement. La deuxième élection sous ce régime, en 1858, fut très agitée et le candidat défait, Joseph-Noël Chassé, porta sa contestation jusqu'à la Chambre en assemblée, sans succès, du reste. Il fallut endurer cela longtemps encore, le vote secret n'étant venu qu'en 1875. La politique faisait parler les gens et faisait parler ... d'elle.

Depuis l'établissement de la Confédération canadienne, en 1867, chaque gouvernement, fédéral et provincial, a modifié quelque peu, de temps en temps, les dimensions de l'ancien comté de Beauce. Mais il est resté substantiellement le même, quant à la vallée de la Chaudière.

Mais nous avons eu désormais deux députés, un à la Chambre des Communes d'Ottawa, l'autre à l'Assemblée législative de Québec. Il s'est toutefois produit un fait qui serait inconcevable aujourd'hui. Aux élections fédérales et provinciales de 1867, les électeurs de la Beauce ont accordé la majorité au même député, Christian-Henry Pozer, de Saint-Georges, qui réussit

à chevaucher ses deux sièges jusqu'à l'abolition du double mandat, en 1872. MM. Robert Vézina et Philippe-A. Angers, dans leur Histoire de Saint-Georges de Beauce (1935, pages 125-128), racontent les incidents violents qui marquèrent les élections, dans la région, avant et après la Confédération.

Avant de donner la liste complète de nos députés, nous voulons signaler celui d'entre eux qui détient de loin le record de durée dans sa fonction, chose qu'on ne peut plus s'attendre à voir désormais: ça été le docteur Henri-Séverin Béland, que la profession médicale avait fait beauceron et citoyen de Saint-Joseph. Après avoir été député à l'Assemblée législative, de 1897 à 1902, il passa aux Communes, de 1902 à 1925, et il serait peut-être mort député, s'il n'avait pas accédé au Sénat pour le reste de ses jours.

L'une de ses élections à l'emporte-pièce s'effectua même en son absence et presque à son insu, alors qu'il était détenu prisonnier des Allemands à Berlin, emprisonnement qui dura du 3 juin 1915 au 9 mai 1918. Le héros de l'aventure en a raconté les péripéties dans un livre qui fut "en vente chez tous les libraires" et ne manqua pas de retentissement. Et, après son retour au pays, à la fin de la guerre, il parcourut en véritable héros les paroisses de son comté, détaillant avec une prenante éloquence les souvenirs de son incarcération, qui réussissaient un moment à faire pleurer toutes les femmes, puis, l'instant d'après, à faire rire tout le monde aux éclats ... sur le "perron de la messe".

Liste des députés  
du comté actuel de Beauce

I - Période du Bas-Canada (1792-1840)

A. 1792-1830: division de Dorchester (comprenant les comtés actuels de Lévis, Dorchester, Beauce et partie de Lotbinière), deux députés à la fois:

Taschereau, Gabriel-Elzéar,	10 juillet 1792	31 mai 1796
Salaberry, Louis de,	10 juillet 1792	31 mai 1796
Bégin, Charles,	20 juillet 1796	4 juin 1800
Dumas, Alexandre,	20 juillet 1796	4 juin 1800
Caldwell, John,	28 juillet 1800	2 oct. 1809
Taschereau, Jean-Thomas,	28 juillet 1800	27 avril 1808
Langlois, Pierre,	18 juin 1808	22 mars 1814
Taschereau, Jean-Thomas,	23 nov. 1809	1 mars 1810
Caldwell, John,	21 avril 1810	15 déc. 1811
Taschereau, Jean-Thomas,	août 1812	9 fév. 1820
Davidson, John,	13 mai 1814	5 juil. 1827
Lagueux, Louis,	11 avril 1820	2 sept. 1830
Samson, Joseph,	25 août 1827	2 sept. 1830

B. 1830-1838: division de Beauce (partie du ci-devant comté de Dorchester), deux députés à la fois:

Taschereau, Antoine-Charles,	26 octobre 1830	27 mars 1838
Taschereau, Pierre-Elzéar,	26 octobre 1830	24 nov. 1835
Taschereau, Joseph-André,	12 déc. 1835	27 mars 1838

II - Période de l'Union (1841-1867)

A. Division de Dorchester (même étendue qu'en 1792), un député:

Taschereau, Antoine-Charles,	8 avril 1841	23 sept. 1844
Taschereau, Pierre-Elzéar,	12 nov. 1844	25 juil. 1845
Taschereau, Joseph-André,	15 sept. 1845	22 mai 1847
Lemieux, François,	12 juillet 1847	25 juin 1854

B. Division de Beauce (formée d'une partie des comtés antérieurs de Dorchester et de Mégantic), un député:

Ross, Dunbar,	31 juillet 1854	10 juin 1861
Taschereau, Henri-Elzéar,	4 juillet 1861	1 juil. 1867

III - Période de la Confédération (1867- )

1. À la Chambre des Communes d'Ottawa:

Pozer, Christian-Henry, libéral,	13 sept. 1867	20 sept. 1876
Bolduc, Joseph, libéral,	18 octobre 1876	3 oct. 1884
Taschereau, Thomas-Linière, libéral,	31 octobre 1884	15 janv. 1887
Duchesnay, Henri-Jules, conserv.,	22 février 1887	6 juil. 1887
Godbout, Joseph, conserv.,	1887	4 avril 1901

Béland, Henri-Séverin, libéral,	8 janvier 1902	29 oct. 1925
Lacroix, Edouard, libéral,	29 octobre 1925	8 août 1944
Dionne, Ludger, libéral,	11 juin 1945	27 juin 1949
Poulin, Dr Raoul, indépendant,	27 juin 1949	31 mars 1958
Racine, Jean-Paul, libéral,	31 mars 1958	18 juin 1962
Perron, Gérard, créditiste,	18 juin 1962	8 nov. 1965
Racine, Jean-Paul, libéral,	8 nov. 1965	25 juin 1968
Rodrigue, Romuald, créditiste,	25 juin 1968	

2. À l'Assemblée Législative de Québec:

Pozer, Christian-Henry, libéral,	16 sept. 1867	17 janv. 1874
Dulac, Frs-Xavier, conservateur,	24 février 1874	22 mars 1878
Poirier, Joseph, libéral,	1 mai 1878	7 nov. 1881
Blanchet, Jean, conservateur,	25 nov. 1881	19 sept. 1891
Poirier, Joseph, libéral,	8 mars 1892	12 janv. 1897
Béland, Henri-Séverin, libéral,	11 mai 1897	7 janv. 1902
Godbout, Joseph-Arthur, libéral,	31 janvier 1902	19 nov. 1921
Fortier, Joseph-Hugues, libéral,	15 déc. 1921	28 nov. 1929
Fortin, Edouard, libéral,	1929	30 oct. 1935
Cliche, Vital, action lib.-nat.,	25 nov. 1935	11 juin 1936
Poulin, Dr Raoul, union nationale,	17 août 1936	10 mars 1937
Perron, J.-Emile, union nationale,	17 mars 1937	25 oct. 1939
Renault, Henri, libéral,	25 octobre 1939	29 juin 1944
Lacroix, Edouard, bloc populaire,	8 août 1944	21 nov. 1945
Poulin, Georges-Octave, union nat.,	nov. 1945	22 juin 1960
Poulin, Fabien, libéral,	22 juin 1960	14 nov. 1962
Allard, Paul, union nationale,	14 nov. 1962	29 avril 1970
Roy, Fabien, créditiste,	29 avril 1970	

C H A P I T R E    X I V

Institution des Municipalités

Les municipalités sont comme de petits gouvernements élus par les gens d'une ville, d'un village, d'une paroisse, pour régler les problèmes d'ordre public qui les concernent en particulier. Ils appliquent les lois et ne les font pas; mais ils ont le pouvoir de faire des règlements limités à leur territoire.

Lord Durham, gouverneur du Canada à la fin des troubles de 1837-38, avait déploré, dans son fameux Rapport, l'absence d'organisation municipale dans le Bas-Canada. C'était vrai; mais était-ce si grave pour les Canadiens français? Un de nos sociologues a répondu: "Il faut reconnaître que le seul tort de cette institution municipale, c'était d'être d'importation anglaise et de n'avoir pas été préparée par une campagne d'opinion favorable et d'éducation appropriée".

Sans attendre l'avis des représentants du peuple, on se hâta d'édifier sans discernement un rouage municipal trop vaste et trop compliqué pour être digéré tel quel. Et il faudra 15 ans de ballottements, de 1840 à 1855, avant d'obtenir un peu d'équilibre. Une des faiblesses de la nouvelle législation était de mettre entre les mains de certains favoris du pouvoir le contrôle de plusieurs attributions importantes.

Nous avons déjà vu, au chapitre de l'administration de la justice, que le district judiciaire de la Chaudière, organisé en 1840, devait avoir son chef-lieu à Leeds, comté de Mégantic. Pareillement, l'année suivante, on y institua un bureau d'enregistrement pour les titres de propriété des immeubles et leurs

hypothèques, dans le même district. Le premier registrateur du district fut Richard-Achille Fortier, résidant à Sainte-Marie; mais on voit peu après qu'il s'était trouvé un substitut de langue anglaise résidant à Leeds.

Cette organisation aboutit à un fiasco: presque personne ne se soumit à la loi d'enregistrement, parce qu'on était convaincu de son illégalité et que le site invraisemblable de Leeds, dans les montagnes, imposait de 15 à 20 lieues de trajet pour les propriétaires établis dans les coins du district de la Chaudière.

On corrigea cette erreur en décembre 1843, en établissant une subdivision du district, appelée "division de Dorchester No 1" avec un nouveau bureau d'enregistrement à Sainte-Marie, qui s'ouvrit le 6 avril 1844, dans la résidence même de Richard-Achille Fortier, le registrateur du déout. Lui et son fils, Gabriel-Narcisse-Achille, ont conservé le bureau d'enregistrement à Sainte-Marie jusqu'à 1856. À cette date, il a été trouvé plus central et plus expédient de le transférer à Saint-François(Beauceville), la troisième grande paroisse du temps, où il est demeuré depuis lors, de même que le siège du conseil de comté.

Les municipalités proprement dites, avec leurs premiers conseils, eurent un sort encore plus pitoyable. En décembre 1840, on divisait la province en districts très vastes, à la dimension de plusieurs comtés réunis, avec chacun un conseil dont les membres seraient élus par les paroisses et cantons, mais dont les trois officiers, le préfet, le greffier et le trésorier, seraient nommés par le Gouverneur. Et ce conseil aurait, entre autres attributions, l'entretien des chemins, le maintien de la police et même le soutien des écoles.

Encore une fois, l'un des 22 districts municipaux créés le 15 avril 1841 fut l'immense district de la Chaudière, avec siège de son conseil à Leeds, pour les comtés actuels de Dorchester, Beauce, Régantic et Frontenac. Chaque paroisse ou canton organisés élirait un conseiller, sauf deux pour Sainte-Marie, le nombre des électeurs y dépassant alors 3,000. À la tête des 18 conseillers, le Gouverneur nommait un de ses favoris, John Lambly, comme préfet. Il avait assez d'influence pour faire passer le petit canton de Leeds comme le centre du monde!

Dès la première session du parlement d'Union, quelques mois après, le député de Dorchester força la Chambre à examiner cette question. On admit le bien-fondé de la protestation, à savoir "d'obliger les sept-huitièmes de la population à parcourir une distance de 20 à 24 milles pour obtenir justice". Mais on n'y changea rien. Aussi, rien ne fonctionna du côté des conseils, et ce fut la même chose dans la majorité des districts.

À la session de 1845, on abandonna ce système illogique et impopulaire. Mais il n'est pas facile de remplacer une organisation qui a choqué les gens. On essaya d'abord d'accorder à chaque localité d'au moins 300 âmes un conseil municipal de sept membres. Les limites des municipalités, pour les paroisses catholiques, seraient les mêmes que celles de leur érection civile. Une proclamation collective du 18 juin 1845 valait pour celles qui se trouvaient déjà érigées civilement et, pour les autres, à mesure qu'elles le seraient. Il y eut quelques conseils, avec maires et conseillers, d'organisés dans la Beauce, mieux que dans la majorité de la Province.

Mais, devant l'opposition ou l'inertie générales, on abolit

les municipalités de paroisses et de cantons, en 1847, pour leur substituer des conseils de comtés. La Chaudière était alors dans le grand comté de Dorchester, dont nous avons parlé au chapitre précédent. On divisa ce comté en deux municipalités: le siège du conseil était fixé à Sainte-Marie, pour la première division de Dorchester - la seconde ayant son siège à Saint-Henri. Chaque paroisse ou canton fournirait deux conseillers. Il y en eut 14 à la première séance, le 13 décembre 1847, où l'un d'eux, conseiller pour Sainte-Marie, Elzéar-Henri Duchesnay, fut élu maire.

Ce n'était pas une petite affaire, pour les conseillers du loin, de venir bénévolement siéger à Sainte-Marie, parfois deux jours de suite et plusieurs fois par année. Aussi le conseil perdit bientôt son élan et le premier registre de délibérations s'est interrompu en 1850, faute de quorum. On devine aussi que des conflits d'intérêts ou des rivalités de clochers s'étaient fait jour, surtout quand il fallait parler d'argent et de cotisations. Le conseil de comté vivota tout de même assez pour voir une dernière et décisive transformation du régime municipal.

C'est le 30 mai 1855, en effet, qu'on sanctionnait une nouvelle loi intitulée: "Acte des Municipalités et des Chemins", pilotée en Chambre par le député de Beauce, Dunbar Ross. Cette loi, qui nous régit encore en substance, constituait un véritable code municipal, couvrant 111 pages imprimées dans les Statuts du Canada.

La fonction principale de cette loi était de rétablir les anciennes "municipalités locales", de paroisses et de cantons, tout en maintenant les "municipalités de comtés" instituées par

la loi de 1847. C'est à la suite de ce remaniement que le siège du conseil de comté s'est déménagé à Saint-François(Beauceville), de même que le bureau d'enregistrement.

Chaque municipalité locale devait élire sept conseillers, dont l'un serait choisi comme maire. Et tous les maires du comté constitueraient le conseil de comté, qui choisirait lui-même son président, dénommé le préfet du comté.

Quant aux attributions respectives, le conseil local recevait vraiment la part du lion, en particulier tout ce qui concernait les chemins et les cours d'eau, ne laissant au conseil de comté que les cas où se trouverait impliqué le territoire de plus d'une municipalité locale. Ce régime était plus humain, plus logique et plus efficace; et, bien qu'adopté avec une certaine réserve, bien qu'on ait répugné longtemps à l'imposition des taxes d'après l'évaluation, il s'est perpétué substantiellement jusqu'à nos jours.

À l'intérieur même de ce régime évolué, certaines municipalités de villages ont accédé plus ou moins récemment au rang de villes, qui leur confère des pouvoirs plus étendus et les soustrait à la concurrence des conseils de comtés. Ce sont, en commençant au haut de la Chaudière, les villes de Lac Mégantic, Ville Saint-Georges (Est), Saint-Georges-Ville (Ouest), Beauceville-Est, Beauceville-Ville (Ouest), Saint-Joseph-Ville et Ville Sainte-Marie.

## C H A P I T R E    X V

### Histoire scolaire

L'histoire de l'enseignement ou des écoles est surtout de caractère local. C'est chaque paroisse ou, pour mieux dire, chaque municipalité qui l'a écrite par sa conduite et ses institutions. Mais il existe quand même un cadre général et une législation progressive qui ont permis à chaque localité de s'intégrer dans le mouvement général à l'égard de l'éducation. Le Ministère de l'Éducation et le grand réseau scolaire dans lequel nous évoluons maintenant ne sont pas l'effet du hasard ni de l'arbitraire.

Ne parlons pas, pour notre région, du régime français. Nos pionniers ont apporté avec eux le petit bagage d'instruction religieuse et littéraire qu'ils avaient pu recevoir dans leurs paroisses d'origine, surtout les personnes du sexe. Pour d'autres, cependant, c'était quelque chose de savoir lire un peu et d'écrire au son, tant bien que mal. Mais, dès la génération suivante, faute de maîtres d'écoles, ce petit bagage littéraire était perdu et bien peu, par la suite, osaient prendre la plume d'oie et la tremper dans l'encre pour signer leur nom.

Cependant, il en allait autrement de la formation religieuse. Elle fut toujours cultivée et tenue en haute estime. C'est ce qui a conservé au peuple canadien-français son fonds solide de foi chrétienne. Sa vie religieuse ne s'est pas anémiée, comme ça été le cas si généralement dans la vieille France. Elle était éveillée et nourrie dès l'âge le plus tendre, par des

parents consciencieux, qui apprenaient à leurs petits les prières et les principes de la doctrine chrétienne. Puis la formation se continuait par les instructions des prêtres à l'église, qui prenaient les enfants dès leur âge de raison et les suivaient loin dans la vie, s'ils étaient assidus. En 1763, le missionnaire de la Nouvelle-Beauce avait même nommé des répétiteurs de catéchisme, pour Sainte-Marie, quand il ne pouvait pas y aller lui-même.

Après la Conquête, les nouveaux maîtres du pays travaillèrent systématiquement à anglifier et protestantiser la population. Mais les Canadiens français, mis en garde par leurs prêtres et leurs évêques, opposèrent une résistance passive à toute tentative d'assimilation. Ainsi tomba un premier projet d'université neutre, en 1739. Ainsi fut boycottée la loi de l'Institution Royale, en 1801, qui offrait des écoles gratuites à toutes les paroisses dont la majorité en ferait la demande. Leur attitude défensive avait développé chez les Canadiens français un complexe de méfiance envers toute initiative qui leur était proposée. Il était bien entendu, chez nous, que l'instruction serait catholique et française ou qu'elle ne serait pas.

Le fanatisme anglo-protestant s'étant relâché avec les années, la méfiance du peuple diminua cependant assez vite et même des curés encouragèrent leurs fidèles à demander une école, puisqu'on leur en accordait la surveillance, avec les commissaires et les maîtres canadiens-français qu'on avait proposés. On exigeait seulement que ces derniers pussent enseigner l'anglais, en plus de français; et ils étaient rares à trouver. En tout cas, la paroisse de Sainte-Marie obtint facilement son

"école royale", en mars 1814, et le maître d'école Joseph-Antoine Philippon, de Québec, qui y enseigna jusqu'à la fermeture de l'école, en 1828. Saint-Joseph y fut autorisée en 1816, deux ans après sa voisine; mais elle semble être demeurée sans professeur jusqu'à 1826. En 1830, il restait encore une école royale à Frampton et une autre à Saint-Charles de la Belle-Alliance (dans Saint-Georges), pour les Anglais ou les Allemands de l'endroit.

La faillite partielle de l'Institution Royale chez les Canadiens français suscita de bonne heure d'autres formules de rechange. D'abord les écoles de fabriques, en 1824. On autorisait chaque fabrique à affecter un quart de ses revenus annuels à l'établissement et à l'entretien d'une école sous son contrôle. C'était une gageure: ignorait-on que la plupart des paroisses avaient à peine les revenus nécessaires à l'entretien de leurs édifices et du culte? Il y eut peut-être une cinquantaine de classes tout au plus à fonctionner quelque peu sous ce régime. Mais il faudrait voir les comptes des fabriques pour savoir s'il y en eut dans la Beauce. En tout cas, il n'y en eut pas à Sainte-Marie, parce que l'école royale devait s'y maintenir, tant bien que mal, jusqu'au début de 1828; de plus, on y avait fondé le premier couvent de la vallée de la Chaudière, ouvert en 1823, avec les Dames de la Congrégation. Sainte-Marie, sous le rapport de l'éducation, était déjà une paroisse d'avant-garde.

Une autre loi, en 1829, institua les écoles de syndics, ainsi nommées parce que chaque paroisse ou canton devait avoir une commission de syndics élus, responsables de l'érection et de la subsistance de chaque école, et cela autant qu'on voudrait en établir à chaque place. Les surveillants des écoles étaient

les curés ou pasteurs, selon le cas, puis les juges de paix et les officiers de milice. Le gouvernement payait la moitié des frais d'érection de chaque école, jusqu'à concurrence de \$200., le salaire de l'instituteur, jusqu'à concurrence de \$80. par année, plus une légère allocation pour chaque écolier. Pour retirer les versements de subventions, il fallait faire un rapport assermenté au gouvernement, de six mois en six mois, certifiant que l'école avait fonctionné pendant au moins 90 jours, avec une assistance minimum de 20 enfants par jour.

On a découvert aux Archives publiques d'Ottawa les documents concernant les écoles de syndics, assez bien conservés: les requêtes, la correspondance des syndics et les rapports semestriels détaillés, allant jusqu'aux noms des élèves et des professeurs. Il y a là des révélations sensationnelles. La première école de ce régime s'ouvrit au village de Sainte-Marie, le 15 mars 1830. Puis elles se multiplièrent, comme ce fut le cas dans toutes les paroisses. L'année suivante, on voit apparaître les deux premières institutrices; car les professeurs masculins ne suffisaient plus, même engagés de l'extérieur.

Le dernier rapport semestriel, jusqu'au 1er mai 1836, donne à Sainte-Marie le nombre incroyable de 35 écoles, dont 5 bilingues, avec une moyenne de 22 élèves et un total de 776, non compris le personnel du Couvent. Il est vrai que Sainte-Marie, avant les subdivisions qu'elle allait bientôt subir, était devenue une immense paroisse et relativement plus habitée qu'aujourd'hui, parce que le village ne comptait pas encore énormément.

Il y avait un enthousiasme pour les écoles dans toute la province, à la faveur d'un régime aussi libéral, qui laissait

aux paroisses françaises et catholiques toute leur initiative et surtout procurait aux habitants des écoles pratiquement gratuites. À Sainte-Marie, on n'avait bâti ni acheté aucune maison d'école. On ne payait donc que de petits loyers et peut-être un léger supplément à quelques uns des enseignants.

Mais c'était trop beau pour durer. Cela coûtait cher au gouvernement; et l'administration du Bas-Canada était dans les démêlés avant-coureurs des Troubles de 1837-38. Une enquête sur l'éducation révéla qu'on avait été trop vite: trop d'écoles pour le nombre de maîtres compétents et trop maigre salaire pour ceux qui le seraient; "les enfants ont fait quelques progrès, sans doute;" mais, souvent, "les maîtres sont eux-mêmes de très médiocres écoliers". Résultat: le Conseil législatif (surtout anglais) refusa le renouvellement des subventions scolaires après le 1er mai 1836. Et la grande majorité des écoles, qui vivaient uniquement de ces subventions, fermèrent leurs portes pour plusieurs années.

Dès la première session du parlement d'Union, en 1841, on s'attaqua à la question des écoles, qui était criante. Une loi favorable fut votée sans retard; mais on eut le malheur de raccorder le contrôle de l'éducation au nouveau système municipal, si impopulaire, dont nous avons parlé. Cela eut pour effet de retarder la reprise des écoles. Sans s'occuper de la commission scolaire du district, on ouvrit toutefois quelques écoles indépendantes, de connivence avec le nouveau surintendant de l'éducation au Bas-Canada, le Dr Jean-Baptiste Meilleur.

En 1844, on établit finalement des commissions scolaires paroissiales et il se produisit aussitôt un délogement général.

La même année, on avait déjà dix arrondissements en opération, à Sainte-Marie. Et, comme la subvention du gouvernement ne montait pas à ce qu'on avait laissé espérer, la fabrique versait le supplément, car la loi le lui permettait encore. Quant aux maisons d'école proprement dites, là où il n'y en avait pas eu sous la loi des écoles de syndics, on commença à les voir se bâtir une à une, sous ce nouveau régime, où le gouvernement accordait la moitié du coût de construction ou de réparation. On eut à Sainte-Marie, dès 1845, en plus du Couvent, une bonne maison d'école pour garçons, où on pouvait apprendre le français, l'anglais et le latin des trois premières années du cours classique alors connu.

Le salaire des enseignants venait du gouvernement pour le tiers seulement, les deux tiers devant être versés par les commissaires, avec les souscriptions volontaires des parents des élèves. En 1846, pour assurer davantage le salaire des enseignants, la loi remplaça les cotisations volontaires par des taxes foncières et une rétribution mensuelle pour tous les enfants d'âge scolaire (7 à 14 ans), présents ou absents aux écoles. On croyait qu'en obligeant tous les parents à payer pour les écoles, on les pousserait davantage à y maintenir leurs enfants. Et cette loi de 1846, c'était en substance celle-là même que nous avons conservée dans la province de Québec jusqu'au Ministère de l'Éducation, en 1961, et que l'on s'accordait à trouver si bien faite.

Mais, alors, notre population n'avait pas encore assimilé entièrement le régime municipal et reprit son attitude défensive contre tout ce qui était imposé sous forme de taxe par le gouvernement. Dans des régions entières de la province régna alors la

"guerre des éteignoirs", qui dura près de six ans. Malgré les efforts du clergé, des évêques, du Surintendant et de quelques rares amis de l'éducation, nos ancêtres, à l'âme plus ardente qu'éclairée, répudiant les taxes, préférèrent élever leurs enfants dans une fière ignorance. En conséquence, le gouvernement suspendit ses subventions presque du même coup à toutes les commissions scolaires du comté, sauf à Lauzon, Saint-Henri et Saint-Nicolas, qui en faisaient alors partie.

Partout ailleurs, on ferma les écoles, devenues inutiles, et les "éteignoirs" de Saint-François, à l'instar d'autres fanatiques d'ailleurs, brûlèrent même celle qu'ils avaient bâti de leurs deniers. À Sainte-Marie, l'école modèle, vendue au shérif, pour solder une réclamation du professeur, fut cependant rachetée à très bon compte par des amis de l'éducation et elle continua de fonctionner, ainsi que plusieurs autres écoles de rangs, mais par souscriptions volontaires seulement. Les commissaires élus en 1846 ayant démissionné aussitôt, il n'y eut même pas de commission scolaire, jusqu'à la réorganisation amorcée en 1849, qui prit bien encore six ans à se compléter, pendant que le gouvernement consentait à fermer les yeux sur la question des taxes obligatoires. En 1855, Saint-Joseph et Saint-François les avaient déjà acceptées.

On n'avait pas encore de maisons d'école dans les rangs. La classe se tenait dans une chambre louée chez l'un ou l'autre des habitants - les maisons étaient parfois très grandes. Ce loyer remplaçait parfois le montant que le propriétaire aurait dû déboursier pour sa contribution aux écoles. L'appartement était chauffé, meublé de bancs et de tables rudimentaires,

sans dossiers ni pupitres. Souvent, durant l'hiver, la salle de classe se muait, le soir, en un dortoir, où des paillasses rangées par terre servaient de couches à l'institutrice et à quelques enfants trop éloignés pour regagner leur domicile.

Le gouvernement allouait aux commissions scolaires un subside uniforme de tant par enfant d'âge scolaire (moins d'un dollar, en 1855). Mais, pour obtenir ce subside, les commissaires, dans leur rapport annuel, devaient fournir au Surintendant un certificat assermenté des argents collectés des contribuables. Cette somme devait égaler au moins celle de la subvention. Et, en attendant que ce fût une taxe foncière obligatoire, chaque institutrice collectait les contributions de son arrondissement. Un rapport des commissaires, en 1854, révèle que tous les habitants souscrivaient alors, même s'ils n'avaient pas d'enfants à l'école; et le taux proposé pour la rétribution des écoliers était de 10 chelins (\$2.) pour le premier et 7 chelins et demi (\$1.50) pour les autres de la même famille.

La continuation de l'histoire des écoles, pour chaque paroisse, pourra se faire en partie sur place, dans les minutes des commissions scolaires, puis aux Archives du Québec, dans les dossiers de l'Instruction publique. Enfin, l'on trouvera dans les Rapports du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, à partir de 1853 inclusivement, les rapports annuels des inspecteurs d'écoles, institués par une loi de 1851.

Notre premier inspecteur d'écoles, pour les comtés de Lotbinière et Dorchester (territoire d'alors), fut F.-Pierre Béland, domicilié à St-Antoine de Tilly. Après 26 ans, lui succédèrent Georges-Stanislas Vien (1877-87), Amédée Tanguay (1887-1920), etc.

## CHAPITRE XVI

### Histoire économique

La matière de l'histoire économique est très riche, si on veut la vider dans le détail. Dans l'histoire de Sainte-Marie, il a fallu y consacrer douze chapitres, sur les thèmes suivants: les ressources naturelles, l'agriculture, l'économie domestique, les métiers ordinaires, les moulins, l'industrie, le commerce, l'hôtellerie, la finance. Chaque paroisse un peu ancienne peut fournir pour son compte de la matière sur la plupart de ces sujets, en exploitant les mêmes sources que pour Sainte-Marie; elles y sont toutes précisées. Nous retiendrons ici seulement quelques points communs à toute la région.

Dans le domaine des ressources naturelles, il y avait autrefois du gibier et du poisson en abondance, ce qui comptait pour beaucoup dans l'alimentation des familles nomoreuses et pauvres. La truite peuplait la Chaudière primitive; plus tard ce fut le maskinongé, le doré, etc. Mais c'était la pêche sportive, sans rôle commercial.

Quant à la flore forestière, elle était jadis, elle aussi, riche et variée. Dans la vallée même de la Chaudière, s'élevaient des ornes majestueux et, sur les premiers côteaux, des noyers tendres. Dans les platins et les coulées, tous les conifères se donnaient rendez-vous, sous la présidence de pins gigantesques. Enfin, grim pant les raidillons et s'installant vainqueurs sur tous les sommets, on voyait l'érable à sucre et sa soeur, la plaine (ou érable rouge). Ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans la Beauce, l'érable est roi. En plus de nous distiller

sa sève incomparable, il a toujours eu la vedette, avec le merisier, pour donner le chauffage à nos foyers.

L'ère du bois de commerce est venue trop tard, chez nous, après les défrichements. Il fallait au début brûler le bois sur place; et l'on pouvait tout au plus faire de la potasse avec la plus belle cendre obtenue. Plus tard, cependant, chaque cultivateur, ayant son boisé de réserve, au bout de sa terre, en général, et parfois un lot à bois quelque part ailleurs, exploitait cette ressource judicieusement, y trouvant, en plus de son besoin, un revenu additionnel, par la vente de bois de poêle, de bois de pulpe ou de construction. Il fut un temps où les commerçants de bois se faisaient une concurrence très serrée dans la région.

En fait de pouvoirs d'eau, il y en avait suffisamment sur tous les petits et moyens cours d'eau pour faire marcher, à la douzaine, des moulins à farine, des moulins à cardes et surtout des moulins à scie. Chaque paroisse a eu son contingent de moulins, dont l'existence était souvent courte. Chaque fois, il fallait une écluse, plus ou moins élaborée, une dalle, une grande roue à aubes. Le moulin à moudre exigeait une paire de meules de pierre et un bluteau. Le moulin à scie utilisait la chasse, avant d'adopter la scie circulaire, actionnée plutôt par des moteurs.

La rivière Chaudière aurait pu fournir assez de pouvoir hydraulique pour produire de l'électricité; mais il n'y avait plus guère de sites disponibles, quand l'invention devint courante. Dans la génération d'avant nous, on eut quelque temps un pouvoir électrique aux "grandes chutes", entre Saint-Martin et Saint-Georges. Notre génération en a vu s'élever un dans le

haut de Saint-Ludger, pour alimenter la ville de Lac-Mégantic; il n'a pas servi longtemps. Un seul pouvoir électrique a subsisté, avantageusement situé à la grande chute de la Chaudière, près de Charny.

C'est surtout pour le flottage du bois (la "drave") que la Chaudière a servi comme pouvoir d'eau. Il fallut cependant attendre la venue de négociants riches et entreprenants, pour aménager le flottage sur la rivière. En 1846, la compagnie Breakey construisit son premier moulin et on a dû assister à la première drave officielle sur la rivière en 1847. L'entreprise continue de fonctionner à Breakeyville. Mais la dernière drave a eu lieu en 1947; un coup d'eau extraordinaire rompit les estacades de la Compagnie et son bois descendit dans le fleuve Saint-Laurent. Ensuite tout le transport s'est fait par trains ou par camions.

Mais d'autres compagnies, à la suite des Breakey, se mirent de la partie et le flottage du bois devint un problème encombrant, surtout à Sainte-Marie. Henry-Charles Crawford construisit d'abord un moulin à Scott, en 1879. Et il y en eut trois installés successivement à Sainte-Marie, avec tout un déploiement de quais et d'estacades, qui devinrent une cause d'inondations. Les moulins ainsi mis en opération, furent ceux des frères Rousseau, en 1878, de Georges Ball, en 1902, et de la Brown Corporation, en 1908. En 1922, cette dernière compagnie cessa ses opérations, ayant perdu de son bois et subi une poursuite en dommages pour inondation. On a été obligé par la suite de démolir plusieurs quais qui avaient servi au flottage, parce que leur présence nuisait à la débâcle des glaces.

Une dernière des ressources naturelles dans la région de

la Chaudière, ce sont les mines. Les mines d'or de la Beauce ont fait grand bruit autrefois. C'est tout juste s'il restait une petite exploitation à Saint-Simon-les-Mines, en ces dernières années. On a aussi exploité quelque temps des gisements de cuivre et une mine d'amiante assez respectable est encore existante à Saint-Joseph. Elle appartient à la formation géologique de la région voisine de Thetford, qu'on appelle en anglais la "serpentine belt". Enfin Saint-Joseph a dernièrement fourni de l'argile à céramique.

On parlait de minerai dans la Beauce depuis au moins 1766; et le gouverneur Guy Carleton en mentionne la découverte dans trois de ses lettres adressées à Londres, en même temps qu'il envoie des échantillons recueillis dans la seigneurie de Rigaud (Saint-François); car, on n'avait pas d'expert en mines au Canada, dans le temps.

Mais, c'est à partir de 1834 que l'affaire a rebondi, quand la fille d'un cultivateur, Clotilde Gilbert, allant chercher le cheval de son père, un beau dimanche matin, découvrit une pépite d'or de la grosseur d'un oeuf de pigeon, dans le gravier de la rivière Gilbert. La nouvelle se propagea comme l'éclair, attirant des géologues et une nuée de prospecteurs. "On s'aperçut bientôt que la rivière principale et tous ses tributaires, petits ou grands, depuis Sainte-Marie en remontant presque jusqu'au lac Mégantic, étaient plus ou moins porteurs d'or" (citation de James Douglas, le 18 novembre 1863). La Beauce était devenue célèbre en un instant. Cela lui valut sa première monographie, une brochure de 33 pages (Québec, 1872), par William Anderson: The Valley of the Chaudière, its scenery and gold fields.

L'agriculture a cependant été et demeure encore l'élément majeur de l'économie, dans la vallée de la Chaudière. Pour les premiers colons faisant de la terre neuve, la pioche servait à la fois de charrue et de herse. Mais cela poussait merveilleusement. Voici le plus ancien recensement agricole que nous ayons, fait par le gouverneur James Murray, en 1762:

<u>Paroisses</u>	<u>Minots semés</u>	<u>Boeufs</u>	<u>Vaches</u>	<u>Tau- raillies</u>	<u>Moutons</u>	<u>Chevaux</u>	<u>Cochons</u>
Ste-Marie	674	50	84	54	115	47	103
St-Joseph +St-François	997	86	146	110	181	84	175

On récolta d'abord toutes sortes de grains, surtout du blé, jusque vers 1835, alors que des insectes se mirent à le dévorer durant sa croissance. Il fallut se contenter des autres grains, manger du pain d'avoine, de la galette de sarrazin et des patates, dont on eut toujours abondante récolte, malgré l'apparition, vers 1875, de la mouche à patate.

Avec l'encouragement d'une Société d'Agriculture, établie dans le district depuis 1819, l'élevage des bestiaux et l'industrie laitière devinrent ensuite prospères dans la Beauce. Les recensements décennaux donnent les statistiques de ces produits. Vers 1900, le comté de Beauce était devenu un des premiers producteurs de fromage de la Province. Les fabricants n'allaient plus offrir cette denrée à Québec; c'étaient les commerçants qui l'allaient chercher à un marché public, tenu chaque semaine à Sainte-Marie. À noter aussi, dans ce domaine, qu'on a tenu à Sainte-Marie la seconde école de beurrerie de la Province, en 1882 - la première ayant fonctionné l'année d'avant à Saint-

Denis de Lamouraska - et qu'on fit venir à cette occasion du Danemark le premier séparateur-centrifuge à crème qui fût jamais installé au Canada.

En économie domestique, l'histoire nous signale dans la Nouvelle-Beauce l'usage d'un véhicule très primitif appelé les "mémoires à billot", formé de deux longues perches reliées vers le milieu par une bille de bois rond fixée avec de bonnes chevilles d'érable, faisant l'office de siège. Sur la bûche, on plaçait les effets à transporter. Ces deux perches servaient de brancards pour un animal de trait et leurs extrémités traînaient par terre, le conducteur suivant à pied. Ce véhicule servait surtout dans les chemins de bois.

Les anciens Beaucerons se fabriquaient du reste presque tous leurs ustensiles, imitant volontiers sur bien des points les sauvages, pour les canots, les raquettes, les chaussures, etc. Ils confectionnaient aussi presque tous les tissus pour usage domestique. On élevait des moutons pour leur laine; on semait du lin pour faire de la toile. Voici, à ce sujet, selon le recensement de 1844, les verges de tissus confectionnées dans la région:

<u>Paroisses</u>	<u>Stoffe du pays</u>	<u>Toile de lin</u>	<u>Flanelle</u>
Sainte-Marie	4,018	6,071	3,947
Saint-Elzéar	2,258	3,621	2,051
Saint-Joseph	4,320	7,210	3,471
Saint-François	2,762	4,200	2,056
Saint-Georges	1,646	2,395	946

Les sauvages de la Nouvelle-France connaissaient et buvaient parfois l'eau d'érable; mais ce sont les Français qui ont trouvé

et montré ensuite aux sauvages la manière de faire du sirop et du sucre, sans oublier la tire. On a recueilli l'eau d'érable d'abord dans des cassots de bouleau, puis dans des auges de bois et des baquets. On la faisait évaporer autrefois sur un feu ouvert, dans de grands chaudrons de fonte, comme ceux-là employés pour faire du savon.

Dès les débuts de la Beauce, on voit le sucre d'érable mentionné dans les inventaires et les marchés. Bien vite il devint un produit commercial. La paroisse de Saint-François a tenu longtemps le premier rang pour la quantité de production. Autour de la première guerre, il y avait une sorte de monopole américain, appelé la Compagnie Cary, qui achetait tout le sucre disponible, en payant le prix qu'elle voulait. Mais, durant la crise économique, en 1928, les Cantons de l'Est et la Beauce se décidèrent à réagir, en fondant la coopérative des Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, avec une usine de traitement à Plessisville et son siège social à Lévis, chez le fondateur, l'hon. Cyrille Vaillancourt. En 1930, il fut décidé d'accorder une autre raffinerie plus à la portée des producteurs de la région de la Chaudière et on en commença la construction à Vallée-Jonction. Mais l'immeuble n'a jamais dépassé la hauteur du rez-de-chaussée.

Autrefois, il n'y avait nulle part de grande industrie spécialisée, mais une quantité de petites industries, à commencer par les moulins, dont nous avons parlé. Plusieurs hommes de métier avaient chacun leur boutique: forgerons, fondeurs, menuisiers, potassiers, briquetiers, etc.

Mais deux industries principales ont pris plus tard un

caractère vraiment régional: les voitures et les chaussures. La première, une surprenante efflorescence de la charronnerie, a pris naissance dans la Beauce peu après 1850 et s'est maintenue un demi-siècle environ; on a vendu des "voitures de dimanche", d'été ou d'hiver, jusqu'au lac Saint-Jean, sans oublier la région de Québec.

La fabrication commerciale des chaussures commença dans la Beauce vers 1925 et son règne permit à bien des gens de traverser les années de dépression et de chômage qui suivirent. Mais elle s'effondra presque complètement, en moins de quinze ans, à cause de la surproduction et des salaires minima qu'il fallut accorder, à la demande des industries de chaussures des villes.

Le commerce a toujours existé un peu, à commencer par la traite des fourrures avec les sauvages. Mais, dans la Beauce, les premiers marchands bien identifiés apparaissent vers 1800 et d'aucuns sont en même temps cabaretiers ou vendeurs de poisson. Avant l'entrée du chemin de fer dans la Beauce, Sainte-Marie était le premier et le principal carrefour du commerce régional, de Québec à la Beauce, aux Cantons de l'Est et aux Etats-Unis. À dix lieues de départ ou d'arrivée, étape moyenne d'une journée de route, c'était un relais tout indiqué pour le commerce des marchands, hôteliers, cabaretiers, etc. On y installa même le premier port douanier pour les Etats-Unis.

C H A P I T R E    X V I I

Le grand chemin de la Beauce

Nous avons dit au commencement que la rivière Chaudière a été en quelque sorte le premier chemin de la Beauce, une voie de communication pour les voyageurs en canot ou à pieds. Mais il fallait davantage, étant donné son cours difficile et la distance à parcourir, le jour où on voulut ouvrir la Nouvelle-Beauce à la colonisation: il fallait un véritable chemin pour communiquer avec Québec. En ligne droite, le long de la rivière, cela signifiait plus de 22 milles de forêt à traverser. Et ce chemin, on l'a eu, dès 1757, sur la rive droite de la Chaudière, par l'intermédiaire des premiers seigneurs de la Nouvelle-Beauce, comme nous l'avons vu aussi, en parlant des débuts d'organisation civile de notre région.<sup>(1)</sup>

Au bout de vingt ans, on abandonnait toutefois le chemin des seigneurs pour un autre plus court, qui sera appelé jusqu'à nos jours la "route Justinienne". Voici en quelles circonstances. Dans la seigneurie de Lauzon, la colonisation avait remonté la rivière Etchemin jusqu'à la pointe Boisclerc, au village actuel de Saint-Henri, et le chemin avait été ouvert jusque là en 1751. En traversant la rivière à gué, un peu plus haut, on n'avait plus que 12 milles à travers bois pour atteindre les premiers établissements de la Beauce, au bord de la Chaudière. Après avoir tracé un sentier dans cette direction, nos ancêtres, encouragés par leur missionnaire récollet, le Père Justinien  
(1) Le progrès des chemins se voit par les cartes des pages 32A et 114A.

Constantin, obtinrent du grand-voyer de Québec (le ministre de la voirie du temps) la verbalisation, en 1753, d'un chemin de 24 pieds, sur le même parcours, s'engageant à le faire et entretenir eux-mêmes, par corvées et par parts de route.

En 1763, une nouvelle répartition de la route Justinienne imposait aux 160 propriétaires de terres, dans les trois paroisses de la Nouvelle-Beauce, une moyenne de deux arpents de chemin à réparer, avec les fossés. Les capitaines de milice de chaque paroisse devaient y contraindre leurs gens, après les semences, chaque année. Ceux de Beauceville, les plus éloignés, avaient leurs parts à partir du village de Scott d'aujourd'hui; ceux de Sainte-Marie avaient les leurs près de Saint-Henri.

On voit encore, sur le parcours, une étendue de forêt marécageuse, qui s'appelait la plée de Saint-Henri. On prit du temps à avoir là un chemin convenable, à cause de la vase et des ornières, où l'on enfonçait jusqu'au ventre des animaux et aux genoux des piétons. C'est de là que les Beaucerons ont récolté leur surnom de jarrets-noirs, parce qu'ils arrivaient tout sales et crottés, lorsqu'ils descendaient en ville pour leurs besoins.

La population de la Beauce s'étant accrue de nouveaux colons, avec les années - on était rendu à 570 propriétaires de terres - on dut faire une nouvelle répartition de la route Justinienne, en 1794, tenant compte aussi qu'il commençait à y avoir là des cultivateurs, dont la route servait de chemin de front, à leur charge.

Mais il était difficile de conserver une répartition bien équitable; et les Beaucerons trouvaient aussi qu'ils en avaient assez fait, depuis tant d'années, pour ce chemin-là. En 1811,

ils demandèrent à en être déchargés. L'année suivante, le 25 mars 1812, ils obtenaient gain de cause, par un autre procès-verbal du grand-voyer, en convenant de verser chacun 50 cents, une somme totale de \$400., comme indemnité ou contribution finale, aux habitants de Jolliet et de Lauzon, désormais responsables de la route Justinienne.

---- 0 ----

Entre temps (depuis 1737), on avait fait du chemin aussi dans la Beauce elle-même. Et le chemin principal, prolongeant le premier chemin des seigneurs, en provenance du fleuve, devait se déployer graduellement sur la rive droite de la Chaudière. Chaque nouveau colon était tenu par son contrat de concession de faire et d'entretenir son chemin de front, la largeur de sa terre.

Mais il resta des terres non concédées sur le parcours, jusqu'en 1774, dans Sainte-Marie, et bien plus encore dans Saint-François et en remontant. De plus, à partir de Sainte-Marie aussi, les obstacles augmentaient: les fondrières, les ponts sur les affluents importants de la Chaudière. Tout cela devait se faire par corvées. Le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau s'était donc chargé, en 1771, de marquer le chemin de la Beauce, dans les trois paroisses, en le redressant et le déplaçant au besoin. Puis le grand-voyer Jean Renaud vint sur place, du 27 au 30 juillet 1785, pour régulariser tout cela et faire la répartition des ponts et des côtes plus importantes.

Il restait encore la seigneurie Aubin de l'Isle, de six milles de front (dans le futur Saint-Georges). Elle avait pris plus de temps à se coloniser. Quand Arnold y passa avec les sol-

dats américains, en 1775, il n'y trouva que des sauvages abénaquis et quelques blancs, plutôt chasseurs que cultivateurs. C'est seulement en 1802 que le député du grand-voyer, Jean-Thomas Taschereau, vint fixer le chemin depuis la seigneurie de Rigaud jusqu'à 21 arpents plus haut que la rivière Famine. Et c'est en 1818 qu'on poussa l'opération jusqu'à la limite sud de la seigneurie Aubin de l'Isle.

À la suite de cette seigneurie, sur la rive nord-est de la rivière du Loup, un nouveau canton, nommé plus tard Linière, commença à se dérouler, comme un long ruban de colonisation, sous l'initiative d'Antoine-Charles Taschereau, de Sainte-Marie, comme agent des terres. Avec ses sinuosités, il comptait 28 milles de front avant d'atteindre la frontière du Maine, sur la ligne de partage des eaux, entre le bassin de la Chaudière et celui de la Kennebec.

On commença naturellement à prolonger le chemin de la Beauce sur les terres nouvellement concédées. L'idée de relier directement par un chemin Québec à Boston, en suivant les vallées des rivières Chaudière et Kennebec, remontait au lendemain de la Conquête (1761). Les commerçants de bestiaux américains furent les premiers à tracer un chemin de pieds, à travers le rideau épais de forêts et de montagnes. On l'appela pour cela "Drovers' Road". Puis le Maine en fit une route jusqu'à Jackman, qu'on appela désormais "Canada Road".

C'était une invitation au Canada d'en faire autant, sur son territoire. Après la guerre de 1812, le Gouvernement fit donc couper, en 1815, un chemin de 12 pieds de largeur, les sources rasées au sol, sur 25 milles de longueur, dans la ligne

la plus directe possible, depuis la dernière terre concédée, sur le bord de la rivière du Loup jusqu'à la hauteur des terres. L'entrepreneur fut Ezra Dorman; et cette ébauche de chemin s'appela désormais "Chemin de Kennebec", pour faire pendant au "Canada Road" du côté américain. C'est pourquoi la paroisse qui se fondera sur ce chemin, en 1871, s'appellera saint Côme de Kennebec, bien qu'elle soit située encore loin de la rivière de ce nom.

Mais il fallut, pendant plusieurs années encore, améliorer et déplacer le chemin primitif. En 1820, il mesurait 18 pieds de largeur sur tout son parcours. Le 6 mai 1822, le gouverneur Dalhousie y établissait un poste de douane, le consacrant officiellement comme route internationale. Il y manquait encore cependant des ponts et autres choses pour être un chemin d'été bien "roulant". Ce furent les Américains qui arrivèrent les premiers, avec une bonne route, dans cette course vers la frontière, malgré la libéralité des subsides accordés par le gouvernement canadien, à même les fonds publics.

Enfin, le 11 septembre 1830, deux voyageurs du Maine, inaugurant la route pour leur compte, arrivaient à Lévis, après avoir franchi sans encombre les 31 lieues les séparant de la frontière. Et, l'année suivante, c'était tout un groupe d'excursionnistes, de Boston et d'ailleurs, qui venaient festoyer à Sainte-Marie, chez Antoine-Charles Taschereau, l'énergique promoteur de l'entreprise, du côté canadien. Un peu plus tard, on voit sur des cartes le nom de Taschereau, à la douane canadienne, avant celui d'Armstrong, attribué plus tard.

Le 17 décembre 1835, un voiturier bien connu de Québec, Samuel Hough, inaugurait un service de diligence, deux fois la semaine, entre Lévis et Skowhegan, Maine, au prix de \$10. par passager. En 1842, le service existait encore et permettait le voyage de Québec à Boston en deux jours et demi.

En approchant de la frontière, le chemin de Kennebec demeura toujours à la charge du gouvernement de Québec, surtout dans les sections difficiles d'entretien et là où il n'y avait pas d'habitants propriétaires. Ailleurs, le chemin de la Beauce tomba sous la responsabilité des conseils municipaux, après leur établissement officiel, en 1845. En laissant son chemin de front à chaque propriétaire, les conseils réglaient la répartition des travaux pour les routes de sortie et les ponts plus importants.

Ce régime a prévalu jusqu'à 1913 inclusivement, sous l'égide des Ministères de l'Agriculture et des Travaux publics de la Province. À partir de 1914, avec le nouveau Ministère de la Voirie, on va répondre mieux au besoin de bonnes routes, plus sévèrement ressenti depuis l'introduction de l'automobile. Le grand chemin de la Beauce est devenu, dès 1914, une des premières routes nationales, à cause de la forte circulation d'Américains franchissant la frontière du Maine. On avait vu y passer, le 24 juillet 1906, un rallye de 72 voitures, avec 300 voyageurs, "The Glidden Tour". Notre route s'appelle désormais la route Lévis-Jackman (avant de s'appeler "Président Kennedy" ) et porte le numéro 23 du réseau provincial, avec un tronçon de la route numéro 1 (Québec-Sherbrooke-Montréal), entre Scott et Beauce-Jonction.

Dès 1914, en demandant à chaque municipalité une contribution de 300. du mille, la Voirie a entrepris une réfection générale de la route, qui dura peut-être quatre ans, et a gardé la charge de son entretien, sauf dans les villages, où elle limitait encore sa part à 50%. Quand aux ponts importants, relevant plutôt des travaux publics, le gouvernement ne les a pris à sa charge qu'un par un, en se faisant longtemps prier. Le pont du Domaine, à Sainte-Marie, fut le dernier à y passer, en 1939, après avoir été rebâti trois fois en 28 ans, aux frais des mêmes 56 cultivateurs chargés de son entretien.

De 1911 à 1913, les villages avaient réparé leurs chemins en macadam (d'après le nom de l'inventeur anglais McAdam). En 1922, on les recouvrit de tarvia, appelé aussi "macadam bitumineux". Alors le gouvernement, s'étant limité jusque là à une contribution de 50% pour l'entretien du chemin, accepta la responsabilité entière de l'entretien, en 1924-25.

À partir de 1938, on a commencé à faire les recouvrements de la chaussée en asphalte, les villages étant naturellement les premiers servis. En 1940, la route était enfin pavée à sa longueur; et la Voirie provinciale se chargeait même de son entretien d'hiver à l'automne de 1950. C'est depuis cette période qu'il y a un garage régional de la Voirie à Beauceville-Est, au centre du district. Mais on y avait établi, dès 1927, un ingénieur divisionnaire, dans la personne de M. Antonio Morissette, le premier ingénieur civil diplômé natif de Sainte-Marie de Beauce.

C H A P I T R E   XVIII

Le chemin de fer

Après avoir réalisé la route internationale de Lévis-Jackman sur une base convenable pour le temps, après avoir même songé à canaliser la Chaudière pour obtenir une autre forme de communication avec le Maine, il n'est pas étonnant qu'on ait voulu recourir aussi au chemin de fer, dès que la formule nouvelle s'introduisit en Amérique.

Le premier chemin de fer du Canada fut construit en 1832, entre Saint-Jean-de-Québec et Laprairie, en face de Montréal. Dès 1835, les législatures du Maine et du Bas-Canada s'entendaient pour adopter le projet d'un "chemin à lisses", devant relier la Pointe-Lévi à un port de mer sur la côte de l'Atlantique. On fit même préparer le tracé par des ingénieurs militaires, en suivant plus ou moins la route déjà en usage pour les voitures, de part et d'autre de la frontière. Le projet, cependant, mourut dans l'oeuf, ainsi que trois autres postérieurs, en 1846, 1854 et 1864: on construisait ... sur le papier, on passait un bill en parlement; mais on manquait d'argent et peut-être de chefs audacieux pour une entreprise si redoutable.

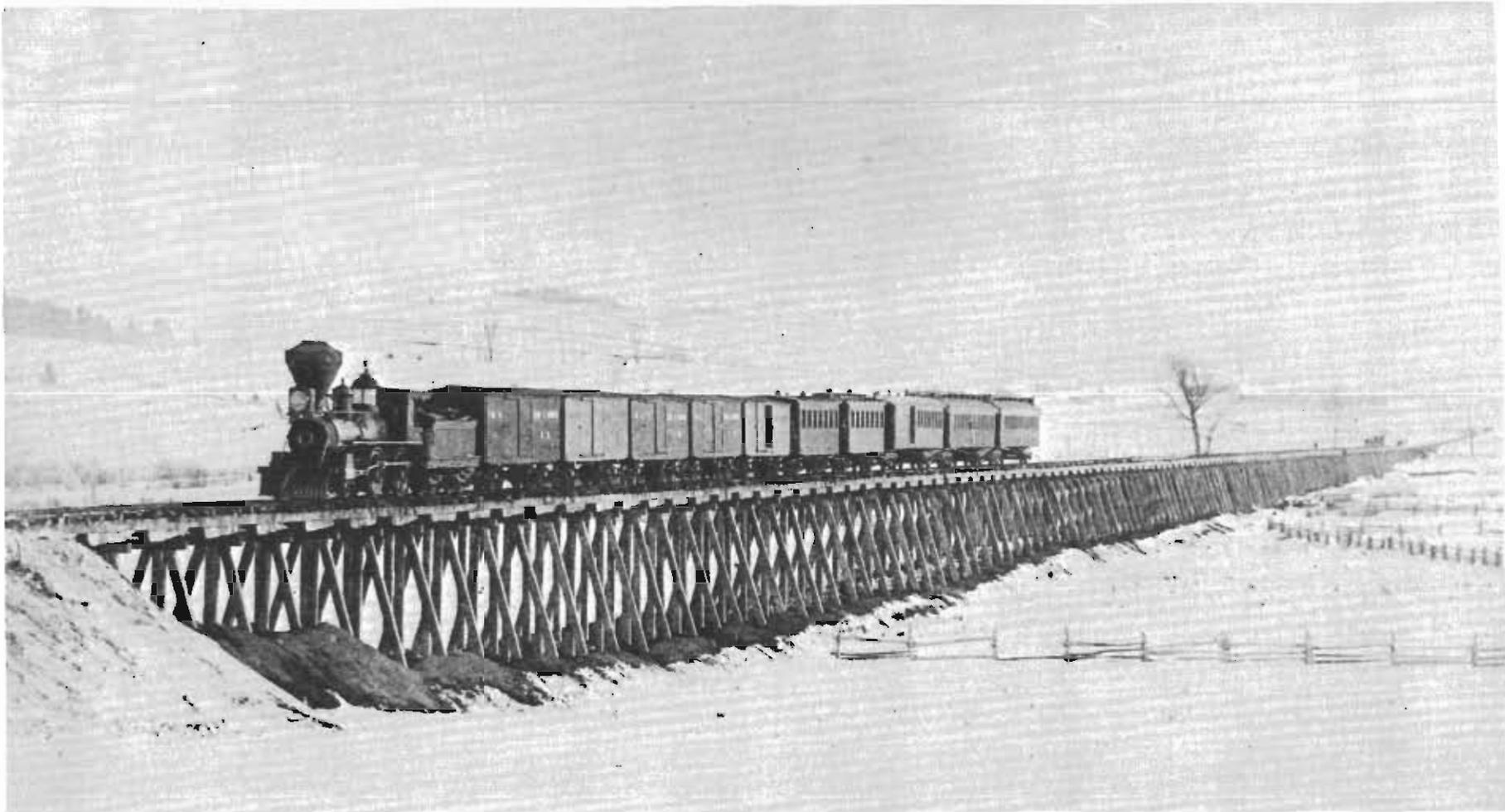
Après la Confédération, la législature de Québec, à sa session de 1863-69, se laissa hypnotiser par les dires d'un ingénieur américain, un arriviste nommé Jérôme-B. Hulbert, qui prétendait construire à bon marché non pas des "chemins de fer", ni même des "chemins à lisses de fer", mais des "chemins à lisses de bois". Et, le 15 avril 1869, la Chambre incorporait, en leur

garantissant un appui financier, pas moins que six compagnies d'un seul coup, entre autres le Levis and Kennebec Railway et le Sherbrooke, Eastern Townships and Kennebec Railway ( futur Québec Central). Tout était en anglais dans ce temps-là.

---- 0 ----

Le promoteur du Lévis et Kennebec était cependant Louis-Napoléon Larochelle, industriel de Saint-Anselme, et la plupart des directeurs qui formèrent d'abord avec lui la Compagnie étaient des Canadiens français de Lévis ou de la Beauce. Par une assemblée publique à Saint-Joseph, en 1870, par toutes sortes de moyens, on travailla à vendre dans le public des actions de \$10. chacune. Les municipalités avaient le droit de souscrire aussi du capital, en empruntant pour cela sur débetures: ce fut le cas pour Lévis, Saint-Anselme et Sainte-Marie. Mais beaucoup de souscripteurs refusèrent de faire en temps voulu les versements promis.

Pendant ce temps-là, on achetait les terrains nécessaires pour les "dépôts" et la voie elle-même, de 66 pieds de largeur, à travers Saint-Henri, Saint-Anselme, etc. Et l'on dut recourir, en certains cas, à l'expropriation forcée. Le contrat d'entreprise fut accordé, le 31 décembre 1870, à nul autre que Jérôme-B. Hulbert, avec son invention; et il commença les terrassements, promettant de livrer la voie jusqu'à Sainte-Marie (30 milles environ) en deux ans et jusqu'à Saint-François (total de 50 milles), en 1873. Pendant ce temps, Larochelle, associé à Charles Armstrong Scott, contremaître des travaux, achetait le bois pour les dormants et les rails en érable. Mais, après avoir vu, sur deux autres lignes construites ailleurs, le mauvais service des rails de bois, on y renonça pour des rails de fer.



J. E. LIVERNOIS.

PHOTO. QUEBEC.

## LEVIS & KENNEBEC RAILWAY.

THE "DOMAINE" TRESTLE, STE. MARIE, BEAUCE.

Length, 2400 feet. Height, 30 feet. Distance from Levis, 35 miles.

**CONSTRUCTED IN 1875.**

La voie élevée du premier chemin de fer, au Domaine, vue de l'est.



On en fit venir des États-Unis, avec une locomotive, par la voie du Grand Tronc, et l'on put inaugurer, le 3 octobre 1873, les trois premiers milles de voie ferrée reliant Carrier-Donction au village de Saint-Henri.

L'entrepreneur-inventeur Hulbert avait déjà renoncé à son contrat depuis le début de l'année, en faveur de Louis-Napoléon Larochelle. Et Scott, à cause de son nom anglais, était parti dans le même temps pour Londres, aux frais de la Compagnie, pour solliciter des financiers anglais le capital qui ne venait plus du Canada. Il y réussit relativement en vendant des obligations à grand taux d'escompte. En 1874, on commença à recevoir par bateaux des tonnes de rails, ce qui permit de compléter 23 milles de voie ferrée; et l'on acheta deux autres locomotives aux États-Unis. On put ainsi faire inaugurer officiellement la première section du Lévis et Kennebec, le 23 juin 1875, par le lieutenant-gouverneur René-Edouard Caron, qui posa la dernière lisse, à la gare de Scott, et déclara "la voie ouverte au trafic" depuis cet endroit jusqu'au terminus de Lévis, situé sur la rue Saint-Georges, à la jonction du chemin de Saint-Henri, pas loin du rond-point actuel. Les trains se mirent alors à circuler régulièrement sur ce parcours.

On voulait cependant pousser la ligne jusqu'à Saint-Joseph cette année-là, pour rendre le chemin de fer plus imposant et plus rentable. On continua donc les terrassements à travers Sainte-Marie et l'on construisit le fameux viaduc (trestle) du Domaine, dont il a été conservé une impressionnante photographie. Mais on eut la déception de recevoir les rails nécessaires trop tard pour mettre la voie en service avant l'automne.

Les travaux reprirent donc au printemps de 1876. On ajouta 15 milles et demi de rail aux 20 milles déjà en opération et, dès le mois de juillet, après acceptation de la voie par l'ingénieur du gouvernement, on pouvait circuler jusqu'à la rivière<sup>(1)</sup> Doyon, dans Saint-Joseph, mais à deux milles avant le village, avec une gare temporaire à ce terminus, une gare à Sainte-Marie et un arrêt au "trou de la Bisson", dans le haut de cette dernière paroisse.

Alors, il fallut forcément suspendre les travaux: on n'avait plus d'argent pour payer les ouvriers; et ceux des derniers temps ne devaient jamais l'être. Lors d'une excursion en train, organisée par les entrepreneurs, le 25 novembre 1876, pour honorer les députés et ministres provinciaux, alors en session et appelés à délibérer sur le sort de la Compagnie du Lévis et Kennebec, le financier anglais qui avait alimenté l'entreprise était venu se rendre compte par lui-même de l'état des affaires et de leurs chances de succès. Pour cela, il s'était rendu en voiture du terminus de Saint-Joseph jusqu'à Saint-Georges. Il conclut qu'il était inutile de continuer la construction de la voie et repartit pour Londres "joliment désenchanté".

Les entrepreneurs Larochelle et Scott tombèrent en désaccord, rompirent leur société, remirent leur bail à la Compagnie et déclarèrent faillite, publiant chacun une brochure pour expliquer leur point de vue respectif. Le gouvernement fit plus qu'il pouvait normalement; mais les municipalités intéressées ne firent rien pour renflouer l'entreprise.

Après deux ou trois démarches désespérées de Louis-Napoléon Larochelle et un appel suprême de la Compagnie au lieutenant-  
(1) Rivière appelée aussi "Saint-Joseph".

gouverneur, le 3 décembre 1879, ce fut la catastrophe redoutée. Un créancier américain, parmi plusieurs, fit vendre par le shérif tout l'actif du Lévis et Kennebec, événement peu banal qui se déroula le 22 mars 1881, à 10 heures du matin, à la porte de l'église Notre-Dame de Lévis. Un chemin de fer pour lequel, en comptant seulement les déboursés, près d'un million avait été dépensé, fut adjugé pour \$192,000. à un autre chemin de fer, le Québec Central, représenté par son gérant général, James R. Woodward, de Sherbrooke. Et, pour mettre le comble à l'ironie, l'acheteur put exploiter son acquisition sans avoir à la payer, pendant neuf ans, le temps qu'il fallut pour le règlement d'un conflit judiciaire entre les créanciers.

--- 0 ---

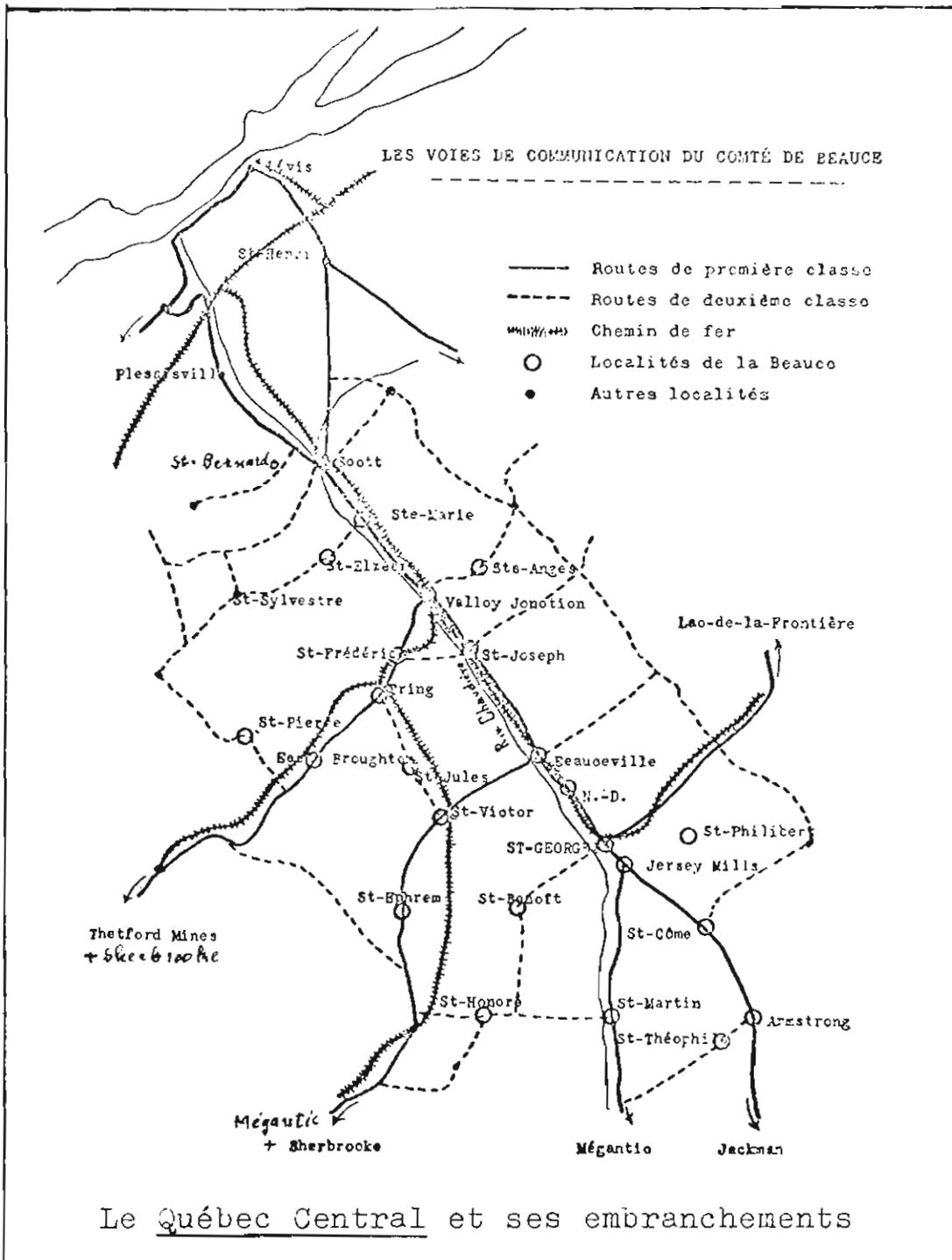
Un mot sur ce qu'était alors la Québec Central Railway Company. C'était le nom nouveau d'une compagnie, réorganisée en 1875: le "Sherbrooke, Eastern Townships and Kennebec Railway", incorporé le même jour que le Lévis et Kennebec, mais moins éprouvé dans ses affaires. Après avoir inauguré 14 milles de voie, le 22 octobre 1874, entre Sherbrooke et East Angus, il avait dû recourir lui aussi au capital anglais et transférer son siège social à Londres, où il devait demeurer jusqu'en 1913, passé à bail par la suite au Pacifique Canadien.

Comme l'impliquait son premier nom, ce chemin de fer, parti de Sherbrooke, devait se brancher au Lévis et Kennebec en traversant la rivière Chaudière près de la gare de Scott, qui, pour cela, prit d'avance le nom de "Scott-Junction". Tout était anglais dans le vocabulaire ferroviaire de ce temps-là.

Pendant que le Lévis et Kennebec agonisait, eloqué à

Saint-Joseph, le Québec Central s'en venait bon train, traversant la région de l'amiante et débordant, en 1880, sur la rivière Chaudière, à l'endroit que devait s'appeler désormais Beauce-Jonction, point de raccordement substitué à Scott-Jonction. Aussitôt après l'achat du Lévis et Kennebec, le Québec Central construisit là le pont des chars et termina la voie ferrée jusqu'au village de Saint-Joseph. La liaison définitive de Lévis à Sherbrooke fut inaugurée le 18 octobre 1881, par deux trains spéciaux, partis des deux terminus; la fête se clôtura par un splendide banquet à la mode anglaise, à l'hôtel Magog, de Sherbrooke.

Après 1881, cependant, le haut de la Beauce joua littéralement le rôle du dindon de la farce avec le Québec Central. Celui-ci trouvait naturellement plus lucratif d'exploiter son trajet Lévis-Sherbrooke et laissa languir les Beaucerons, coupables de ne pas avoir encouragé à temps le chemin de fer qui devait être le leur. Saint-François (Beauceville) ne reçut la voie ferrée qu'en 1886. Puis le Québec Central, en 1891, accorda la priorité à son embranchement, considéré plus payant encore, de Tring-Jonction au lac Mégantic, et cela malgré les efforts inouïs des gens de Saint-Georges et la délégation du curé de Saint-Côme à Londres, au siège social de la Compagnie, pour qu'elle remplisse d'abord sa promesse de pousser sa ligne de la Beauce jusqu'au-delà de la frontière du Maine. À Moose-River, elle aurait rejoint le Pacifique Canadien, en route vers Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Mais, pour la Compagnie, cela faisait mieux l'affaire de le rejoindre à Mégantic. Tant pis pour la Beauce!





Par contre, à partir de 1892, le Québec Central consacra de fortes sommes à améliorer son service. Il réduisit la rampe de Saint-Anselme; il renouvela plusieurs de ses gares; il remplaça par des meilleurs les vieux wagons du Lévis et Kennebec. Il posa des rails d'acier à la place des rails de fer primitifs. En 1908, la voie entre Saint-Joseph et Saint-François fut même déplacée considérablement, pour l'éloigner des inondations.

C'est seulement en 1906, quand l'affaire parut sûrement bien rentable, que le Québec Central, à la suggestion de ses administrateurs canadiens, décida de prolonger son embranchement de la Chaudière, donnant aux paroisses plus reculées la chance de reprendre le temps perdu. En 1907, la ligne avait atteint le confluent nord de la rivière Famine, à Saint-Goerges. Mais, au lieu de continuer dans cette direction, on tourna à angle droit sur la gauche, en suivant la Famine. On arrivait à Sainte-Justine, Dorchester, en 1909, et au Lac Frontière, comté de Montmagny, en 1915. La voie en est restée là dans cette direction, bien qu'on ait prévu d'abord de rejoindre le chemin de fer de Témiscouata, à Cabano.

Plus tard, la Compagnie fut à l'avant-garde pour suggérer et encourager la construction du pont de Québec, là où il se trouve aujourd'hui. Aussi bien, dès que cette formidable entreprise fut réalisée, elle poussa un tronçon de ligne de 20 milles, à partir de Scott - qui depuis 50 ans s'appelait "jonction" sans l'être - jusqu'à Charny. Depuis le 2 octobre 1921, le Québec Central, empruntant la voie du Canadien National jusqu'à la gare du Palais, put annoncer un service régulier de trains entre Québec et Sherbrooke, Newport, Boston et New York. Ce furent les

plus belles années, jusqu'à la fin de la seconde grande guerre, tant pour le service de fret que pour celui des voyageurs.

Le chemin de fer s'est mis à déchoir avec l'amélioration des routes, leur entretien d'hiver, la circulation automobile généralisée et le transport par camions. On a d'abord diminué les trains de passagers au moyen d'autobus entre Québec et Saint-Côme ou Sherbrooke, vers 1950. Puis on a cédé cette franchise, en 1965, à la Cie de Transport provincial. Les trains de passagers, devenus des autorails Diesel, le 15 février 1957, ont été totalement supprimés depuis le 29 avril 1967. Il ne reste plus qu'un service de fret régulier, au bénéfice du commerce et de l'industrie régionaux. Aussi bien, la Compagnie vient-elle de fermer et de démolir plusieurs de ses gares, l'année même où elle fêtait le centenaire de sa première incorporation.

## C H A P I T R E    X I X

### Services d'utilité publique

Bien des choses pourraient entrer de nos jours sous ce titre: services d'utilité publique. Mais nous ne retiendrons que les sujets ayant une envergure régionale. À notre connaissance, il n'y a pas, dans la vallée de la Chaudière, d'aqueduc ni d'égoût desservant plus d'une localité. Mais c'est le cas pour des services comme la poste, déjà ancienne, pour le téléphone et l'électricité, avec leur fille commune, la radio. Nous laisserons de côté les journaux, qui, sans vouloir les minimiser, nous paraissent aussi de caractère plutôt paroissial.

L'enfance du service postal au Canada coïncide avec le début du régime anglais et s'associe au nom d'un jeune écossais, Hugh Finlay, le premier maître de poste à Québec. Véritable précurseur, il rêvait d'abrégé la longueur des courriers depuis la capitale du Canada jusqu'à New York, ou du moins jusqu'à Boston, la métropole de la Nouvelle-Angleterre. Encouragé par les autorités civiles et financé par une souscription parmi les québécois, il effectua personnellement, du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1773, une reconnaissance de la communication Chaudière-Kennebec, en vue d'une route de poste. Il a dressé de ce voyage une carte et un rapport: "Journal from the last settlements on the Chaudière to the first inhabitant on Kennebec River"... Sa conclusion était favorable à la confection de cette route. Mais la révolution américaine renvoya le projet dans les tiroirs. Nous avons parlé de cette guerre au chapitre de l'histoire militaire.

Quant à la Beauce comme telle, plus de cinquante ans encore, on la considéra comme trop petite et trop pauvre pour rembourser les frais d'un service postal pour elle seule. Mais, la politique s'en mêlant, le Maître-Général des Postes, le 6 octobre 1831, ouvrit enfin une route postale de 31 milles, "entre Québec et Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, avec un bureau à la dernière place", qui devait s'appeler tout simplement "La Beauce", jusqu'au début de notre siècle.

Le courrier de cette nouvelle route avait été adjugé à Antoine-Charles Taschereau, pour 35 louis (\$140.) d'honoraires annuels. Avec cela, le bureau se tenait chez lui. Son postillon devait faire le voyage une fois la semaine, à une vitesse moyenne de 5 milles à l'heure, et avec un contrat d'engagement rempli de conditions sévères, sous menace d'amende. Il fallait, par exemple, prêter serment spécial, faire résonner une corne en entrant dans un village, avoir un sac à l'épaule pour recueillir les lettres des clients trop éloignés du bureau de poste, etc.

Or, les revenus bruts du port des lettres sur cette route, en 1832, ne furent que de 16 louis, 15 chelins, 11 deniers (\$67. 20); et cela continua dans la même veine, même si le tarif d'une lettre simple était déjà 4 deniers et demi (près de 8 cts). Le Maître-Général des Postes avait donc raison sur la non-rentabilité de cette route postale.

Mais, pour se justifier, dans une déposition devant la Chambre, en 1832, il affirme qu'en ouvrant la route postale de la Beauce, on a surtout "en contemplation de continuer cette route par le chemin dit de Kennebec jusqu'en territoire américain, dans l'Etat du Maine, distance (additionnelle) d'environ

65 milles; et elle sera établie ... si le Maître général des Postes des Etats-Unis ... consent à prolonger sa route de poste environ 50 milles, afin d'opérer une jonction avec la nôtre. Lorsque cette ligne sera ouverte, les citoyens de Québec seront en communication directe par la Poste avec Boston, de 150 milles plus courte que la route " du Richelieu et du lac Champlain.

Mais, comme d'habitude, les Américains ne se firent pas attendre. Alors que, le 4 janvier 1833, ils ouvraient un bureau de poste avec un responsable, à la frontière canadienne, c'est le Maître-Général des Postes du Canada qui se fit tirer l'oreille jusqu'au 6 novembre 1834, avant d'adjuger à Antoine-Charles Taschereau le prolongement de sa route postale jusqu'à la frontière, une fois la semaine, sur la base de 150 louis (\$600.) par année. Le postillon pouvait cependant se compenser en accueillant dans sa voiture quelque voyageur occasionnel. D'ailleurs, à partir du 16 juin 1836, le service postal fut pris en charge par le voiturier Samuel Hough, qui faisait fonctionner un service de diligence entre Lévis et Boston, deux fois par semaine.

Mais, à son tour, cette route postale internationale s'avéra déficitaire. En 1840, par exemple, elle ne rapportait aux postes canadiennes que 20 louis, alors qu'elle leur en coûtait 250. Il fallut y renoncer, de l'avis du Maître-Général des Postes; et ce fut fait, apparemment, dès 1841, de concert avec la poste américaine. On y reviendra, de 1852 à 1860. Mais déjà des communications par chemin de fer avec les Etats-Unis rendaient superflue cette route de terre.

Pendant ce temps, le premier bureau de poste de Sainte-Marie, appelé "La Beauce", avait fait des petits: d'abord à

Frampton, en 1836. Les autres paroisses du haut, pourtant placées sur la route postale du Maine, durent patienter, en voyant passer sous leurs yeux un postillon, sans avoir pourtant leur bureau de poste local. C'est seulement en 1848 que le Post Office Directory attribue enfin des bureaux de poste à Saint-Joseph, Saint-François et Saint-Georges, avec une nouvelle route postale entre Sainte-Marie et Saint-Georges, adjudgée à James Calway, entrepreneur meûnier et négociant de Saint-Joseph.

La fréquence du courrier entre Québec et la Beauce passa graduellement de une à deux et trois fois par semaine dans les deux sens. Enfin, en 1862, le service s'étendit à six voyages par semaine, ce qui nécessitait au moins deux postillons constamment en chemin. Le plus célèbre et le plus constant des postillons de cette période fut Jean Bilodeau, de Sainte-Marie.

Rendu à 1875, le candidat prioritaire au transport de la poste était le nouveau chemin de fer Lévis et Kennebec, parvenu à la gare de Scott. Mais il fallut garder des postillons pour compléter le trajet et même, occasionnellement, suppléer jusqu'à Québec, quand la circulation des trains cessait, durant l'hiver. C'est l'irlandais bien connu de Saint-Georges, Michael Cahill, qui, à partir de 1876, assumait la charge de prendre la poste au train, à Sainte-Marie, puis à Saint-Joseph, à mesure que le Lévis et Kennebec prolongeait son service.

La dernière étape du progrès, dans le domaine de la poste, n'a été franchie qu'en 1916 (ou environ), quand le Ministère commença à établir des routes rurales avec postillons pour distribuer le courrier dans les rangs, aux cultivateurs qui s'étaient procuré une boîte postale à cette fin, fixée au bord de la route.

Le téléphone est entré dans la vallée de la Chaudière en 1893, après une campagne de propagande et de sollicitation d'abonnements menée par le jeune et dynamique notaire de Sainte-Marie, Thomas Lessard, et le premier journal de la région, dont il était le rédacteur principal, la Vallée de la Chaudière. La compagnie Bell amena donc une ligne de Québec à la Beauce et son annuaire d'octobre 1893 énumérait une soixantaine d'abonnés à son téléphone.

Deuxième étape de cette histoire: le service téléphonique coûtant trop cher, on voudrait l'avoir à meilleur compte et en garder le bénéfice dans la Beauce, tout en faisant profiter un plus grand nombre de cette utilité. Il se forme, à Saint-François, une société, enregistrée le 26 mai 1897, sous la raison sociale de Compagnie de Téléphone de Beauce. La compagnie est déjà en train de s'installer dans les paroisses, avec un beau succès, au témoignage d'un observateur économiste, Ulric Barthe, le 5 août 1898 (La Semaine Commerciale, page 6):

"La Beauce possède un réseau de téléphone déjà très étendu, allant de Sainte-Marie, le long de la Chaudière, jusqu'à St-Martin et St-Osme de Kennebec, et par les Tring jusqu'à St-Evariste. La Compagnie locale qui a entrepris cette innovation avec un capital de \$10,000. fait des affaires d'or, et a payé l'an dernier un dividende de 20 p.c. Sa charte l'autorise à pousser sa ligne jusqu'à Lévis. La création de ces téléphones régionaux çà et là dans le pays laisse entrevoir le jour où, en soudant les uns aux autres, on pourra établir une concurrence au monopole du Téléphone Bell, dont on se plaint par tout le pays."

Ce journaliste était prophète sans le savoir: le Bell n'a jamais pu s'installer en maître dans la Beauce. En 1930, à la mort du notaire Thomas Lessard, il n'avait plus que quelques abonnés à Sainte-Marie, petit reste qu'il vendit l'année suivante à la Compagnie de Téléphone de Beauce, devenue omniprésente.

Remarquons toutefois que ce monopole de comté ne s'était pas établi sans une autre concurrence, celle de petites compagnies mutuelles de "téléphone rural", à caractère strictement paroissial. Une fois installées, elles ne coûtaient à peu près rien à maintenir, sauf lors des dommages par les tempêtes. Des téléphones ruraux s'installent donc dans les rangs des paroisses centrales, entre 1914 (Saint-Georges) et 1918 (Saint-Joseph). En 1944, celui de Beauceville comptait bien encore 360 abonnés.

Mais l'unification était déjà en voie de se terminer. Une à une, les petites compagnies locales ou bien s'éteignaient de leur belle mort, avec leur équipement désuet, ou bien passaient leur franchise à une compagnie étrangère, déjà en train d'occuper la région en 1931, soit la Corporation des Téléphones et Pouvoirs de Québec. Changement de nom et réorganisation devaient aboutir à la puissante compagnie Québec-Téléphone. Mais, depuis son acquisition, en 1927, par M. Jules Brillant, de Rimouski, cet organisme exécutait son programme: raffermir et associer dans une sorte de ligue les petites compagnies rurales jusque là indépendantes; puis, en définitive, les absorber graduellement sous une même raison sociale. Il paraît que les actionnaires du Téléphone de Beauce, en particulier, ont été très libéralement dédommagés dans leur transaction.

L'histoire de l'électrification dans notre région est plus récente et se résume en moins de mots que celle du téléphone. L'électricité, qui réclamait une mécanique et des investissements plus considérables, a pris plus de temps à se concrétiser et, pendant des années, ce ne fut que pour fin d'éclairage. On a commencé à en parler dans certains coins de la Beauce dès 1898. En 1903, se constitue la Compagnie électrique de Saint-Georges de Beauce, la première à produire réellement du courant et à l'offrir à toute la région, en 1909. Mais cette réalisation sera plutôt le fait de la Beauce Electric & Power Co., à partir de 1912. Et, désormais, l'éclairage ne desservira plus seulement les intérieurs de maisons mais aussi les rues et les places publiques. En 1925, la St. Francis Water & Power prenait la relève, avec un pouvoir accru jusqu'à 2,500 volts, venant de la région de Sherbrooke. Mais cette jeune compagnie était déjà une filiale de la Shawinigan Water & Power, depuis juin 1924. Finalement, ce fut la nationalisation de l'électricité, avec l'Hydro-Québec, devenue acquéreur de la Shawinigan, le 1er mai 1963.

Entre temps, grâce à une loi d'électrification des campagnes, attribuable au gouvernement Duplessis, en 1945, il se créa dans les paroisses centrales des coopératives d'électricité, qui en vinrent en peu d'années à conduire économiquement la lumière et le pouvoir électriques à toutes les maisons habitées, dans toutes les paroisses de la région.

---0---

Enfin, il existe une fille issue du mariage du téléphone et de l'électricité, qui s'appelle la radiophonie. Relativement jeune, elle a déjà trouvé moyen de s'implanter solidement dans

la vallée de la Chaudière et d'en atteindre la majeure partie, avec son poste émetteur CRRB, de Saint-Georges. Ce poste a débuté modestement en 1955, avec une puissance de 250 watts, pour s'élever à 10,000 watts, en 1958. Sur une fréquence de 1460 kilocycles, la station, nommée Radio-Beauce, rejoint un vaste auditoire, contribuant efficacement à la vie économique, sociale et religieuse de toute la région.

A P P E N D I C E

Fondation des paroisses

<u>Liste chronologique</u>	<u>Liste alphabétique</u>
1738 Saint-Joseph	Beauceville (Saint-François) 1763
1738 Sainte-Marie	Breakeyville 1908
1763 Saint-François(Beauceville)	Charny 1902
1829 Frampton (Saint-Edouard)	Cranbourne (Saint-Odilon) 1835
1829 Saint-Isidore	East-Broughton (S.C.de Jésus) 1871
1840 Sainte-Marguerite	Enfant-Jésus 1897
1841 Saint-Georges (Ouest)	Frampton (Saint-Edouard) 1829
1843 Saint-Bernard	L'Assomption (St-Georges-Est) 1950
1846 Saint-Elzéar	N.-Dame de Fatima(Lac Még.) 1946
1851 Saint-Frédéric	N.-Dame de la Guadeloupe 1945
1852 Sainte-Hénédine	N.-Dame de la Providence 1926
1852 Saint-Victor de Tring	Sainte-Agnès (Lac Mégantic) 1896
1854 Saint-Lambert	Saint-Alfred 1926
1855 Saint-Evariste	Saints-Anges 1875
1866 Saint-Ephrem	Saint-Benjamin 1900
1871 East-Broughton(S.C.de Jésus)	Saint-Benoît-Labre 1893
1871 Saint-Côme de Kennebec	Saint-Bernard 1843
1872 Saint-Samuel	Sainte-Cécile 1890
1872 Saint-Séverin	Sainte-Clotilde 1925
1873 Saint-Honoré de Shenley	Saint-Côme de Kennebec 1871
1875 Saints-Anges	Saint-Elzéar 1846
1881 Saint-Zacharie	Saint-Ephrem 1866
1883 Cranbourne (Saint-Odilon)	Saint-Evariste 1855
1885 Saint-Hilaire de Dorset	Saint-Frédéric 1851
1886 Saint-Théophile	Saint-Gédéon 1890
1889 Saint-Martin	Saint-Georges (Ouest) 1841
1890 Sainte-Cécile	Sainte-Hénédine 1852
1890 Saint-Gédéon	Saint-Hilaire de Dorset 1835
1890 Saint-Prosper	Saint-Honoré 1873
1892 Saint-Ludger	Saint-Hubert de Spalding 1902
1892 Saint-Maxime de Scott	Saint-Isidore 1829
1893 Saint-Benoît-Labre	Saint-Jean-de-la-Lande 1932
1896 Sainte-Agnès (Lac Mégantic)	Saint-Joseph 1738
1897 Enfant-Jésus	Saint-Jules 1918
1900 Saint-Benjamin	Saint-Lambert 1854
1902 Charny	Saint-Ludger 1892
1902 Saint-Hubert de Spalding	Sainte-Marguerite 1840
1908 Breakeyville	Sainte-Marie 1738
1918 Saint-Jules	Saint-Martin 1889
1919 Saint-Rédempteur	Saint-Maxime de Scott 1892
1920 Saint-Philibert	SSaint-Philibert 1920
1925 Sainte-Clotilde	Saint-Prosper 1890
1926 N.-Dame de la Providence	Saint-Rédempteur 1919
1926 Saint-Alfred	Saint-René-Goupil 1941
1928 Saint-Simon-les-Mines	Saint-Robert-Bellarmin 1941
1932 Saint-Jean-de-la-Lande	Saint-Samuel 1872
1941 Saint-René-Goupil	Saint-Séverin 1872
1941 Saint-Robert-Bellarmin	Saint-Simon-les-Mines 1928
1945 N.-Dame de la Guadeloupe	Saint-Théophile 1886
1946 N.-Dame de Fatima(Lac Mégantic)	Saint-Victor de Tring 1852
1950 L'Assomption (St-Georges-Est)	Saint-Zacharie 1881
1962 Tring-Jonction	Tring-Jonction 1962



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE SUR LA VALLEE DE LA CHAUDIERE

préparée par John Hare et Honorius Provost, ptre; Québec, novembre 1970.

1. DESCRIPTION: a) géographie et géologie, b) cartes.
2. ECONOMIE.
3. RIVIERE CHAUDIERE.
4. HISTOIRE GENERALE: a) études générales, b) indiens et voyageurs, c) seigneuries et cantons, d) colonisation, e) communications, f) révolution américaine, g) mines d'or.
5. HISTOIRE PARTICULIERE DES PAROISSES.
6. JOURNAUX REGIONAUX.

-----

1. DESCRIPTION: a) géographie

BENOIT-MARIE, c.s.c., L'industrie, les transports et le tourisme en Beauce, dans L'actualité Economique, xv, (1939), p.54-69.

ID., Le milieu physique et humain de la Beauce Canadienne, dans L'actualité Economique, xv, (1939), p.317-351.

ID., La mise en valeur agricole de la Beauce Canadienne, dans L'actualité Economique, xv, (1939), p.437-458.

BLANCHARD, R., Le centre du Canada français, Montréal, Beauchemin, 1947, 577p.

BOUCHETTE, J., Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec Les Etats-Unis..., A Londres, 1815, xv-664, lxxxvip.

ID., The British dominions in North America; or A Topographical and statistical description of the provinces of Lower and Upper Canada ..., London, 1832, 2 v.

ID., A topographical dictionary of the Province of Lower Canada, London, 1832, xii-358p.

CATELLIER, M. H.(é.c.), Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est, Faculté de Commerce, Cité Universitaire, Ste-Foy, 1955, xii-176p.

- ELLIS, R.W., Report on the geology of Eastern Townships relating to Compton, Stanstead, Beauce, Richmond and Wolfe, Montréal, 1887, 70p., (aussi une édition française dans le Rapport annuel de la Commission géologique du Canada, 1887, partie K).
- FORTIN, J., La Beauce et cette belle région de la Chaudière et de l'Etchemin, La Revue Touristique de Beauce Enr., 1965, 64p.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Bibliographie annotée sur les mineralisations métalliques dans les Appalaches du Québec, Ministère des Richesses naturelles du Québec, Québec, 1963, 106p.
- HAMELIN, L.-E., La Beauce Canadienne dans le Québec Méridional, dans Cahiers de géographie de Québec, no 2, (avril 1957), p.207-212.
- MACKAY, B.R., Beauceville Map-area, Geological Survey, no 127, Ottawa, King's Printer, 1921, 105p.
- TOLMAN, C., Lake Etchemin Map-area, Geological Survey, no 199, Ottawa, King's Printer, 1936, 20p.

## b) cartes

- MERCIER, J., "Bibliographie des cartes de 1609 à 1962", dans L'Estrie, Sherbrooke, Apostolat de la presse, 1964, p.20-26.

## 2. ECONOMIE

- ANON., La Beauce économique, numéro spécial de L'Eclaireur, le 23 mars, 1944.
- (FERLAND, L.-A.), La Beauce industrielle et commerciale, publiée sous les auspices de la Chambre de Commerce de Ste-Marie de Beauce, (ca 1946).

## 3. RIVIERE CHAUDIERE

- HAMELIN, L.-E., Observations concernant les crues de la Chaudière, Cahiers de géographie de Québec, v.II, no 4, (1958), p.217-231.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUCEVILLE, Mémoire présenté à Sir Lomer Gouin ..., Beauceville, 1914, 9p.
- PROVOST, H., La Chaudière et l'Etchemin, dans la Revue de l'Université Laval, v.II, (1947), p.114-121.
- (VEILLEUX, J.-L.), Album-Souvenir de l'inondation du 21 décembre 1957 à Beauceville, 1958, ill.

## 4. HISTOIRE GENERALE: a) études générales

BEAUMONT, C., Généalogie des familles de la Beauce, dans Rapport des Archives publiques du Canada, Ottawa, 1905, vol 1.

(BOLDUC, E.), Souvenirs beaucerons et la famille Bolduc, s.l., 1938, 103p.

DOYON, M., Jeux, jouets et divertissements de la Beauce, Montréal, Fides, 1948, 48p. (Aussi dans les Archives de Folklore, 3, (1948).

ELOI-GERARD, Frère, Recueil de généalogies des comtés de Beauce, Dorchester et Frontenac, 1625-1946, Beauceville, 1949-1955, 11 vols.

FEDERATION DES CERCLES DE FERMIERES, La petite histoire des paroisses ... Comtés: Lévis, Bellechasse, Dorchester et Lotbinière, Fédération des Cercles de Fermières du District no 4, 1951.

GRAVEL, A., Les Cantons de l'Est, Sherbrooke, 1938, 219p.

MERCIER, J., L'Estrie, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1964, 262p.

ROSS, A., et Michel Gauvin, La geste du Regiment de la Chaudière, Rotterdam, 1945, 179p.

ROY, J.-E., Histoire de la seigneurie de Lauzon, Lévis, 1897-1905, 5 vols. (Surtout vol 3 qui traite de la période 1760 à 1810).

ROY, P.-G., La famille Taschereau, Lévis, 1901, 200p.

## b) indiens et voyageurs

CARRIER, L.N., Les événements de 1837-38, Beauceville, 1914, ii-167p.

GRAVEL, A., Premiers blancs sur le lac Mégantic et la rivière Chaudière, dans Pages d'histoire régionale, cahier no 10, Sherbrooke, 1965.

MAURAUULT, J.-A., Histoire des Abénaquis depuis 1605 jusqu'à nos jours, Sorel, 1866, 634p.

PROVOST, H., Les Abénaquis sur la Chaudière, publication no 1, Société Historique de la Chaudière, 1948, 27p.

ID., Un jésuite ambassadeur, dans le Rapport de la Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise catholique (1965), p.101-111.

ROY, P.-G., L'évasion de Dodge et Theller de la citadelle de Québec (1838), dans Les Cahiers des Dix, vol 5, 1940, p.121s.

c) seigneuries et cantons

PROVOST, H., Le fief Miville sur la Chaudière, dans le Bulletin des Recherches historiques, vol 54, (janv.-mars 1950), p.46-57.

d) colonisation

CARON, I., La colonisation de la province de Québec, débuts du régime anglais 1760-1791, Québec, L'Action Sociale, 1923, xix-339p.

ID., Les cantons de l'est, 1791-1815, Québec, L'Action Sociale, 1927, ix-379p.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec. De 1763 au 31 décembre 1890, Imprimé par ordre de la Législature, Québec, 1891, 1921p.

e) communications

ANON., Dévis général pour la construction des travaux de la Compagnie du chemin à rails de bois de Lévis à Kennebec, 1871, 29p.

ANON., Notice sur le Québec Central Railway, dans La Tribune, Cahier historique, Sherbrooke, 1943, p.86s.

BROWN, R.R., The Quebec Central Railway, dans Railroad Magazine, (Jan. 1940), p.112-115.

FORTIER, P., Historique du chemin de fer "Lévis-Kennebec", dans la Brochure-Souvenir du Centenaire de St-Bernard, Dorchester, 1944, p.110-121.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Réponse (no 66) à une adresse de l'Assemblée législative en date du 17 juin 1880 ... (ré chemin de Lévis et Kennebec), Québec, 1880, 33p.

ID., Réponse (no 59) à une adresse de l'Assemblée législative en date du 6 juin 1881 ... au sujet de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, Québec, 1881, 19p.

HARE, J. et H. Provost, Voirie et peuplement au Canada français: La Nouvelle-Beauce, publication no 5, Société Historique de la Chaudière, 1965, 34p.

LAROCHELLE, L.N., Le Chemin de Lévis et Kennebec. Réfutation de la brochure de C.A. Scott, Québec, A. Côté, 1877, 67p.

LONG, S.H., Report of a reconnaissance for a Rail Road from the coast of Maine to Quebec, by ..., Lt. Col. of the Topographical Engineers of the United States, Portland, Maine, 1835.

PROVOST, H., Le grand chemin de la Beauce, Québec, Société Historique de Québec, 1968, 28p. (Coll. Textes no 1).

SCOTT, C.A., Le Chemin de Fer de Lévis et Kennebec, et ses embarras, Québec, Imprimerie du Morning Chronicle, 1877, 34 p.

YULE, P., Chemin de fer de Portland à Québec. Rapport d'une visite des Vallées de l'Etchemin et de la Chaudière, faite en août 1835, dans J.-E. ROY, Histoire de la Seigneurie de Lauzon, v. 5, Lévis, 1904, p.440-447.

f) révolution américaine

GRAVEL, A., Benedict Arnold sur le lac Mégantic et la Chaudière en 1775, dans Pages d'histoire régionale, cahier no 8, Sherbrooke, 1964.

HARE, J., The American Revolution and the Beauce: 1775-1783, dans Culture, xx, 2(1959), p.131-148.

ROBERTS, K., comp., March to Quebec. Journals of the Members of Arnold's Expedition, N.Y., Doubleday, 1953, xiv-732p.

SMITH, J. H., Arnold's March from Cambridge to Quebec. A Critical Study. Together with a reprint of Arnold's Journal, N.Y., Putnam, 1903, xix-498p.

ID., Our Struggle for the Fourteenth Colony. Canada and the American Revolution, N.Y., Putnam, 1907, 2 vol.

g) mines d'or

ANON., The Chaudiere Valley and its mineral wealth, Québec, 1880, ii-92p.

ANDERSON, W. J., The Valley of the Chaudiere, its scenery and gold fields, Québec, Morning Chronicle, 1872, 38p.

CHAPMAN, W., Mines d'or de la Beauce, Lévis, Mercier & Cie, 1881, 64p. (aussi en anglais).

DOUGLAS, J., The gold fields of Canada, a paper read before the Literary and Historical Society of Quebec, 18th November 1863, Québec, Hunter Rose & co., 1863, 18p.

DRESSER, J.A., A Recent Discovery of Gold near Lake Mégantic, Geological Survey of Canada, Ottawa, King's Printer, 1908, 13p.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Report of experimental gold streaming operations on the River Du Loup, in the Seigniory of Aubert de l'Isle, Beauce, Canada East, in 1851 & 1852, (Ottawa, ca 1853).

ID., Notes on the gold of eastern Canada: being a reprint of various reports of the Geological Survey of Canada from 1848 to 1863, Montreal, Dawson, 1864, 40p.

ID., Gold Mines, Canada East. Extracts from Reports of the Commissioner of Crown Lands of Canada, for half-year ending 30th June, 1864, Quebec, Printed by Hunter, Rose & co., 1865, 11p. (description d'un voyage dans la Beauce en avril 1864).

HUNT, T.S., On the Gold Mines of Canada, and the Manner of Working them. From the Canadian Naturalist for February 1863, Montreal, 1863, 7p.

## 5. HISTOIRE PARTICULIERE DES PAROISSES

### BEAUCEVILLE

ANON., Album souvenir à l'occasion de la bénédiction du pont de Beauceville, 1932, 88p. (surtout P.A. ANGERS, Historique des divers moyens de traverser la Chaudière).

DEMERS, B., Notes sur la paroisse de St-François de la Beauce, Québec, Darveau, 1891, 151p.

### MEGANTIC

GRAVEL, A., Histoire du Lac Mégantic, Sherbrooke, 1931, 142p.

ID., Pas de bourgade indienne au lac Mégantic, dans Pages d'histoire régionale, Cahier no 10, Sherbrooke, 1965.

### SAINT-BERNARD

GRENIER, A., Brochure-Souvenir Centenaire de St-Bernard, Dorchester, 1844-1944, 1944, 137p.

ID., Dictionnaire généalogique des familles de Saint-Bernard, Dorchester, P.Q., 1944, 190p.

## SAINT-FREDERIC

ANON., Volume-Souvenir-Centenaire de Saint-Frédéric, Beauce, 1851-1951.

## SAINT-GEORGES

ANGERS, P., Les seigneurs et premiers censitaires de St-Georges-de-Beauce et la famille Pozer, Beauceville, L'Eclaireur, 1927, 96p.

BOLDUC, R., Saint-Georges d'hier et d'aujourd'hui, Saint-Georges, 1969, 174p.

VEZINA, R., et P. Angers, Histoire de Saint-Georges de Beauce, St-Georges, 1935, 191p.

## SAINT-JOSEPH

ANON., Programme officiel des fêtes du deuxième centenaire de Saint-Joseph-de-la-Beauce, 1938.

NADEAU, M.-A., Histoire de la paroisse de Saint-Joseph de la Nouvelle Beauce, d'après les notes de m. l'abbé Jean-Thomas Nadeau, publiée par tranches paginées dans La Vallée de la Chaudière, Saint-Joseph, 1958-1964, 895p.

PERRON, J.-T., Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce. Résumé historique d'après les notes de m. l'abbé Jean-Thomas Nadeau, Québec, 1938, 64p.

## SAINTE-MARIE

ANON., Album-Souvenir du Collège Ste-Marie, Beauce, 1923.

ANON., Sainte-Marie de Beauce en 1928.

ANON., Programme-Souvenir du deuxième centenaire de Ste-Marie de Beauce, 1944, 183p.

ANON., Album-Souvenir du Collège Ste-Marie de Beauce, 1855-1955.

CIMON, J., Sainte-Marie de Beauce. Illustrations. Service Provincial d'urbanisme, Québec, 1954, 30p.

DASSONVILLE, J., Le congrès de l'A.C.V. à Sainte-Marie de Beauce, 1920, 16p.

DEBLOIS, R., Relevé hydrologique à Sainte-Marie, comté de Beauce. Section de l'Hydrologie, Service de la Carte géologique, Ministère des Mines, Province de Québec, 1954, 9p.

- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Ministère de l'industrie et du Commerce, Inventaire économique et industriel de Sainte-Marie (Beauce), Québec, 1953, 19p.
- PROVOST, H., Compte-rendu des fêtes du deuxième centenaire de Sainte-Marie de Beauce, 1944, 155p.
- ID., Sainte-Marie de Beauce et l'Institution Royale, dans la Revue de l'Université Laval, vol 8, (1954), p.791-810.
- ID., La bonne Sainte-Anne de Beauce, publication no 3, Société Historique de la Chaudière, 1950, 60p.
- ID., Le couvent de Sainte-Marie de Beauce, publication no 4, Société Historique de la Chaudière, 1957, 64p.
- ID., Fragments d'histoire paroissiale, dans Revue d'histoire de l'Amérique française, vol xix, 2, (1965), p.270-295.
- ID., Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce. Histoire religieuse, Québec, Société Historique de la Chaudière, 1967, xii-625p.
- ID., Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce. Histoire civile, Québec, Editions de la Nouvelle-Beauce, 1970, viii-807p.
- ROBITAILLE, A., Sainte-Marie de Beauce. Etudes d'urbanisme, Québec, Les Presses Universitaires de Laval, 1955, 25p. (aussi dans la Revue Canadienne d'Urbanisme, vol v, 3 & 4, (1955)).

#### SAINT-SEBASTIEN

- RICHARD, J.-A., Historique de la paroisse de Saint-Sébastien de Beauce (1869-1944), Joliette, L'Etoile du Nord, 1944, 195p.

#### SAINT-VICTOR

- ANON., Centenaire de Saint-Victor de Beauce, 3 au 10 août 1952, 1952, 214p.

#### SCOTT

- ANON., 50ième anniversaire de la Fondation de St-Maxime de Scott, 1893-1943, 1943, 44p.

#### 6. JOURNAUX REGIONAUX

La Vallée de la Chaudière, Sainte-Marie, 5 février 1891 - avril/mai 1893, rédacteur: Horace-Alphonse Pacaud.

La Beauce, Québec, décembre 1891 - décembre(?) 1892, rédacteur: W. Armand.

- L'Eclaireur, Beauceville-Est, 1er octobre 1908 - 10 novembre 1960, rédacteurs: J.E. Fortin(1908-1937), Georges Bonin (1937-1954), Roger Bolduc (1954-1960).  
Voir, L'édition du jubilé d'or de L'Eclaireur, 11 décembre 1958, 152p.  
Le 15 novembre 1960, L'Eclaireur fusionnait avec le Progrès de Saint-Georges et devenait L'Eclaireur-Progrès.
- Le ralliement, St-Joseph, 29 février 1912 - 1917(?), rédacteur: A.-N. Morin.
- Le Guide, Ste-Marie, 30 mai 1930 - , rédacteur: Jean-Marie Carette (1930-1952)
- La Vallée de la Chaudière, St-Joseph, avril 1932 - , rédacteur: Gérard Poulin.
- Le Dorchester, Ste-Marie, 30 mai 1932 - , rédacteur: Jean-Marie Carette (1932-1952).
- Le Phare, Beauceville, 1936 - (?), bulletin paroissial.
- L'Aiglon, Beauceville, 1938(?) - 1957(?).
- L'Aiglon, St-Malachie, 1940- , rédacteur: Laurent Veilleux.
- Le Progrès de Saint-Georges, St-Georges, 1944-1960, rédacteurs: H.-G. Hébert (1944-1948), Laval Cliche (1948), J. Pelchat (1949-1960).  
Le 15 novembre 1960, il fusionnait avec L'Eclaireur et devenait L'Eclaireur-Progrès.
- Le Rappel, St-Victor, décembre 1945 - , journal du Séminaire du Sacré-Coeur.
- Acropole, St-Georges, avril 1951 - , journal du Séminaire de Saint-Georges.
- Le Flambeau, Ste-Marie, 1952(?) - .
- L'Eclaireur-Progrès, Beauceville-Est, 15 novembre 1960 - , rédacteur: Roger Bolduc.
- Beauce-Dimanche, St-Georges, 1964 - .

